

Junior KAPALAY TATI : Economiste, Manager, Juriste, Pédagogue Didacticien, Théologien et chercheur
Tel. : (+243) 893333716 – 897414678 – 812297706, E-mail : juniorkapalaytati@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
UNIVERSITE LIBRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UNILIC

AGREEE PAR ARRETE MINISTERIEL
N° 0071/MINESU/CAB.MIN/TLL/JRM/SB/2021



MACRO ECONOMIE 1

Par
Junior KAPALAY TATI

Janvier 2026

INTRODUCTION

Ce cours de macro Economie 1, se focalise aux différentes généralités des agrégats macro-économiques et agents économiques en appuyant sur les introductions de l'équilibre réel et monétaire pour finir à l'équilibre général.

Cette partie du cours macro en général prépare les étudiants à bien comprendre ce grand concept de la macroéconomie et son champ d'activités dans le raisonnement et dans la mise en œuvre de ses différentes théories.

Ses analyses feront l'objet de la deuxième partie pour la deuxième licence en sciences économiques et de gestion conformément au programme national en vigueur.

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR LES CONCEPTS DE BASE EN MACRO ECONOMIE

1.1 Objet et définition de l'économie

1.1.1 A son origine, elle était un art

Les termes « Economie politique » furent utilisés, pour la première fois, par Antoine de Montschrestien, en 1615, lorsqu'il rédigea son « Traité de l'Economie politique », ouvrage destiné à énoncer les principes qui doivent présider au gouvernement de la nation en ce qui concerne le domaine matériel.

Comme l'économie domestique (art de bien gérer un ménage) ou l'économie industrielle (art de bien conduire une entreprise industrielle), l'Economie politique était, à ses débuts, un art, celui de bien administrer le patrimoine public.

1.1.2 Elle est considérée comme une science

Dès le XIX^e siècle, avec J. – B. say⁽¹⁾, l'Economie politique n'a déjà plus le même objet : elle s'est érigée en science, la science économique ou l'économique. A ce titre, elle observe et analyse les phénomènes découlant de l'activité économique des hommes, puis elle tente de les expliquer ; en établissant des rapports de cause à effet, elle parvient à énoncer des lois économiques, c'est-à-dire des relations entre divers phénomènes qui se reproduisent de façon uniforme pour autant que certaines conditions extérieures soient réalisées.

On le voit, elle ne constitue plus uniquement un art ni un instrument d'action ou de gestion mais il est évident que sa connaissance permet aux gestions mais il est évident que sa connaissance permet aux gouvernants de prendre toutes mesures jugées utiles en vue d'améliorer l'organisation économique ou de remédier à certains états de choses ; car, si l'on veut comprendre, c'est pour agir sur les conditions d'application qui tendent à

⁽¹⁾ Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses (1803).

s'incorporer à l'essence de la théorie. Une notion n'est plus considérée comme scientifique que si elle est accompagnée d'une technique de réalisation⁽²⁾.

Elle peut être définie comme suit :

- La science qui étudie le comportement de l'homme vivant en société face au problème de la satisfaction de ses besoins, ou encore
- la science qui étudie les phénomènes économiques nés des rapports matériels entre les hommes à l'occasion d'opérations de production, d'échange ou de consommation de biens et de services.

1.1.3 Définition de la macro économie

La macro économie est une partie de l'économie qui analyse l'ensemble des agents économiques en procédant aux études et fonctionnement des agrégats économiques au sein d'une nation ou région. Par exemple : le niveau de l'emploi, le produit national brut, l'investissement global, la consommation globale, etc.

A la différence de la Micro-économie qui analyse les agents économiques d'une manière individuelle. Par exemple : le ménage, une entreprise, etc.

1.1.4 Les outils de la macro-économie

Etant donné que la macro-économique fait l'étude des agrégats mesurant l'activité générale économique d'un pays, ses outils sont notamment d'ordre macro, à savoir : la comptabilité nationale, la statistique, la démographie, la recherche opérationnelle, gestion budgétaire, politique économique, finances publiques, marché public, etc.

⁽²⁾ H. GUITTON, Economie politique, Précis Dalloz, 1962, t.1, p.102

Ces outils permettent à une bonne traçabilité et facilitent les calculs des données.

1.2 Les secteurs économiques

Par la détermination de l'activité principale, on distingue :

- Secteur primaire : dans ce secteur les activités économiques sont focalisées précisément à l'agriculture, pêche, chasse, élevage, cueillette, etc.
- Secteur secondaire : il s'agit ici des activités des productions qui se focalisent à la transformation des matières premières aux produits finis, elles s'intéressent donc à l'industrie.
- Secteur tertiaire : ici les activités économiques se focalisent aux différentes prestations des services.

1.2 les domaines de l'économie

En Economie, les domaines sont des catégories des activités spécifiques qui produisent les biens et services aussi spécifiques. Par exemple : transport, agriculture, énergie, commerce, minier, industrie, etc.

1.3 Doctrines et politiques économiques

1.3.1 Doctrines économiques

1.3.1.1 Définition

Une doctrine économique est une thèse ou prise de position dans le domaine économique, qui préside à une politique économique. Donc les doctrines économiques constituent un produit social, issu de milieux spécifiques. Elles énoncent les lois et les principes qui doivent orienter la société.

1.3.1.2 Classification des doctrines par rapport à l'évolution de L'histoire économique

Par l'évolution de l'histoire économique, les doctrines sont classées de la manière suivante :

1. Doctrines de l'antiquité et du moyen Age :

- Doctrines de l'antiquité : doctrines grecques et romaines
- Doctrines médiévales

2. Doctrines de mercantilistes :

- Le mercantilisme espagnol et italien
- Le mercantilisme français
- Le mercantilisme anglo – hollandais
- Cantillon

3. Doctrines des physiocrates :

- Quesnay et l'école physiocratique
- Agrarianisme des physiocrates
- Doctrine de l'ordre naturel
- Dissidents et indépendants
- Les adversaires

4. Doctrines de l'école libérale :

- Révolution industrielle
- David Hume et Adam Smith
- La richesse des nations
- La terre décriée : Malthus et Ricardo
- L'industrialisme : Jean Baptiste de Say
- Ecole classique
- Optimisme franco – américain
- Stuart Mill ;
- Etc.

5. Doctrine du socialisme au XIX^{eme} et xx^{eme} siècle :

- Saint- simonisme et fouriérisme
- Socialisme en Angleterre
- Socialisme français de 1848
- Proudhon
- Socialisme allemand
- Marx et marxisme
- Collectivisme après Marx
- Socialisme d'Etat et municipal
- Socialisme agraire
- Socialisme du mouvement
- L'anarchie

6. Doctrines des écoles réalistes :

- La réaction Etatiste : Sismondi et Dupont- white
- La réaction nationale : Reymond et List
- La réaction historique : de Roscher à Schmoller
- La réaction familiale : le Play
- La réaction professionnelle : le syndicalisme
- Les catholiques sociaux
- Coopératisme et solidarisme
- L'école libérale après Stuart Mill et Bastiat
- Un retour aux méthodes abstraites.

Ces différentes doctrines sont approfondies au cours de l'histoire économique et au cours de théories et doctrines économiques et sociales.

1.3.2 Politiques économiques

1.3.2.1 notion et définitions

La fonction du marché ne permettant pas toujours d'aboutir à une situation d'équilibre satisfaisante, l'intervention de l'Etat devient alors nécessaire pour l'économie et ce dernier élabore une politique économique.

On définit la politique économique comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le but d'améliorer la situation économique générale du pays. Plusieurs raisons peuvent justifier l'investissement de l'Etat dans la sphère économique, parmi lesquelles la nécessité de maintenir la cohésion sociale, l'équilibres des marchés ou le libre exercice de la concurrence.

1.3.2.2 Les objectifs de la politique économique

Les principaux objectifs de la politique économique sont, pour les économistes, au nombre de quatre :

- La croissance économique, qui est mesurée par le taux de croissance du PIB. Dans ce domaine, l'objectif de l'Etat est de favoriser une croissance élevée et inscrite dans la durée.
- La stabilité des prix, traduite par le taux d'inflation. Il s'agit pour l'Etat de garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents économiques en luttant contre l'inflation qui l'érode.
- L'équilibre des comptes extérieurs, indiqué par le solde de la balance des paiements.

1.3.2.3 Les différentes politiques économiques

On distingue deux grands types de politique économique selon le but poursuivi par l'Etat :

- S'il s'agit de contre balancer un ralentissement temporaire de l'activité économique, l'Etat mettra en œuvre une politique conjoncturelle.
 - Si au contraire, il s'agit de modifier en profondeur les structures économiques et sociales, l'Etat aura recours une politique structurelle.
- a. La politique conjoncturelle a pour but d'agir, à court terme, sur les indicateurs économiques macroéconomiques.
Les instruments qu'elles utilisent sont essentiellement :

- La politique budgétaire (l'Etat augmente les dépenses publiques pour relancer l'activité) ;
- La politique monétaire (limitation du crédit, modification des taux d'intérêts) ;
- La politique de la santé (prise en charge des dépenses...).
- Politique fiscale : l'Etat recouvre les impôts et taxes pour couvrir ses dépenses publiques.
- Etc.

b. La politique structurelle s'inscrit dans le long terme et vise à agir sur les structures économiques du pays pour transformer le mode de fonctionnement du système économique.

Les mesures prises touchent l'emploi, la santé, la fiscalité mais aussi la politique industrielle et agricole, la politique de l'environnement, l'aménagement du territoire, le système de protection sociale (réforme des retraites), etc.

Ces politiques ne donnent des résultats que longtemps après leur mise en place. A la différence de la politique managériale ou de gestion que la microéconomie analyse d'une manière individuelle des agents économiques et qui se limite au sein d'une entreprises ou structure. Tandis que la politique économique s'intéresse à l'analyse macro - économique. Et est considère comme la mise en œuvre de la doctrine économique au sein de l'exercice gouvernemental.

CHAPITRE 2 : GENERALITES SUR LES AGENTS ECONOMIQUES

Section 1 : Notion et définitions

La question de la définition de l'agent économique est au centre des controverses économiques du XVIII^e siècle. Au sein de l'école physiocrate, François Quesnay crée un système de pensée où il définit l'économie nationale comme peuplée de trois agents économiques : les fermiers, les propriétaires fonciers et les artisans. Il qualifie cette dernière de « classe stérile ».

Cette conception est plus tard critiquée par Adam Smith, qui considère les travailleurs et les commerçants comme les agents économiques majeurs.

En effet, le terme « agent économique » est à prendre dans son sens large. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'un groupement de personnes physiques ou morales qui dispose d'une fonction économique (consommation, production, répartition). Ce peut être un homme ou une société.

Les fonctions économiques des agents sont exercées de manière indépendante, sans que ces derniers aient besoin d'en référer à autrui. Pourtant, chaque contribution économique a une influence sur les autres agents et nourrit le circuit économique.

Un agent économique est une entité qui exerce une activité économique. Cette activité peut être l'achat, la vente ou la production de biens et de services et l'influence sur les marchés des capitaux.

Un agent économique est, en économie, une personne physique ou morale prenant des décisions qui participent à l'activité économiques. Le périmètre pertinent de définition de l'agent économique dépend des conceptions de l'économie : les courants de pensée économiques les définissent de manière différente, ainsi que la comptabilité nationale.

Les agents économiques sont regroupés selon leur fonction : production, consommation ou répartition. Cette représentation est un dérivé de celle retenue par la théorie néo-classique, pour laquelle il existe deux catégories d'agents : les consommateurs et les producteurs.

La macroéconomie considère que l'agent économique pertinent peut être, ou bien un agent représentatif (le ménage moyen ou médian), ou bien une agrégation d'agents économiques, ou bien, dans le cadre d'une étude sectorielle, un groupe homogène.

Ainsi donc, dans tous les cas, les agents économiques sont agents car ils agissent dans le cadre d'échanges économiques avec d'autres agents.

La macroéconomie s'intéresse aux décisions prises par les agents économiques. Chaque agent possède des caractéristiques particulières qui permettent aux économistes de prévoir ses décisions. Plutôt qu'être un simple représentant de sa classe ou de son groupe d'appartenance, l'agent macroéconomique arbitre entre les choix possibles, pour maximiser son utilité. L'hypothèse qui sous-tend cette conception est celle de la rationalité des agents, qui sont censés effectuer des choix optimaux en s'appuyant sur un calcul coût-avantage.

Les néoclassiques considèrent qu'il faut s'intéresser à deux types d'agents économiques : le consommateur et le producteur. Le consommateur offre son travail en échange d'un salaire, qu'il va consommer sur le marché des biens et services. Le producteur achète la force de travail et les capitaux nécessaires à la production, et l'écoule ensuite sur le marché des biens et services.

Section 2 : Fonction principale et générale des agents économiques

Les agents économiques ont pour fonction de produire ou de consommer des biens qualifiés des marchands et non marchands. La différence entre ces deux catégories réside dans la valeur économique qui leur est attribuée. Chaque agent d'une manière générale a aussi son rôle spécifique qu'il joue différemment de l'autre.

Section 3 : Catégories des agents économiques

Selon nos recherches, agents économiques sont regroupés selon leurs fonctions en six secteurs institutionnels, à savoir :

1. Les ménages ;
2. Les entreprises non financière ;
3. Les institutions financières ;
4. L'administration publique ;
5. Les institutions sans but lucratif ;
6. Le reste du monde.

3.1 Les Ménages

3.1.1 Notion et définitions

Dans son étymologie le mot ménage vient du latin « massio », qui signifie demeure. Est l'ensemble de personnes partageants le même logement et participant à son économie. Au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par les liens de parenté.

En économie, les ménages perçoivent dans revenus du travail et des revenus de transfert (prestations sociales) et paient des prélèvements obligatoires. Leurs fonctions principale est la consommation.

En droit, un ménage est considéré comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qu'ont un budget en commun.

3.1.2 Type des ménages

Les types de ménages comprennent :

- Les ménages composés d'une seule personne ;
- Les ménages composés d'un couple sans enfant ;
- Les ménages composés d'un couple et les enfants ;
- Les ménages monoparentaux ;
- Les ménages comprennent la famille étendue.

3.1.3 Objectif des ménages

Consommer est la fonction principale des ménages, d'ailleurs perçues essentiellement comme des consommateurs. On parle alors de consommation « finale », car elle permet de satisfaire leurs besoins « directement », les biens et services étant détruits par leur usage.

3.1.4 Notion de ménage et sa relation économique

On admet Généralement que la famille était un des sujets économiques les plus significatifs des premières formes des capitalismes. Elle constituait l'unité' naturelle de production et de consommation et de développement de l'économie de marché la laisse longtemps subsister. Peu à peu après sa fonction de la production en vue de l'échange perd de son importance. C'est ainsi aujourd'hui l'accès est considéré plus à sa fonction de consommation finale que de la production, Malgré quelques ménages en font l'exception.

3.1.4.1 Les faits économiques du ménage

Cela étant trois frayses de faits peuvent être invoqués, à savoir :

- En matière de consommation on s'accorde à considérer que les plans de consommation ne sont pas dressés par un individu isolé, mais par une unité différente qui est le ménage.
- Le ménage apparaît ensuite comme l'unité caractéristique d'un régime économique ou l'Etat joue un rôle essentiel.
- Le ménage est, en troisième lieu, l'unité élémentaire qui permet de saisir les caractères de décrire l'évolution possible de certaines unités de production

3.1.4.2 Ménage comme sujet économique

Le ménage doit devenir le sujet économique élémentaire doté d'une très large capacité de décision et cela implique :

- Que le ménage soit considéré comme une unité simple et non comme un sujet économique complexe. Cela permet d'écarte l'objection très sérieuse selon laquelle les unités complexes ne peuvent être au mieux que les unités spécialisées.
- Que le ménage pourra être commodément défini comme un centre unifié de calcul économique portant sur l'acquisition et la disposition du revenu. A partir de cette considération, il sera possible d'élaborer la notion de ménage en essayant de formaliser les principaux caractères du calcul économique qu'il effectue.

3.1.4.3 Le ménage et la disposition du revenu

Les consommations d'un ménage font toujours l'objet du revenu consistant pour pouvoir répondre à leur pouvoir d'achat face aux différents besoins nécessaires.

En ceci, nous pouvons constater :

- Les ménages sont en face de l'inégalité des revenus :

L'inégalité s'étudie à partir de la pyramide des revenus ou pour être plus précis, à partir de la distribution d'unités élémentaires quelconques classées selon l'importance de leur revenu. Les revenus de chaque ménages sont différents et cela modifient leurs pouvoir d'achat.

- Les ménages et la consommation : l'expérience la plus immédiate révèle l'existence d'une unité naturelle de consommation, la famille ou le ménage. C'est elle qu'unissent très tôt les recherches sur la structure de la consommation. Elles apporteront un lot d'observations précieuses et permettront de dégager des régularités intéressantes entre la composition du ménage et la structure de sa dépense.

3.1.4.4 Les ménages et Les individus

Les individus sont considérés comme des unités personnelles ou isolé dont la consommation est sa fonction principale étant un être humain.

Les besoins de l'homme sont illimités faces aux multiples préoccupations de leurs satisfactions qui nécessitent la disponibilité du revenu spécifique pour chaque bien à acquérir ou tout service à utiliser sur le marché.

Il est de même que la satisfaction des besoins de l'homme est limitée qu'au revenu qu'il dispose d'où le revenu constitue aussi pour l'individu la clé de la détermination de ses biens ou service à acquérir ou à utiliser le problème du budget nécessite des calculs économiques important par rapport à sa notion de préférence.

D'où c'est au salarié de déterminer sa satisfaction en face de multiple besoins qu'il enregistre. Ainsi donc, l'ensemble des individus vivant ensemble peuvent former un ménage.

3.1.5 Résumé sur le rôle ou fonction spécifique des Ménages en macro économie

La fonction principale des ménages en macro économie comme agent est la consommation finale des biens et services disposés sur le marché.

3.2 Les entreprises non financières

3.2.1 Notion et définitions

Par sa considération générale, il s'agit des entreprises de production des biens et services.

En économie, l'entreprise est traditionnellement définie comme étant « une organisation économique, de forme juridique déterminée, réunissant des moyens humains, matériels, immatériels et financiers, pour produire des biens ou des services destinés à être vendus sur un marché pour réaliser un profit ».⁽³⁾

On constate alors que l'entreprise d'un point de vue générique se distingue par:

- **Son but:** qui est l'essence même de son existence et qui est souvent confondu avec la nature du bien ou service qu'elle produit.
- **Les moyens qu'elle met en œuvre pour atteindre ce but:** les objectifs de l'entreprise déterminent les moyens humains, matériels, immatériels et financiers qu'elle va engager pour produire.

⁽³⁾ Ballard S. et Bouvier A., Management des entreprises, Dunod, paris, 2008

- **La recherche du profit**: une entreprise ne peut exister que si elle crée de la valeur ajoutée du fait même de sa fonction de transformation.

Mais limiter l'entreprise en tant que telle à sa simple expression économique, c'est faire l'impasse sur un certain nombre d'aspects qui rendent d'autant plus complexe la définition même de l'entreprise. Car celle-ci est aussi :

- **Une entité autonome** : lors de sa création, l'entreprise acquiert une personnalité qui dépasse sa simple expression juridique.

On attribue alors à l'entreprise une terminologie qui lui confère souvent des caractéristiques d'être vivant: une entreprise naît, grandit, meure, agit avec morale (entreprise citoyenne, etc.).

- **Une entité qui modifie son environnement** : par son action, une entreprise agit et réagit à son environnement via notamment les externalités qu'elle produit (pollution, création d'emplois, etc.). Elle change donc constamment pour s'adapter aux évolutions de la sphère économique, sociale, juridique, etc. dans laquelle elle évolue.
- **Une organisation sociale** : qui est le reflet des individus qui la composent et qui poursuivent eux-mêmes des objectifs parfois différents de l'entreprise elle-même. L'entreprise est alors au cœur des conflits sociaux, le lieu de cristallisation des problèmes plus généraux de la société.
- **Un système complexe ouvert** : l'entreprise est constamment en relation avec un nombre important de partenaires vers lesquels (et à partir desquels) elle échange des biens, des services, des hommes, des informations, etc.

Au-delà de sa fonction première et essentielle qui est de produire un bien ou un service, l'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui.

3.2.2 Classification des entreprises

Les entreprises peuvent être classifiées suivant plusieurs critères :

3.2.2.1 En fonction de leur activité :

On distingue :

- Entreprise artisanale : Elle vend une activité manuelle.
- Entreprise commerciale : Elle achète des biens qu'elle revend sans transformation.
- Entreprise industrielle : Elle transforme la matière première et vend des produits finis (ou semi-finis).
- Entreprise de services : Elle revend un travail ou une prestation en termes de service sans fabrication d'objet physique.

3.2.2.2 En fonction de leur secteur économique

Par la détermination de l'activité principale, on distingue :

- Secteur primaire : sont des entreprises qui se focalisent à l'agriculture, pêche, chasse, élevage, etc.
- Secteur secondaire : sont des entreprises des productions qui se focalise à la transformation des matières premières aux produits finis, elles s'intéressent donc à l'industrie.
- Secteur tertiaire : sont des entreprises qui se focalise aux prestations des services.

3.2.2.3 En fonction de leur taille et impact économique

On distingue :

- Très Petites Entreprises : dont une seule personne est employée.
- Les Petites entreprises : le nombre des salariées varie entre 2 à 49
- Moyennes Entreprises : le nombre des salariés varie entre 50 à 500 personnes.
- Les Grandes entreprises : sont des entreprises qui possèdent un nombre important des salariés de 500 ou plus.
- Groupe d'entreprises : comporte une société mère et des filiales.
- Entreprise étendue ou en réseau, ou matricielle, ou virtuelle : comprend une entreprise pilote travaillant avec de nombreuses entreprises partenaires.

3.2.2.4 En fonction de la branche et du secteur d'activité:

On distingue :

- Le secteur : Ensemble des entreprises ayant la même activité principale.
- La branche : Ensemble d'unités de production fournissant un même produit ou service.

3.2.2.5 En fonction de leur statut juridique

On distingue :

- Les entreprises privées : sont des entreprises qui appartiennent aux particuliers et gérées par eux-mêmes.
- Les entreprises publiques : sont des entreprises qui appartiennent à l'Etat et sont gérées par lui-même moyennant un service public spécial ou soit par ses mandataires.

- Les Entreprises para publiques ou semi publiques : sont celles dont le capital appartient à la fois à l'Etat et à des personnes privées. Elles sont aussi appelées entreprises à capitaux mixtes ou para étatiques.

3.2.2.6 En fonction de l'origine des capitaux

On distingue :

- Les entreprises individuelles : dont le capital est exclusivement pour une seule personne et seule tient la gestion et partage lui-même le risque.
- Les entreprises sociétaires : sont des entreprises qui appartiennent à plusieurs individus, et ces derniers ont constitués le capital social moyennant des apports de chacun.

3.2.3 Les différentes approches de l'entreprise

3.2.3.1 L'approche néo-classique de l'entreprise

Dans l'optique néo-classique qui a longtemps dominé, l'entreprise est une unité de fabrication qui transforme un ensemble de biens en produits finis.

Dans cette vision *mécaniste* de l'entreprise, sa structure n'est pas précisée ou ne fait pas l'objet de développements importants. L'entreprise est gérée par un individu ou un groupe homogène d'individus ayant un comportement général d'optimisation. Pour chaque problème (financier, organisationnel, de gestion, de production, etc.), il existe une solution unique et préférable à toute autre qu'il s'agit de rechercher.

3.2.3.2 L'entreprise, une boîte noire centrée sur un seul objectif

Cette approche développée dans le prolongement de l'analyse néo-classique de l'entreprise considère l'entreprise uniquement dans sa composante économique qui est la

recherche d'un profit maximal (hypothèse de rationalité complète de l'entrepreneur).

De plus, l'entrepreneur est de fait assimilé entièrement à l'entreprise c'est-à-dire qu'ils poursuivent le même but et que l'entrepreneur dispose d'un certain nombre de droits de propriété sur et dans l'entreprise ; en ceci nous avons :

- Droit de percevoir le revenu réalisé grâce à l'activité de production de l'entreprise (droit d'appropriation de la valeur ajoutée produite) ;
- Droit d'accroître ou de réduire la force de travail utilisée par l'entreprise dans son processus productif ;
- Droit de céder les deux droits précédemment définis à un tiers ;
- Droit de contrôle sur l'entreprise, c'est-à-dire que le propriétaire est aussi le décideur des actions à mener pour maximiser le profit de l'entreprise.

3.2.3.3 L'approche systémique de l'entreprise :

a. Intérêt méthodologique de l'approche systémique

Il se trouve que malgré leurs différences, toutes les entreprises peuvent être représentées selon le principe d'un système d'entreprise ou soit l'entrepreneur.

b. Définition du système :

Bertalanffy définit le système comme « un ensemble d'unités en interrelation mutuelle »,

Morin en son tour, précise en définissant un système comme étant « une unité globale organisée d'interrelations entre éléments, Actions ou individus ».

Derrière cette définition se cache en fait une approche reposant sur quatre concepts fondamentaux, à savoir :

- *La notion d'interaction* : les éléments du système interagissent les uns envers les autres.

- *La notion de globalité* : l'ensemble n'est pas égal à la somme des parties qui le composent.
- *La notion d'organisation* : qui définit l'état du système (son organigramme) et son processus de fonctionnement (son programme).
- *La notion de complexité* : le système est à la fois compliqué et incertain.

c. Des éléments structurels :

Un système peut être défini par l'existence d'**une** frontière plus ou moins perméable et floue. En ceci, on comprend :

- *Un ensemble d 'éléments identifiés, dénombrés et classés.*
- *Un ensemble de relations, transport, communication, etc.*
- *Des réservoirs ou l'on stocke ce qui circule sur les réseaux.*

d. Des éléments fonctionnels :

Il s'agit notamment :

- *L'existence de flux internes et externes.*
- *Des centres de décision qui transforment les informations en actions en agissant sur les débits des différents flux.*

3.2.3.4 L'entreprise est un système

On peut alors définir l'entreprise comme étant un système ayant les caractéristiques suivantes :

- *concret* : constitué d'un ensemble d'éléments concrets (machines, terrain, etc.) mais aussi **abstrait** (une histoire, une culture).
- *organisé* : c'est-à-dire doté d'une structure de fonctionnement permettant d'assurer la coordination des éléments du système.
- *ouvert* : donc en relation (flux entrants et sortants) avec son environnement.

- finalisé : c'est-à-dire ayant un objectif qui nécessite la mise en place d'une stratégie.
- dynamique : en constante évolution, du fait entre autre des modifications de son environnement.
- régulé : de manière à essayer d'atteindre constamment ses objectifs grâce à la prise de décision.

Organisé selon des sous-systèmes :

Bien que l'entreprise dispose d'une totale liberté de structuration interne, on constate dans la réalité la permanence de sous-systèmes dans la majorité de celles-ci. Ces derniers s'articulent autour de deux critères :

- Critère fonctionnel : sous-systèmes approvisionnement, production, commercialisation.
- Critère des flux échangés : sous-système physique (gère les flux réels de matières, etc.), financier (flux de capitaux) et de communication (flux d'information).

Ceci nous amène alors à distinguer trois sous-systèmes essentiels :

- Le sous-système d'information : défini par l'ensemble des moyens et procédures destinés à fournir aux membres de l'entreprise une représentation de l'état et du fonctionnement de celle-ci face à son environnement.
- Le sous-système de décision (ou de pilotage) : ensemble de tous les éléments (personnel, procédures, culture, etc.) qui interviennent dans le processus de décision.
- Les sous-systèmes opérationnels : dont la fonction principale est d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise (système de production, système financier, système de gestion du personnel, etc.).

Cette approche de l'entreprise permet de mieux comprendre l'organisation interne d'une entreprise. Ainsi, les sous-systèmes opérationnels seront souvent représentés dans l'organigramme de l'entreprise sous les dénominations Marketing, ressources humaines et service financier.

3.2.3.5 L'approche managériale de l'entreprise

Cette approche reflète les évolutions du système capitaliste dans lequel de nombreuses entreprises se trouvent maintenant confrontées à une distinction de fait entre d'une part la propriété de l'entreprise (détenue par les actionnaires) et d'autre part la gestion de l'entreprise (dévolue au manager).

En conséquence, les actions de l'entreprise sont maintenant analysées comme étant le fruit d'une coalition de groupes d'agents économiques n'ayant pas nécessairement les mêmes objectifs :

- Les actionnaires recherchent le profit.
- les managers ont des motifs différents : obtention de la rémunération (revenu) la plus importante possible, recherche du pouvoir, recherche de reconnaissance (prestige), recherche de la sécurité.

Cette approche se traduit par des effets qui éloignent l'entreprise de son objectif premier défini par le courant classique.⁽⁴⁾

Selon W.J.BAUMOL avance alors l'idée que les managers recherchent avant tout la *maximisation du chiffre d'affaire* au détriment de la *maximisation du profit*.

Pour O.E.WILLIAMSON, certaines dépenses de l'entreprise vont s'en trouver augmentées : dépenses de personnel administratif (source de pouvoir et de prestige pour le manager) ; les émoluments des managers (partie discrétionnaire de la rémunération : avantages en nature, prêts, etc.) qui représentent leur pouvoir et leur prestige, des dépenses d'investissement qui représentent des opérations de prestige sans rapporter de profit.

⁽⁴⁾ Barabel M., les fondamentaux du management, Dunod, paris, 2008

3.2.3.6 L'approche behavioriste de l'entreprise⁽⁵⁾

Appelée aussi « théorie des comportements », cette approche insiste encore plus sur l'aspect « humain » de l'entreprise, c'est à dire sur le rôle que jouent les différents membres de l'entreprise, en élargissant la notion de coalition d'intérêt à l'ensemble des groupes présents dans l'entreprise.

Outre le groupe des actionnaires et celui du manager, les théoriciens du comportement identifient de nouveaux groupes qui vont agir sur les décisions de l'entreprise : les salariés, les partenaires de l'entreprise mais aussi les managers qui ne sont plus considérés comme un groupe unique.

A ce titre, le comportement des différents groupes sera alors analysé selon le critère de la motivation (volonté d'agir pour réaliser un objectif), à savoir :

- Motivation personnelle : dépend de l'avantage pécuniaire perçu en contrepartie du travail effectué pour l'entreprise.
- Motivation professionnelle : possibilité d'accroître son pouvoir ou d'obtenir une promotion au sein de l'entreprise.

En conséquence, le comportement de la firme n'est plus focalisé sur la recherche d'un profit maximum, mais répond à des *objectifs multiples résultant d'un comportement global de satisfaction des acteurs participant à La vie de l'entreprise.*

De plus en plus donc, l'entreprise ne ressemble plus à cet espace formel structuré autour d'un objectif majeur mais est représentée comme une structure plus informelle dont la stratégie dépend des objectifs poursuivis par les différents membres qui la composent. Cette approche a été encore accentuée avec l'émergence d'un courant de pensée « dématérialisant » un peu plus l'entreprise en la représentant comme un réseau de contrats spécifiques (théorie de l'agence, théorie des comportements, etc.)

⁽⁵⁾ Nsaman o, comprendre le management : culture, principes, outils et des pratiques, Pearson éducation, Bruxelles, 2004

Alfred D. Chandler propose une approche plus complète. Pour lui, l'entreprise est un acteur économique qui remplit simultanément quatre conditions:

- C'est une entité juridique autonome, pouvant passer des contrats avec ses employés, fournisseurs, distributeurs et clients.
- C'est une entité administrative c'est-à-dire dotée d'une équipe de managers pour assurer la coordination d'un ensemble de tâches spécialisées.
- C'est une collection d'actifs, de compétences et de capacités, d'équipements et de capitaux.
- C'est le principal instrument de la production et de la distribution des biens dans les économies capitalistes et d'orientation de ces activités à travers ses mécanismes administratifs d'allocation des ressources.

3.2.4 Environnement de l'entreprise

Pour pouvoir prendre des décisions pertinentes, l'entreprise, en tant que système ouvert, doit tenir compte de son environnement ce qui inclus un certain nombre de composants qui ne se limitent pas à ses partenaires économiques classiques (clients, fournisseurs, etc.).

D'une manière étendue, on définit l'environnement d'une entreprise comme étant « *l'ensemble des éléments extérieurs à l'entreprise en relation avec ses activités* ».

On distingue généralement sept composants différents qui permettent de définir l'environnement de l'entreprise. Ces composants ont une incidence plus ou moins forte sur le fonctionnement de l'entreprise.

3.2.4.1 Les facteurs géographiques et démographiques

Ces facteurs couvrent des domaines assez vastes. D'une part, il s'agit de l'environnement géographique de l'entreprise (climat, qualité de l'environnement, proximité d'une zone urbaine, etc.) qui peut avoir une influence sur la stratégie d'une entreprise, de l'ensemble des infrastructures logistiques (proximité d'un aéroport, d'un port ou d'une desserte autoroutière, etc.) Et enfin de la situation démographique globale d'une nation (la structure par âges de la population n'est pas neutre d'un point de vue économique).

3.2.4.2 Les facteurs socioculturels

Les besoins des agents économiques sont souvent déterminés en partie par les modes de vie des individus, les valeurs esthétiques ou les modes de pensée.

3.2.4.3 Les facteurs juridiques et institutionnels

Ces facteurs constituent un élément essentiel du fonctionnement de l'économie puisqu'ils déterminent les règles du jeu en vigueur sur un marché qui vont encadrer, conditionner l'activité des entreprises (réglementation juridique, sociale, fiscale, etc.). Exemple, déréglementation du marché des Télécommunications.

3.2.4.4 Les facteurs technologiques

Dans une situation économique caractérisée par une forte concurrence, les évolutions technologiques se traduisent souvent par la remise en cause des rapports de force entre les entreprises d'un même secteur puisque son incorporation rapide dans l'entreprise peut lui procurer un avantage compétitif certain durable ou temporaire. En ceci, l'utilisation de la nouvelle technologie l'information et de la communication, est de l'importance capitale.

3.2.4.5 Les facteurs concurrentiels

Concernent essentiellement les partenaires directs de l'entreprise qu'ils se situent en amont ou en aval du processus productif. En amont, il s'agira du poids que les fournisseurs et plus généralement l'évolution des marchés des principales ressources productives peuvent avoir sur le marché de l'entreprise (exemple : évolution du prix des matières premières dans certaines productions). En aval, il s'agit du marché des clients de l'entreprise, dont la structure, le nombre d'acteurs peut avoir des conséquences importantes sur le devenir de la firme.

3.2.4.6 Les facteurs sociaux

Cela concerne un aspect interne de l'entreprise puisque l'on entend par là l'analyse de la motivation et de l'implication des personnels de l'entreprise (importance des syndicats, motivation du personnel, etc.) qui peut infléchir les décisions stratégiques de l'entreprise.

3.2.4.7 Les facteurs économiques

Il s'agit tout d'abord du système économique dans lequel évolue l'entreprise (système capitaliste ou socialiste par exemple) mais il s'agit surtout de l'évolution des principales variables économiques (inflation, croissance économique, évolution du taux de change, etc.) qui a une incidence sur la politique de l'entreprise (politique d'investissement, délocalisation, etc.).

3.2.5 Fonctions essentielles de l'entreprise.

Les fonctions décrites ci-après existent dans toutes entreprises mais peuvent être exercées par des groupes de personnes dans le cas des grandes entreprises, sous-traitées à des entreprises extérieures ou, à l'extrême, exercées par une personne travaillant seule.

Ces fonctions sont : Direction, Production, Commerciale, Etudes, Gestion de la qualité, Approvisionnement et achats, Comptabilité et gestion, Gestion du personnel, et Fonctions annexes.

3.2.5.1 Fonction de Direction

Entouré d'une équipe de conseillers et d'assistants ou aidé par une simple secrétaire, le *directeur* est le représentant de l'entreprise vis-à-vis de ses propriétaires (actionnaires, société mère...), du fisc, de la Justice, des syndicats, de l'administration, des collectivités locales, etc.

3.2.5.2 Fonction de Production

Elle met en œuvre des *moyens de production* pour fabriquer ou installer le produit selon les plans et spécifications définis par le *Département études* avec les matières et composants fournis par le *Service des approvisionnements*.

Le *Département de la production* regroupe plusieurs services en contact avec le *Département études*, le *Département qualité* (le service ordonnancement, le magasin- outillage, le service méthodes, etc.)

3.2.5.3 Fonction Commerciale

Le *Département commercial*, responsable des ventes, assure la fonction marketing et s'organise pour répondre aux questions du *client*. Il constitue un lien important entre la direction de l'entreprise, le *Département des études*, le *Département de gestion*, le *Département production...* et le client. Il traite les problèmes de facturation en collaboration avec le *Département comptabilité* et entretient un réseau de représentants qui prospectent et recherchent de nouveaux débouchés.⁽⁶⁾

3.2.5.4 Fonction d'études

Son but est de :

- Concevoir le produit ou le service en fonction des besoins du marché ou d'un client particulier ;

⁽⁶⁾ René – Yves D., pilotage de la fonction commerciale, Edition economica, collection gestion, Paris, 2012

- Estimer le coût de revient du produit à développer.
- Rechercher les matières, produits bruts, composants nécessaires à la fabrication ;
- Établir la liste des pièces, le matériel, les outillages et installations spécifiques nécessaires à la fabrication ;
- Rédiger les notices d'utilisation, les spécifications particulières à la réalisation ou à l'utilisation du produit. Dessiner les plans, etc.
- Etudier les nouvelles règles et techniques de gestion

3.2.5.5 Fonction Gestion de la qualité

Elle a pour rôle de :

- constituer le dossier qualité du produit fabriqué en y incluant tous les documents relatifs aux composants et matières, processus de fabrication, certificats d'habilitation des sous-traitants et de qualification des fournisseurs, etc. ;
- Gérer la bibliothèque des spécifications et normes de l'établissement ;
- pratiquer des *audits internes* pour vérifier l'application des règles et *procédures* de l'entreprise ;
- organiser les *audits externes* dans le cas de *certification* ;
- traiter les *rapports de non-conformité* constatés en cours de fabrication ou chez le client, etc.

3.2.5.6 Fonction Approvisionnement et achats

Elle est concernée par :

- la recherche de nouveaux fournisseurs ou sous-traitants.
- la négociation des contrats (prix, quantités, délais, normes de qualité, etc.)
- la gestion des achats et des stocks.

Le *Service achats* emploie des acheteurs qui sont en contact avec les *services commerciaux* des fournisseurs. Ils négocient les prix, établissent des *commandes d'achat* ou *ordres de sous-traitance*, suivent la réalisation des produits

commandés et l'échelonnement des livraisons, contrôlent les factures d'achats.

3.2.5.7 **Fonction financière et Comptabilité**

Elle gère les comptes et les ressources financières de l'entreprise tout en assurant l'interface avec les banques, l'administration fiscale, les clients et fournisseurs, etc. Elle a en son sein le service de finance et de comptabilité.

1° Le service de finance

Il recherche le financement et assure l'affectation de dépenses respective

2° Le service de comptabilité

Il assure l'enregistrement, traitement et classement des comptes. Il a comme effet :

- Le *Service de comptabilité générale* établit le *bilan* et le *compte produits et charges* ainsi que toutes les déclarations obligatoires (Taxe sur la valeur ajoutée et autres) et archive tous les documents comptables.
- Le *Service de comptabilité analytique*, analyse les dépenses directement affectées aux produits fabriqués et calcule leurs *coût de revient* à posteriori.
- Le *Service de comptabilité fournisseur* vérifie et règle les factures relatives aux achats. Le *Service de comptabilité client* établit et envoie les factures aux clients puis en vérifie les paiements.

3.2.5.8 **Fonction ressources humaines**

Son rôle essentiel est de gérer l'ensemble des salariés y compris leurs métiers depuis l'embauche jusqu'au départ de l'entreprise. Il dégage deux départements : celui de la gestion du personnel et de métier.

Elle est chargée aussi du recrutement, de la gestion des stagiaires, de la distribution des médailles du travail et des relations avec le Comité d'Entreprise.

3.2.5.9 Fonctions annexes

Bien qu'indirectement liées à la production, elles sont indispensables à la bonne marche de l'entreprise.

- Les *Services Généraux* : surveillent ou assurent l'entretien des bâtiments, des véhicules et des réseaux (électricité, téléphone, transmission de données, gaz, voies de circulation...) de l'établissement.
- le *Service Informatique* : peut être très important s'il a en charge le développement des applications informatiques spécifiques à l'entreprise. Il gère le parc des ordinateurs et la sauvegarde des données.
- le *Service Maintenance* : peut être rattaché à la production, surtout s'il n'a en charge que l'installation et l'entretien de l'outil de travail.

3.2.6 Résumé sur le rôle ou fonction spécifique des Entreprises non financière en macro économie

La fonction principale des entreprises non financière en macro économie est la production des biens et services sur le marché et en cela elle procède aussi aux différentes consommations intermédiaires en raison des facteurs des productions nécessaires pour permettre qu'il ait ces différentes productions envisagées.

Pour les biens, elles produisent à cet effet les biens de consommation finale pour les ménages et les biens de consommation intermédiaires pour d'autres entreprises qui doivent servir à la production des autres produits.

3.3 Les institutions financières

3.3.1 Notion et définitions

Le mot institution financière vient du latin instituo, qui désigne une structure d'organisation d'origine humaine et destinée à s'inscrire dans la durée. Il a un sens politique et juridique, religieux, académique, économique, philosophique ou sociologique.

Selon l'économiste **Alain CHOINEL**, les institutions financières sont des entités économiques qui s'occupent du commerce de l'argent. ⁽¹⁶⁾

Une institution financière est une institution publique ou privée qui assure une mission économique et financière en procurant des services financiers à ses clients.

Selon le dictionnaire le petit Robert, une institution est l'ensemble des formes ou structures sociales ; telles qu'elles sont établies par la loi ou la coutume. Au pluriel, institution signifie l'ensemble des formes ou des structures politiques établies par la loi ou la coutume et relevant du droit public.

Ainsi nous pouvons dire que les institutions financiers sont des structures économiques œuvrant dans des marchés financiers, dans un environnement concurrentiel ou non concurrentiel avec objectif de réaliser le profit.

En économie, une institution financière est une institution publique ou privée, qui assure une mission économique ou financière et qui fournit des services financiers à ses clients. Les institutions financières privées (appelées Etablissement financiers) sont en général titulaire d'une réglementation financière édictée par les autorités financières. C'est ainsi que nous pouvons aussi confirmer que les institutions financières sont des entreprises ou organisations d'affaire qui jouent un rôle de mobilisateurs, de dépositaires d'épargnes et le rôle de pourvoyeurs de crédits ou de financement. Elles rendent également de nombreux services à la communauté.

Les institutions financières diffèrent des organisations d'affaires non financières (organisation industrielles et commerciales) par leurs activités. Alors que les premières sont spécialisées en actifs financiers tels que les dépôts, les prêts, les bourses de valeur, etc. ; les seconde s'occupent donc des actifs réels comme les machines et équipement, les marchandises, etc.

Quel que soient leurs objectifs, les institutions financières ont en communes certaines caractéristiques. Elles offrent une variété de crédits aux emprunteurs et donnent la possibilité aux prêteurs d'accéder à une gamme variée d'actif

D'autres institutions offrent la couverture d'assurance ou d'autres avantages qui sont payés à leurs clients ou épargner sous condition de la réalisation de certains événements tels que la retraite, les incendies ou l'expiration du contrat d'épargne.

3.3.2 Caractéristiques : relations entre les institutions Et les marchés financiers

Les secteurs financiers comprennent deux types principaux d'organisation. Le premier est constitué des institutions qui, par le biais des transactions qu'elles effectuent pour leur propre compte, produisent des services d'intermédiation entre épargnants et investisseurs. Le second grand type comprend les marchés qui mettent directement en présence les épargnants et les investisseurs.

Il est intéressant d'étudier les caractéristiques de chaque type d'organisation, en regard des trois critères de performance. En général, les coûts d'émission de titres sont plus petits et les délais d'émission sont plus courts chez les institutions financières que dans les marchés financiers ou la production d'un prospectus est un processus long et coûteux sur le plan de l'efficacité.

Pour allocation, plusieurs facteurs doivent être considérés : le traitement de l'information, la nature des titres émis, les transactions après l'émission et gestion des risques.

Au plan de l'information, les institutions financières maintiennent la confidentialité des renseignements fournis par les

clients alors que les marchés financiers requièrent une divulgation publique. Les institutions financières peuvent adapter les financements aux besoins de leurs clients alors que les titres utilisés dans les marchés financiers doivent respecter une certaine standardisation. Les financements offerts par les institutions financières sont généralement de plus petite taille que ceux offerts sur les marchés et leur coût est aussi plus élevé.

Il est plus facile de renégocier un financement auprès d'une institution financière que de tenter de renégocier un financement public. Finalement, selon Allen et Al (1995), les institutions financières redistribuent mieux les risques dans le temps alors que les marchés financiers seraient meilleurs à redistribuer les risques transversalement, c'est-à-dire à un instant donné.

Quant à l'efficacité dynamique, il est relativement plus facile d'innover dans les institutions financières parce qu'elles peuvent expérimenter sur une ou un petit nombre de transactions contrairement aux marchés financiers qui doivent mettre sur pied des systèmes capables de traiter de grands volumes de transactions. A court terme, les institutions financières et les marchés financiers sont des substituts qui se renforcent les uns des autres.

Ainsi, selon Merton et Al dans leur ouvrage, *theory of capital in Financial firms* (1990), les institutions sont en quelque sorte des laboratoires qui développent et testent des instruments financiers et lorsque ceux-ci s'avèrent répondre généralement, alors les marchés financiers prennent le relais, standardisent l'instrument et, en opérant à grand volume, en abaissant les coûts d'utilisations

Ces nouvelles possibilités peuvent être exploitées par les institutions qui voient leur potentiel d'innovation ainsi bonifié. Ce développement en spirale représente donc l'effet de synergie qui existe entre les institutions et les marchés financiers.

L'analyse ci-dessus montre donc que les institutions et les marchés financiers ont des caractéristiques différentes et complémentaires. Tout système financier optimal doit représenter

un certain équilibre entre les deux types d'organisation et évoluer par le biais d'une interaction dynamique entre les deux.

3.3.3 L'objectif de la gestion des institutions financières

Sur le plan financier, l'objectif des dirigeants d'une institution financière doit être la maximisation de la valeur marchandise du capital des actionnaires.

C'est objectif d'écoule du contrat, à tout le moins implicite sinon explicité, entre les dirigeants et les actionnaires. Les dirigeants doivent donc bien comprendre l'ensemble des facteurs qui déterminent la valeur de leur entreprise.

Idéalement, les dirigeants souhaiteraient une rentabilité forte, un faible niveau de risque et une grande croissance. Malheureusement, ces trois sous – objectifs ont tendance à être en conflit. Ainsi, pour augmenter la rentabilité on peut tenter soit d'augmenter la marge bénéficière, ce qui diminuera la croissance ou augmentera le niveau de risque. De la même manière, si l'on veut réduire les risques, on réduira souvent la marge bénéficiaire et l'on freinera la croissance. Les dirigeants doivent donc trouver l'équilibre entre les trois variations clés qui sont la rentabilité le risque et la croissance.

Il faut noter que cet équilibre n'est pas statique mais varie selon la conjoncture. Ainsi, en période d'expansion économique, les dirigeants mettront davantage l'accent sur la rentabilité et la croissance et accepteront un plus haut niveau de risque. Au contraire, en période de ralentissement économique ils insisteront davantage sur le contrôle du risque.

Au-delà de la difficulté d'identifier le niveau optimal des trois variations selon la conjoncture, il faut noter que les dirigeants peuvent avoir des intérêts personnels qui ne coïncident pas parfaitement avec ceux des actionnaires.

Ils auront alors à doser leurs décisions en fonctions de leurs intérêts et de ceux des actionnaires qui subiront un coût d'agence dû au fait que les décisions prises ne seront pas parfaitement dans leur intérêt. Par exemple, on sait que les

dirigeants n'ayant qu'un seul emploi, ont un capital humain non diversifié contrairement à la majorité des actionnaires qui détiennent des portefeuilles diversifiés de valeurs.

Pour cette raison, les dirigeants sont moins bien placés pour supporter le risque et seront naturellement plus averses au risque les actionnaires. Il est clair aussi qu'ils peuvent tirer un intérêt personnel de certains types de dépenses, tels que les frais de représentation. Aussi, ils peuvent obtenir des avantages spéciaux pour quitter lors d'une acquisition. C'est pour cette raison que les actionnaires offrent une rémunération initiative aux dirigeants afin de minimiser les divergences d'intérêt.

3.3.4 Fonction d'une institution financière.

La fonction principale de toute institution financière est d'assurer la liaison entre ceux qui ont un surplus financiers et ceux qui ont un besoin de fonds.

Les institutions financières prennent des formes diversifiées et offrent une variété de services. Elles se spécialisent dans l'une ou plusieurs des institutions suivantes :

- Elles procurent les moyens de prêter ou d'emprunter les fonds :
- Elles procurent les mécanismes de paiement ;
- Elles procurent d'autres services tels que l'assurance, l'échange de devises, etc.

3.3.5 Classifications des institutions financières

Les institutions financières peuvent être classifiées sur base de leurs activités premières ou sur base de leur degré de spécialisation en rapport avec les épargnants ou prêteurs avec lesquels elles opèrent habituellement ou alors en tenant compte de leur création. En d'autres termes, l'étendue de l'activité fonctionnelle, géographique ou sectorielle constituant quelques-uns des critères qui sont communément utilisés pour classer un bon nombre d'institutions financières qui existent dans une économie donnée.

Cependant, nous pouvons noter qu'une telle classification semble être imparfaite. Selon cette classification, les institutions financières peuvent être subdivisées en deux groupes :

- Les institutions financières bancaires et
- Les institutions financières non bancaires

Les institutions financières bancaires sont des établissements qui reçoivent du public des dépôts de fonds qu'ils emploient pour leur propre compte en opération de crédit. A la différence, les institutions financières non bancaires doivent disposer des ressources (dépôts, emprunts, fonds propres) avant de s'engager dans des opérations de crédit.

Les assujetties aux besoins de la réserve légale peuvent octroyer le crédit en créant des créances sur elles – mêmes alors que les autres institutions non bancaire ne peuvent prêter que sur les fonds mis à leur disposition par les épargnants. La distinction entre les deux a été mise en lumière par Stayers qui définit les institutions financières bancaires comme étant des « créateurs » de crédit et les institutions financières non bancaires comme étant les « pourvoyeurs » de crédit.

3.3.5.1 Les institutions financières Bancaires

a. Aperçu historique de la Banque⁽⁷⁾

Le commerce bancaire a pris naissance chez les orfèvres qui faisaient profession de garder en lieu sur l'or et les objets précieux à ceux confiés par leurs clients. A l'origine, ses maisons présentaient une grande analogie avec des consignes de colis au des magasins généraux. Le déposant laissait son or en grande contre reçue, puis quand il présentait ultérieurement ce reçu et avait acquitté un petits droit de grande, son dépôt lui était restitué aussi les orfèvres reconnurent – ils bientôt qu'il était plus commande ne pas placer une étiquette sur leur appartenance à

⁽⁷⁾ GALAIN J.N, la comptabilité bancaire, la revue éditeurs, collusion CESB, Bruxelles 1992, P20

tel ou tel client en vue de pouvoir lui rendre sur demande les pièces même déposés par lui.

Aujourd'hui, l'institution bancaire évoque informatique et trop des papiers, des coffres et des secrets, des messieurs (et extrêmement peu de femme) capables de fabriquer beaucoup d'argent grâce à des opérations obscures. Mais l'assimilation de ces messieurs à l'institution bancaire est ambiguë puis que la banque apparaît précisément au moment où son destin se distingue de celui des individus qui l'ont fondée ou du négoce qui l'a succédée. L'ors qu'elle survie a la disparition de ses animateurs, l'ors qu'elle se maintient sans plus être l'accessoire d'une palette plus au moins large d'autres activités, lorsque la banque remplace te banquier, dans seulement son histoire institutionnelle commence. En ce sens, il Ya n'a pas d'institution bancaire en Mésopotamie antique ou en Afrique subsaharienne précolonial, dans la mesure ou les opérations y restaient incluses dans des Structures patrimoniales ou commerciales dont elles n'étaient que le prolongement.

b. Définition

En compréhension, une banque est une entreprise qui généralement se consacre au commerce de l'argent et des titres (effets de commerce, titres de bourse, épargne, réinvestissement, etc.)

c. Fonction économique de la banque

La plupart des opérations de banque ont l'objectif de trainer les mouvements d'argent vers les caisses des banques, tandis que les autres envisagent les moyens de remployer les capitaux ainsi accumule la fonction économique de la banque est donc double et a surtout pour objet de conserver l'épargne flottante et de repentir les capitaux en vue de financements du commerce ou de l'industrie et dans certain cas, de pouvoir aux besoins de l'état.

Cette activités se manifeste en ordre secondaire, nous la forme au service rendus, par les banques sont souvent

intermédiaires dans l'encaissement des coupons, dans le placement d'emprunté, dans le recouvrement de créances, dans l'achat et vente de monnaies étrangères, etc.

On connaît le rôle que les banques jouent dans la vie économique d'une nation. En fait, l'activité économique d'un pays est dominée par l'organisation financière, qui épaulé les grandes entreprises industrielles et concourt au développement du commerce et à l'épanouissement de l'activité générale ; sans cette organisation des banques occupent une large place.⁽⁸⁾

d. Classification des banques

Les banques peuvent être classifiées au point de vue provenance des capitaux ou au point de vue de leurs opérations.

*Du point de vue de la provenance des capitaux dont elles disposent

On distingue :

- . Les banques d'émissions
- . Les banques des dépôts ou commerciales

c. Les Banques D'émissions

Autrement Appeler les banques de circulation, ont la faculté de se procurer des capitaux en émettant des billets de banques non productif y d'intérêt, c'est la une situation privilégie qui, en règle générale, ne peut être accordé à un établissement Qu'une vertu d'une disposition légale spéciale émanant du chef de l'état ou du gouvernement. Dans nos pays, il s'agit principalement de banques nationales ou centrales dans notre pays, la banque d'émission est la banque centrale du Congo(BCC).

⁽⁸⁾) Mualaba K., Notes du cours d'institution et marchés financiers internationaux, UNILU, L2 Eco, 2009. P15

d. les banques de dépôts ou commerciales

Ne possèdent que leurs propre capitaux et ceux qui leur sont confiés par les particuliers à qu'ils paient des intérêts. Leur bénéfice résulte de la différence entre cet intérêt qu'ils les paient, et celui qu'elles peuvent faire produire aux dépôts en les engageant dans des opérations plus ou moins fluctueuse ces banques ont pour fonction essentielle la collecte de l'épargne et l'octroi du crédit à courts et moyens termes à l'économie privée et aux pouvoir publics.

Comme dit plus haut, leurs moyens d'actions sont principalement constitués par les fonds propres, des dépôts sous différentes formes et la monnaie scripturale qu'elles créent.

* Du point de vue de leurs opérations

Bien que celles – ci soient loin d'être nettement délimitées et présentent beaucoup d'analogie pour toutes les banques, on peut distinguer :

- . Les banques hypothécaires ;
- . Les banques de spéculation et de placement ;
- . Les banques de commerce.

e. les banques hypothécaires

Les banques hypothécaires ou de crédits fonciers ont pour objet principales de prêter les fonds contre de garanties immobilières.

f. Les banques de spéculation et de placement

Se spécialisent dans l'exercice des ordres de bourse et dans l'émission de titres pour compte de toute banque. Ce sont elles qui se chargent de la négociation des actions et des obligations de grandes sociétés elles achètent les titres en gros et les revendent au détail en réalisant des bénéfices plus au moins importants.

Il existe également certaines banques de cette catégorie à la tête desquelles se trouvent des spéculateurs et qui

n'ont de banques que le nom. Grâce à la presse, ils lancent au marché des titres qui n'ont généralement qu'une valeur fictive, et par leurs offres alléchantes, excitent la passion des autres.

g. Les banques de commerce

Sont les plus nombreuses, elles peuvent se subdivisées :

. En banques locales : Ont un champ d'action assez restreint qui se donne souvent à la ville ou à la région ou elles sont établies.

. En grands établissements des crédits : Autrement appelé banques d'affaires ont pour activité principale l'octroi de crédit à moyen et long termes aux entreprises privées ainsi que la prise de participation en action dans le capitale des entreprises lors de leurs créations, ces actions peuvent être revendues avec profit ou conservent pour exercer un contrôle permanent sur les entreprises financées.

Leurs moyens d'actions sont constitués de leurs fonds propres, de liquidité des entreprises contrôlées et de produire de l'émission d'emprunts obligatoires dans le public. Elles copient sur un champ beaucoup plus vaste. Elles établissent généralement un grand nombre de succursales dont la direction, intéressées dans les bénéfices, en voient leurs démarcheurs trouve les clients chez lui pour faire des offres plus avantageux. Opérant en grand, elles peuvent les faire à très bas prix et apposer aussi aux banques locales une redoutable concurrence devant laquelle nombre de ces petits banquier ont été forcé de fermer leurs portes ou tout au moins de limiter leurs opérations aux affaires de moindres importance. La puissance ou leurs capitaux et l'étendue de leurs opérations leur permettent d'aborder les opérations financières traitées naguère uniquement par la haute banque.

. En banques populaires et agricoles : Elles s'adressent à une clientèle toutes spéciales d'artisans, d'agriculteurs et de petits commerçants qui ne pourraient obtenir du crédit dans d'autres banques. Elles ont pour mission essentielle d'apporter à l'agriculture, les petites industries et artisanat, les concours financiers nécessaires dont ces activités ont besoin pour financer les fonds de roulement, les crédits de campagne, l'acquisition du

matériel agricole, des semences, des engrais, des stocks indispensables, etc.

Les banques du commerce extérieur qui s'occupent spécialement de financer le commerce extérieur. Elles assurent les services, financent des entreprises locales. Elles font parfois des annonces dans le cadre des activités des crédits documentaires à l'importation.

e. Ressource des banques⁽⁹⁾

Le premier aspect du métier bancaire consiste donc à collecter les ressources financières comme toute entreprise, les banques ont des actionnaires qui leur apportent sous forme de capital des fonds propres. Également comme toute entreprise les banques empruntent.

Elle le fait sur les marchés financiers, en émettant des titres obligataires mais également directement auprès d'autres banques commerciales. Ces opérations de crédit entre banques

sont localisées sur un marché spécial réservé aux établissements financiers appelé « marché interbancaire » les banques peuvent s'adresser à la banque Centrale qui leur prête des capitaux en prenant en garantie des actifs bancaires.

Enfin une part des ressources provient des épargnants et des déposants qui confient leurs capitaux pour une durée plus ou moins longue à leur établissement bancaire.

Il s'agit de tous les produits d'épargne proposés par les banques (livrets, comptes à terme, etc.) et des dépôts à vue. Ces fonds collectés les banques les font travailler c'est-à-dire qu'elles réinvestissent ces fonds, essentiellement sous deux formes :

- les crédits octroyés aux clients ;
- des placements sur le marché financier.

⁽⁹⁾ Bernet R., principes et techniques bancaires, 23^e Ed., Dunod, Paris, p 139

f. Les opérations courantes des banques

Nous présentons trois catégories d'opérations des banques pour lesquelles les établissements de crédit jouissent d'un monopole :

- la réception des dépôts au public :

C'est-à-dire de fonds apportés par des tiers, réutilisés par l'établissement de crédit pour son propre compte et remboursable

- la distribution de crédit :

Le terme crédit doit être pris au sens large de crédit décaissé, engagement par signature mais également crédit - bail et location assortis d'option d'achat

- la mise à disposition et la gestion de moyen de paiements :

Par moyen de paiement, on entend tout instrument permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

La loi bancaire établit le monopole des établissements de crédit en matière d'opérations de banque, toutes fois, un certain nombre d'exception sont prévues et on cèlera :

- pour la réception de fonds, les comptes courants d'associés, les dépôts entre sociétés d'un même groupe ;
- pour la distribution de crédit, les prêts entre société d'un même groupe ou les prêts d'organismes sociaux cause d'allocation familiale, etc.

Les deux premières catégories d'opérations constituent l'essence même de l'intermédiaire financière traditionnelle, appelé parfois intermédiation de bilan et la troisième relève de la prestation de services. Cette définition des opérations de banques ne rend pas bien compte de certaines de certaines opérations de marché très fréquemment accomplies

par les banques, avec les émissions et les achats de titre, appelées intermédiation de marché.

g. Rôles des banques

1. Rôle spécifique d'intermédiation financière

Les institutions financières jouent un rôle d'intermédiation financière, elles consistent une relation étroite entre les prêteurs et les emprunteurs.

Les institutions financières mettent en relation des prêteurs qui peuvent facilement et rapidement placer leurs épargnes auprès des emprunteurs sans avoir à les rechercher personnellement.

D'autre part l'emprunteur obtiendra plus de fonds parce que les banques vont faire coïncider les moments pour prêter du montant plus important.

Elles transforment des dépôts à court terme au prêt à long terme. Les prêteurs veulent prêter à court terme et pouvoir disposer rapidement de leur capital. A l'inverse, les emprunteurs veulent pouvoir disposer de cet emprunt pour investir sur le long terme.

Les institutions financières font donc le pari que les prêteurs ne viennent pas redemander leur capital en même temps. On note aussi la sécurité pour les emprunteurs car ce sont les banques qui sont responsables.

Elles réduisent les asymétries d'informations entre prêteurs et emprunteurs. Les banques connaissent leurs clients qu'ils soient prêteurs ou emprunteurs et donc évalue bien les risques liés à des investissements.

C'est donc une garantie importante pour le prêteur qui est face à une professionnelle (transparence de l'information). On note aussi la fidélisation des clients (traçabilité).

2. Rôle de distribution des crédits

- Création monétaire

Les banques créent de la monnaie à travers les opérations de crédit, en effet en donnant un crédit à un agent « économique, la banque augmente le volume de la monnaie scripturale de cet agent sans diminuer le volume de monnaie détenue par les autres agents.

La masse monétaire augmente à cette occasion, généralement La banque a 17% de Réserve obligatoire et utilise virtuellement 83% des sommes déposée de ses clients.

Par ailleurs, il y aura une destruction monétaire au moment du remboursement du crédit et donc au final, la masse monétaire augmente lorsque le volume des crédits distribués est supérieur aux crédits remboursés.

- Limiter les besoins en monnaie centrale des banques.

La monnaie centrale correspond à toutes les pièces (divisionnaire) et billets (fiduciaire) détenus par le public, par les banques dans leurs offres et le solde des comptes des banques de second rang auprès de la banque centrale c'est-à-dire la monnaie scripturale pouvant être transformé en billet.

La liquidité bancaire c'est la quantité de monnaie centrale que possèdent les banques. Les banques de second rang sont les banques commerciales, les banques de premier rang sont les banques centrales nationales (banque centrale du Congo). Lorsqu'une banque accorde un crédit, elle doit faire face à deux types de fuite en monnaie centrale.

La première vient du fait que le crédit octroyé sert à régler des transactions avec des clients d'autres banques, les banques bénéficiaires doivent donc être remboursées en monnaie centrale (compensation).

L'argent créé par les banques commerciales ne restera pas sur les dépôts à vue de leurs clients, il servira en partie à effectuer des chèques, des virements vers d'autres banques. L'argent que se devront les banques entre elle, nécessitera le recours à la monnaie des banques centrales.

La seconde fuite vient de la préférence du publique pour les billets. Tout cédaient accordé donne lieu à un dépôt en monnaie scripturale du même montant mais ce dépôt peut donner lieu à des retraits sous forme de billet. Si une banque ne dispose pas suffisamment de monnaie centrale pour faire face à ces fuites elle sera contrainte de délivré lions de crédits.

- **Limiter l'action des autorités monétaires**

Les autorités monétaires (Banque Centrale ou Banque Nationale) ont une influence sur la quantité de second rang (Banque Commerciale).

En effet, quand celles-ci ont besoin de monnaie centrale elles demandent un crédit à la banque de premier rang. La banque de premier rang peut augmenter son taux d'intérêt directeur pour inciter les banques à être plus prudentes dans l'octroi de leur crédit.

• **Rôle de complémentarité avec les marchés financiers**

Les ménages comme certaines Petites et Moyennes Entreprises ne peuvent pas aller sur les marchés financiers et donc doivent passer par des banques pour emprunter. Certaines entreprises qui ont accès au marché financier ne veulent pas s'y financier par augmentation de capital (émission de nouvelles actions) parce que les nouveaux actionnaires peuvent contester le pouvoir en place.

De plus l'entreprise pourra être convoitée par d'autres entreprises et faire l'objet d'une OPA (Offre Public d'Achat) qui n'est pas toujours amicale.

Les grandes entreprises ont donc un double accès au financement (sur les marchés financiers et par l'intermédiaire des

banques). Elles peuvent mettre en concurrence les banques et les marchés financiers.

Les petites entreprises sont donc défavorisées par rapport au taux d'intérêt qu'elles peuvent moins bien négocié.

Les banques cherchent à compenser la baisse des dépôts traditionnels car les ménages ne veulent plus laissé leur argent sur des comptes bancaire non rémunéré et donc ils cherchent à placer leur épargne sur les marchés financiers.

Les banques ont donc moins d'argent en dépôt et ne peuvent pas accorder beaucoup de crédit. Pour cela, les banques proposent aux ménages de gérer leurs actions sur le marchés financières parce qu'elles ont des informations que les ménages n'ont pas ce qui peut être va les rassurer car c'est une gestion professionnelle.

Pour pouvoir investir dans les marchés financiers, il faut obligatoirement ouvrir un compte de titre. Ensuite nous avons deux possibilités.

- Soit on gère soi-même son épargne en choisissant seul ses actions et obligation.
- Soit on délègue cette gestion à OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière).

Il existe deux grandes familles d'OPCVM :

- Les SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable). Ce sont des sociétés anonymes, on devient actionnaire et on dispose d'un droit de vote positif ou négatif sur sa gestion.
- Les FCP (Fond Commun de Placement). C'est une copropriété de valeurs mobilières, si on n'est pas d'accord avec sa gestion, on quitte directement le fond avec son épargne.
- Les OPCVM en actions doivent avoir 60% d'actions en portefeuille.

- Les OPCVM obligataires doivent avoir 60% d'obligations en portefeuille.
- Les OPCVM monétaire proposent des titres du marchés monétaire à savoir des bons du trésor («émis par l'Etat), des certificats de dépôt (émis par les banques) et des billets de trésorerie (émis par les entreprises sur le court ou long terme).

Les banques participent différemment au financement de l'économie, au départ c'était une intermédiation par le crédit qu'elles ont compléter actuellement par une intermédiation sur les titres financiers.

3.3.5.2 les institutions financières non bancaires

a. Les micros finances⁽¹⁰⁾

- Notion

Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, une micro finance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositions permettant d'offrir de très petits crédits « Microcrédits » à des familles très productives ou génératrices de revenus leurs permettant ainsi de développer leurs entreprises.

Dans ce cas, le micro-crédit ne se limite plus aujourd'hui à L'octroi de crédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers classiques ou formels.

La micro finance désigne l'ensemble des services financiers adaptés aux personnes exclues du système bancaire classique à cause des revenus trop faibles ou d'un manque de garanties.

Si la micro finance existe depuis longtemps sous la forme d'intermédiations financières, informelles (tontine, mouts de piété, clubs d'épargnes, prestataires informels), la micro finance est désormais reconnue comme outil indisponible dans la lutte contre la pauvreté. La micro finance est considérée comme l'un des outils primordiaux pour l'atteinte des objectifs mondiaux du

⁽¹⁰⁾ http://zikipedia.org/wiki/micro_finance, consulter le 30 décembre 2022

millénaire au premier rang desquels figure la réduction de l'extrême pauvreté et la faim.

La micro finance touche entre 113 millions et 150 millions de personnes aujourd'hui. Selon les estimations, soit au moins 10% du marché potentiel. Elle finance également de nombreuses micro-entreprises.

Compte tenu de son développement au cours de deux derniers décennies, l'activité de micro finance est désormais encadrée dans la plupart des pays par un corps de lois et règlements.

- Définitions

La micro finance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir des petits crédits « microcrédits » à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives

Ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs petites entreprises.

La micro finance c'est l'activité d'offre de services financiers (épargne, crédit, assurance, etc.) à destination, des plus pauvres qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques et sans activités salariales régulières.

Il faut entendre par micro- crédit, la prestation des services du système bancaire classique, en vue de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus, de créer des emplois et ainsi de lutter contre la pauvreté.

Les services de micro finance fournissent un ensemble de produits financiers aux personnes exclues du système financier classique ou formel. Ils concernent en général les habitants pauvres des pays en développement.

De façon plus générale, le micro finance réfère à une vision du monde ou « le maximum de foyers pauvres ou assimilés peuvent avoir un accès permettant à une gamme de services financières de grande qualité et adaptés à leurs besoins, incluant non seulement le crédit mais l'épargne, l'assurance et les transferts de fonds ».

D'une façon plus restrictive, la micro finance se réfère à un certain nombre d'institutions privées ou publiques qui se réclament de la micro finance.

- **historique** ⁽¹¹⁾

C'est le professeur YUNUS, créateur de la Gramen Bank au Bengladesh et le prix Nobel de la paix en 2006 qui popularise au niveau international le micro- crédit puis la micro finance, à Partir de la fin des années septante et début des années quatre-vingt. Toutefois, il existait auparavant d'autres formes de « micro finance » mais qui n'en portait pas le nom, c'est le cas de « tontines ». Sous cette impulsion, de nombreuses institutions de Micro finance (IMF) commencent à éclore dans les pays en voie de développement.

Ces pratiques de micro finance sont aussi plus Anciennes en Afrique, surtout celles qui relèvent de la collection de la petite épargne. Dans les pays comme le Burkina-Faso, le Cameroun, où les premières coopératives d'épargne et de crédit ont vu le jour au cours des années soixante.

- **typologie :**

- Des institutions ad hoc, aux multiples formes : coopératives d'épargnes et de crédits, organisations non gouvernementales, programmes mis en place par des institutions internationales, institutions de micro finance réguliers, banque de micro finance, etc. ;
- Des banques commerciales qui soutiennent des opérations de micro finance soit indirectement, en appuyant des IMF

⁽¹¹⁾ Salem A., lexique de l'économie, 13^e Ed., Dalloz, paris, 2014, p558

existantes par un soutien financier ou une prise de participation, soit directement par une filiale ou une offre de produits/ services de micro finance

- Des banques d'investissements en micro finance ;
- Des gouvernements et collectivités locales qui sont impliqués dans le développement de la micro finance, par la définition de cadres légaux adaptés et de stratégies nationales de développement durable un volet micro finance, puis par l'accompagnement des banques centrales, des ministères et collectivités locales.

- **Rôle, missions et importance de la micro finance**

La micro finance permet de financer les activités économiques des entreprises exclus des systèmes financiers classiques ou formels.

L'expérience montre que la micro finance aide les populations d'augmenter leur revenu de créer des entreprises viables et de sortir ainsi de la pauvreté.

Elle peut également constituer un instrument d'émancipation en permettant aux pauvres et en particulier aux femmes de devenir des agents économiques du changement.

La micro finance est surtout basée sur des prêts consentis aux plus défavorisés qui permettent de démarrer une petite activité, dite micro-entreprise. Le prêt est remboursé grâce aux revenus dégagés par la micro-entreprise.

C'est donc l'importante mission de la micro finance, celle d'octroyer des microcrédits à la classe moyenne, celle qui est exclue aux crédits des banques.

- **L'impact de la micro finance dans l'économie**

De nombreux ménages, confrontés au problème de pauvreté, ont entrepris des activités nouvelles capables de générer des revenus. Cette situation les a amenés à concevoir des microprojets en quête de micro financements. En réponse à ces

attentes, on a assisté à l'éclosion d'une catégorie d'institutions chargées de mobiliser des ressources tant internes qu'externes et capable d'octroyer des microcrédits. Elles ont donc commencé à offrir des services financiers, de crédits et/ ou d'épargne, aux personnes les plus démunies pouvant accéder aux avantages du système bancaire classique.

Sachant qu'au cours de ces dernières années, il apparaît de plus en plus que les banques classiques ne sont pas véritablement intéressées à ce public de petites exploitations ou entrepreneurs ruraux en urbains et techniques ne se sont pas adaptées pour servir ce segment de clientèle. Par ailleurs, le secteur autonome ou informel est toujours aussi souvent coûteux ou risqué. Ce secteur est en croissance et est l'objet de nombreuses interventions, réflexions ou manifestations. Il faudra cependant faire attention aux effets de mode et risques de croissance trop rapides pouvant entraîner des lendemains qui déchantent.

- **Différence entre Institutions des Micro finances et Institutions Financières bancaires⁽¹²⁾**

La différence entre Institution de micro finance et Institution Financière bancaire est que l'une fait partie de l'autre. En effet, une Institution de Micro finance est aussi une institution Financière puisqu'elle fournit un ensemble de produits financiers aux personnes exclues du système financier classique ou formel. Une institution de Micro finance est une structure de proximité (organisations non gouvernementales, Associations, coopératives, etc.) qui délivre des services financiers à des populations n'ayant pas accès au système bancaire classique.

Par ailleurs, en dehors des institutions de Micro finance les autres Institutions Financières bancaires fournissent des services financiers de grande envergure.

Aujourd'hui, les institutions de Micro finance proposent essentiellement des microcrédits, mais certaines offrent également d'autres types de services : épargne, micro-assurance, services d'accompagnement et de formation, etc.

⁽¹²⁾ Barthelemy J. et Vodourkis P., politique de développement financier et croissance, Dunod, Paris, 1996, p 58

La grande particularité d'une institution de Micro finance réside dans la dualité de ses objectifs qui sont à la fois sociaux (contribuer au développement, à la lutte contre la pauvreté) et économiques, puisqu'elle doit être pérenne et financièrement équilibrée.

b. Les sociétés financières

Sont des institutions financières qui généralement financent à des capitaux importants les investissements à long terme principalement à leurs capitaux propres.

Il s'agit d'une catégorie des institutions financières spécifiques ayant des particularités, soit dans les marchés d'assurances et des promotions industrielles. Dans ses relations, les bénéficiaires des crédits ne sont pas forcément leurs clients, mais sont plus les activités des demandeurs qui comptent, soit commerciale ou industrielle.

Dans sa typologie on peut distinguer :

1. Les organismes des crédits
2. Les intermédiaires financiers
3. Les compagnies d'assurance
4. Les fonds des pensions
5. etc.

3.3.6 Résumé sur le rôle ou fonction spécifique des Institutions financières en macro économie

La fonction principale des institutions financières en macro économie consiste à fournir des services d'intermédiations financières et à financer l'économie, notamment les individus, les ménages, les entreprises et autres institutions en besoin de financement.

3.4 l'administration publique

3.4.1 Notion et définitions⁽¹²⁾

L'administration publique est l'activité d'administration qui matérialise l'exercice des pouvoirs public.

C'est aussi une organisation qui incarne une collectivité publique, soit un Etat, une collectivité territoriale ou une organisation ou institution internationale.

Une administration publique peut prendre la forme juridique d'un établissement public, mais elle peut désigner un simple service (au sens d'un composant organisationnel).

Par extension, l'administration publique peut aussi désigner l'ensemble des administrations publiques en tant qu'organisations.

3.4.2 Mission

La mission des administrations publiques est de mettre en œuvres des politiques, des services publics, ou accessoirement des biens et services marchands sans prétention au titre de service public.

3.4.3 Secteur de l'administration publique⁽¹³⁾

Le secteur des administrations publiques comprend :

- les administrations publiques centrales ;
- les administrations publiques locales et
- les administrations de sécurité sociale.

Les collectivités publiques, pouvoirs publics, administration publique et service public sont souvent employés de façon interchangeable, mais ont des définitions techniques distinctes.

⁽¹²⁾ experience, Cambridge university press, new york ; 1991

⁽¹³⁾ **Raczkowski k., public management : theory and practice, springer, new york ; 2016**

3.4.4 les branches principales de l'administration publique⁽¹⁴⁾

Dans le monde universitaire, le domaine de l'administration publique se compose d'un certain nombre de sous – domaines. Les universitaires ont proposé un certain nombre d'ensembles différents de sous - domaines.

L'un de modèles proposés repose sur cinq piliers, à savoir :

- la théorie d'organisation de l'administration publique : est l'étude de la structure des entités gouvernementales et des nombreuses particularités qui leur sont inculpés ;
- l'Ethique dans l'administration publique : celle de l'approche normative à la prise de décision ;
- l'analyse des politiques et l'évaluation des programmes : elles constituent une approche empirique de la prise de décision ;
- la budgétisation publique : est l'activité d'un gouvernement qui cherche à répartir des ressources rares entre des demandes illimitées ;
- la gestion des ressources humaines : est une structure interne qui garantit que la dotation en personnel de la fonction publique est effectuée de manière impartiale, Ethique et fondée sur des valeurs. Les fonctions de base du système des ressources humaines sont les avantages sociaux, les soins de santé des employés, la rémunération et bien d'autres choses encore (par exemple : les droits de l'homme).

Les cadres qui gèrent le directeur des ressources humaines et d'autres membres clés du personnel des départements font également partie du système d'administration publique.

⁽¹⁴⁾ Lynn L., Public management : old and new, Routledge, new york, 2006

3.4.5 management public ⁽¹⁵⁾

3.4.5.1 Notion

Le management public est une approche de l'administration publique et de l'administration des organisations à but non lucratif qui s'apparente ou s'inspire des techniques et des approches du secteur privé en matière de management et d'entreprise.

Ces approches commerciales visent souvent à maximiser **l'efficacité et l'efficacités et à fournir un meilleur service à la clientèle**. Il existe un contraste avec l'étude de l'administration publique, qui met l'accent sur les moteurs sociaux et culturels du gouvernement qui, selon de nombreuses personnes le rendent différent du secteur privé.

3.4.5.2 définitions ⁽¹⁶⁾

Le management public est défini d'une manière positive et négative.

Dans l'approche positive, on fait allusion à un processus praxéologique et légitime de service public pour les citoyens dans l'intérêt de leur génération et des suivantes, par le renforcement des relations mutuelles, la compétitivité de l'Economie nationale et l'augmentation pratique de l'utilité sociale grâce à l'allocation efficace des ressources publiques.

Dans l'approche négative, il s'agit de fiction dont l'objectif est la possibilité d'appropriation temporelle ou permanente de biens publics pour la mise en œuvre des intérêts particuliers d'un groupe social restreint.

⁽¹⁵⁾ Joeng chun H., principes of public administration, kari sma publications, new york, 2007

⁽¹⁶⁾ Donald Menzel and harvey white, the state of public administration: issues, challenges and opportunity, M.E . sHarpe, new york, 2011

3.4.6 Résumé sur le rôle et fonction principale de l'administration publique en macro Economie

La fonction principale de l'administration publique est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales.

Elle tire la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires.

3.5 Les institutions sans but lucratif ⁽¹⁷⁾

3.5.1 Notion et définitions

On se refaire ici à des associations sans but lucratif précisément avec la législation en république démocratique du Congo. L'Association sans but lucratif est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, si ce n'est à titre accessoire, et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel.

Ces associations sans but lucratifs sont apolitiques.

3.5.2 Classification

L'association sans but lucratif est de par sa nature et son objet soit :

- une association à caractère culturel, social ou éducatif ou économique ;
- une organisation non gouvernementale ONG, en sigle
- une association confessionnelle.

3.5.3 Des conditions d'obtention de la personnalité juridique

a. la personnalité juridique est accordée par le Ministre de la justice après avis favorable du Ministre ayant dans ses attributions le secteur d'activité.

⁽¹⁷⁾ Loi n° 004/ 2001 du 20 janvier 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, journal officiel de la Rdc, Kinshasa, 2001

b. La requête en obtention de la personnalité juridique, dûment signée par les membres effectifs chargés de l'administration ou de la direction de l'association, est adressée, en double exemplaire, contre récépissé, au Ministre de la Justice sous-couvert du Ministre ayant dans son attribution le secteur d'activité visé. Elle doit être accompagnée :

- D'une liste indiquant les noms, les post-noms, les prénoms, le domicile ou la résidence de tous les membres effectifs de l'association. Cette liste est signée par tous les membres effectifs qui seront chargés de l'administration ou de la direction de l'association ;
- D'une déclaration signée par la majorité des membres effectifs indiquant les noms, professions et domicile ou résidences de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association ;
- Des statuts de l'association notaires et dûment signés par tous les membres effectifs chargés de l'administration ou de la direction de l'association ;
- Des certificats de bonne conduite, vie et mœurs de tous les membres effectifs chargés de l'administration ou de la direction de l'association ;
- D'une déclaration relative aux ressources prévues par l'association en vue de réaliser l'objet qu'elles s'assignent. Cette déclaration doit être renouvelée à la fin ou au début de chaque semestre.

Cette requête est signée par tous les membres effectifs chargés de l'administration ou de la direction de l'association :

- En attendant l'obtention de la personnalité juridique, l'avis favorable du Ministre ayant dans ses attributions le secteur d'activités visé vaut autorisation provisoire de fonctionnement.

- En ce qui concerne les associations sans but lucratif enregistrées en province, l'autorisation provisoire est accordée par le gouverneur de province.
- L'autorisation provisoire a une validité de six mois ; passer ce délai, la personnalité juridique est sensée être octroyée. Dans ce cas le Ministre de la Justice est tenu de délivrer l'arrêté portant octroi de la personnalité juridique dans le mois qui suit.
- Le nombre des membres effectifs de l'association sans but lucratif ne peut être inférieur à sept.
- Les statuts de l'association sans but lucratif ne peuvent aucune disposition contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

3.5.4 Des dispositions des fonctionnements

- a. La dénomination suivie ou précédée des mots « association sans but lucratif », en sigle « ASBL » ;
- b. Le siège de l'association ; celui-ci doit être établi sur le territoire de la République Démocratique du Congo ;
- c. L'objet de l'association ;
- d. La ou les provinces où l'association exercera ses activités ;
- e. Les diverses catégories des membres ;
- f. Les conditions d'adhésion, de sortie ou d'exclusion des membres ;
- g. L'organisation de l'administration ou de la direction de l'association, le mode de nomination et de révocation des personnes chargées de cette administration, la durée de leur mandat et l'étendue de leur pouvoir, la manière dont l'association est représentée à l'égard des tiers ;
- h. Le mode d'établissement des comptes annuels ;
- i. Les règles à suivre pour la modification des statuts ;
- j. L'affectation du patrimoine en cas de dissolution de l'association.

3.5.5 De la dénomination et de ses statuts

- Aucune association sans but lucratif ne peut se doter des mêmes dénominations, sigles et autres signes distinctifs appartenant à une autre association de quelque nature que ce soit.
- Les statuts ne sont opposables aux tiers qu'à partir de leur publication au journal officiel de la république Démocratique du Congo.

La publication est faite par les soins du Ministre de la Justice endéans quarante-cinq jours.

3.5.6 : Du régime général des associations sans but lucratif

3.5.6.1 Des associations sans but lucratif de droit congolais

1° Des membres et des statuts

- Les personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Associations sans but lucratif sont choisies et révoquées par la majorité des membres effectifs. Elles ne peuvent être désignées que parmi les membres précités.
- Tout changement survenu dans le personnel chargé de l'administration ou de la direction doit faire l'objet d'une déclaration signée par la majorité des membres effectifs et être adressée dans le mois, au Ministre de la Justice avec copie au Ministre ayant dans ses attributions le secteur d'activité visé.
 - Tout membre de l'association sans but lucratif peut s'en retenir à tout moment. Tout membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.
 - Les statuts de l'association sans but lucratif ne peuvent être modifiés que par décision de la majorité des membres effectifs.

- Toute modification aux statuts est communiquée au ministre ayant dans ses attributions le secteur d'activité visé.

La publication au journal officiel en est faite par les soins du Ministre de la justice.

2° Des biens immeubles de l'Association sans but lucratif « ASBL »

- L'association sans but lucratif ne peut avoir en propriété ou autrement que les immeubles nécessaires pour réaliser l'objet social en vue duquel elle est créée.

Les acquisitions et les aliénations d'immeubles ainsi que toutes opérations en conférant l'usage ou la jouissance ou entraînant la perte de l'usage ou de la jouissance doivent être déclarées par écrit au ministre de la justice avec copie au Ministre des Finances dans le délai de 3 mois à compter de la date de l'acte le réalisant. Les prix d'acquisition ou d'aliénation doit être indiqué dans la déclaration.

- Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanant de l'association sans but lucratif doivent mentionner la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement de ces mots écrits lisiblement en toute lettre : « association sans but lucratif » en sigle « ASBL ».
- Le tribunal de grande instance dans le ressort duquel se trouve le siège de l'association, peut prononcer, à la requête soit un membre effectif, soit d'un tiers intéressé, soit du Ministre public, l'annulation de tout accompli par ses organes qui serait contraire aux statuts à la loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- L'association est responsable des fautes imputables à ses préposés, et à celles des personnes par lesquelles s'exprime sa volonté. Les administrateurs ou dirigeants ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont et aux fautes commises dans leur gestion.

3° De la dissolution de l'Association sans but lucratif

- La majorité de deux tiers des membres effectifs peut prononcer la dissolution de l'association sans but lucratif. L'affectation des biens déterminée par la majorité des membres effectifs si celle que prévoient les statuts n'est pas réalisable.
- La liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs désignés soit par l'application des statuts, soit en vertu d'une décision de la majorité des membres effectifs, soit à défaut, en vertu d'une décision de la justice saisie par toute personne intéressée par le Ministère Public.
- L'association sans but lucratif qui ne remplit plus ses engagements ou qui affecte son patrimoine ou les revenus de celui-ci à l'objet autre que celui en vue duquel elle a été constitué, ou qui contrevient soit à ses statuts, soit à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, peut être dissoute, à la requête soit d'un membre effectif, soit d'un membre intéressé, soit du Ministère Public, par le Tribunal de Grande Instance.
- En cas de rejet de la demande de dissolution, le tribunal peut néanmoins annuler l'acte incriminé.
- En cas de dissolution judiciaire d'une association sans but lucratif, le Tribunal de Grande Instance désignera un ou plusieurs liquidateurs qui, après apurement du passif, réalisent la destination statutaire des biens. A défaut, le ou les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association sans but lucratif a été créée.

Les membres effectifs, les créanciers et le ministère Public peuvent se pourvoir devant le Tribunal de Grande Instance contre la décision du ou des liquidateurs.

- Le jugement qui prononce soit la dissolution d'une association sans but lucratif soit l'annulation d'un de ses actes susceptible d'appel.
- Le ministère de la justice ou le gouverneur de province peut suspendre, pour une durée ne dépassant pas trois mois, les activités de toute association sans but lucratif ayant troublé l'ordre public ou porter atteinte aux bonnes mœurs.
- Sera puni d'une servitude pénale de six mois au maximum et d'une amende de cinq mille francs congolais ou d'une de ces peines seulement, quiconque aura participé au maintien ou à la reconstitution directe ou indirecte d'une association sans but lucratif dissoute par application de l'article 19, alinéa 1.
- Les décisions de la majorité des membres effectifs relatives à la dissolution, aux conditions de la liquidation et à la désignation des liquidateurs sont communiquées au Ministère de la Justice avec copie au Ministre ayant dans ses attributions le secteur d'activités visé.

Après vérification de leur régularité, le Ministre e la justice en assure la publication au journal officiel.

Les décisions désignant les liquidateurs doivent indiquer les noms, prénoms, post-noms, professions et domiciles ou résidences de ceux-ci.

- Il ne pourra être procédé à l'affectation de l'actif qu'après apurement du passif. cette affectation sera publiée au journal officiel

Elle ne peut porter préjudice au droit des tiers. L'action des créanciers est prescrite cinq ans après cette publication.

- Les décisions non publiées ne sont pas opposables aux tiers dont les droits ou obligations sont nés avant la publication. Néanmoins, ces tiers peuvent s'en prévaloir.
- Les frais relatifs à la publication :

- Des statuts ou de leur modification ;
 - Des déclarations désignant le membre effectif chargé de l'administration ou de la direction ou de la direction de l'association ;
 - Des décisions visées à l'article 19 ;
 - Et des décisions de l'affectation des biens ;
- Sont à charger de l'association sans but lucratif.

3.5.6.2 Des associations sans but lucratif de Droit étranger

- Au sens de la présente loi, est considérée comme étrangère l'association sans but lucratif qui a son siège à l'étranger.
- Aucune association étrangère ne peut exercer ses activités en république Démocratique du Congo sans une autorisation du président de la république donné par décret sur proposition du ministre de la justice.
- Selon qu'elle est à caractère économique, culturel, éducatif ou social, l'association étrangère requiert au préalable, l'avis et l'enregistrement auprès du ministère ayant dans attributions les secteurs d'activités visé.

En cas d'avis favorable, la demande d'autorisation devra se conformer aux dispositions de l'article 4 de la présente loi.

- L'association sans but lucratif confessionnelle adresse sa d'enregistrement et d'autorisation au ministre de la justice.
- Toutes associations étrangères autorisées ont la capacité juridique que leur reconnaît la loi du pays où elles ont leur siège social.

Toutefois, elles ne peuvent avoir plus de droits que les associations sans but lucratif de droit congolais.

3.5.7 Du régime particulier des associations sans but lucratif

3.5.7.1 De l'organisation Non-Gouvernementale « ONG » en sigle

1° Notion

Est réputée Organisation Non gouvernementale « ONG » en sigle, l'association sans but lucratif dotée de la personnalité juridique dont l'objet concourt au développement social, culturel et économique des communautés locales.

2° Des organisations Non-Gouvernementales de droit congolais

- Pour être enregistrée auprès du ministère ayant de ses attributions le secteur d'activités visé, l'organisation doit remplir les conditions ci-après :
 - Se conformer aux dispositions légales ci-dessus,
 - Etre animée de prépositions humanitaires,
 - Circonscrire dans ses statuts les secteurs d'intervention choisis dans le cadre de la politique nationale de développement économique, social et culturel.

3° Des organisations non-Gouvernementales Etrangères

- sans préjudice des dispositions légales ci-dessus, l'organisation étrangère doit :
 - Avoir une représentation en république démocratique du Congo ;
 - Conclure un accord-cadre avec le ministère ayant le plan dans ses attributions ;
 - Produire une attestation de bonne conduite, vie et mœurs pour le personnel expatrié dûment légalisée par l'Ambassade ou le Consulat de la République démocratique du Congo dans le pays où se trouve le siège ;
 - Utiliser la main d'œuvre locale à concurrence de 60% au minimum.

4° Des rapports entre l'Etat et les organisations non-gouvernementales

- L'Etat associe les organisations non-gouvernementales à la conception et à la réalisation de sa politique de développement au niveau local, provincial et national.
- L'Etat accorde aux organisations non-gouvernementales certaines facilités administratives et fiscales, notamment :
 - Les exemptions fiscales prévues par la législation en vigueur ;
 - L'exonération de droits sur l'importation des biens et équipements liés à leur mission ;
 - L'assistance en matière d'obtention du permis de séjour pour étrangers et leurs familles ;
 - Le droit d'utilisation d'équipement et de fréquences-radio ;
 - L'application de procédures simplifiées à l'office congolais de contrôle ;

Les facilités seront expressément déterminées par le Ministre ayant le plan dans ses attributions, après l'obtention de la personnalité juridique. L'octroi des facilités à caractères administratif, technique, financier est constaté par un arrêté interministériel des Ministres du plan et des finances après l'avis préalable des ministres compétents concernés.

- L'Etat soutient, dans les limites de ses moyens, les actions de développement des ONG et ne fait pas d'immixtion dans leur gestion.

5° Des Engagement des organisations non-gouvernementales

- Les organisations Non-Gouvernementales participent à la mise en œuvre de la politique de développement à la base. A cet effet, elles tiennent compte des besoins locaux et se conforment dans leurs interventions, aux orientations du gouvernement en matière de développement.
- Les organisations Non-Gouvernementales étrangères garantissent et la promotion des nationaux dans le cadre de

leur programme en vue de favoriser la prise en charge des projets par les nationaux.

- Les organisations non-gouvernementales doivent susciter la participation volontaire des communautés de base à la définition et à la mise en œuvre des actions de développement qui les concernent.
- Les organisations non-gouvernementales informes le ministre ayant le plan dans ses attributions, de leurs activités de développement, des projets à mettre en œuvre et de ressources financières mobilisées en vue de leur réalisation.
- Sans qu'il soit atteint à leur autonomie, les organisations non-gouvernementales transmettent périodiquement, pour une évaluation physique, leur rapport

6° De la forme particulière de l'ONG

Les organisations non gouvernementales peuvent prendre les formes suivantes :

- **Forme générale simple** : il s'agit d'une organisation non gouvernementale appartenant aux membres effectifs dans son ensemble dont les principaux financements pour son fonctionnement proviennent des cotisations de ses membres.
- **Forme d'une fondation simple** : lors qu'elle appartienne à un groupe des individus réunis comme des fondateurs ou Co - fondateurs dont ils disposent les moyens ensemble ou financement par cotisation pour faire fonctionner la structure. Ils sont d'office des Co - propriétaires de cette ONG fondation.
- **Forme d'une fondation particulière** : il s'agit d'une organisation non gouvernementale dont les principaux financements proviennent d'une seule personne qui est le président fondateur dans ce sens il est le seul propriétaire et cette ONG fondation lui appartient.

3.5.7.2 De l'association sans but lucratif confessionnelle

Il s'agit des associations dont leurs activités principales sont d'ordre religieux et secondaire les activités d'ordre social ou philanthropique.

Dans ce sens la république démocratique du Congo signe les conventions avec les églises pour un accompagnement social dans les domaines notamment :

- De l'éducation : ici les églises ont leurs établissements des formations professionnelles, scolaires, supérieur ou universitaire privés et d'autres sont conventionnés, c'est-à-dire à la prise en charge par l'Etat. par exemple dans l'enseignement primaire, secondaire et technique ou le personnel dans son ensemble est payé par l'Etat et leurs frais des fonctionnements sont rassurés, sauf la gestion courante est resté par l'église.
- De la santé : les églises ont des structures médicales privées et d'autres à la prise en charge par l'Etat.
- Dans les structures de production d'ordre sociale : il s'agit de petites unités des productions sociales pour l'intérêt de la population dont les églises sont les initiatrices.

Ces différentes conventions entrent dans le cadre d'accompagner l'Etat dans sa mission socio – économique et philanthropique.

3.5.8 Résumé sur le rôle ou fonction spécifique des Institutions sans but lucratif en macro économie

Leurs rôles est d'accompagner ses membres et l'Etat congolais dans les interventions d'ordre socio- économique et philanthropique. En ceci, elles jouent un rôle aussi importante en macro-économique grâce à ses productions des biens et services non lucratifs.

3.6 Le reste du monde

3.6.1 Notion

Quand nous parlons du reste du monde, on fait recours au commerce extérieur d'une nation. Pour les transactions du commerce extérieur deux principales opérations sont à considérer, à savoir : **les importations et les exportations.**

- Les importations sont des quantités des biens et services sollicités à l'étranger pour se servir au sein d'une nation.
- Les exportations sont des biens et services vendus à l'extérieur du pays ; c'est-à-dire les biens et services qui sortent du pays pour les opérations du commerce extérieur ou régional ou encore international.

La confrontation de ces deux notions, nous renvoi à l'étude **de la balance commerciale.**

3.6.2 La balance commerciale

C'est la différence qui existe entre les exportations et les importations des biens et services d'un pays en termes de volume de transaction.

Elle peut prendre trois formes, à savoir :

- **Excédentaire**
- **Déficitaire**
- **Equilibré.**

Elle est excédentaire si les exportations sont supérieures aux importations, c'est-à-dire $X > M$ ou $M < X$. Ici, les devises entre dans le pays ou la balance de paiement sera aussi excédentaire car les devises vont aussi entrer dans le pays. On constate que l'Economie dans ce type de pays est en bonne santé et la croissance est soutenue.

Elle est déficitaire si les exportations sont inférieures aux importations ou les importations sont supérieures aux exportations,

c'est à dire $X < M$ ou $M > X$. Donc le pays dépend plus de l'étranger. Plus loin on peut parler d'une **Economie extravertie**, c'est-à-dire une Economie qui dépend que de l'étranger dont on constante la faible production à l'intérieur du pays. Ici la santé économique n'est pas bonne et la croissance n'est pas soutenue car les transactions sont au profit de l'extérieur. Cela entraîne aussi une balance de paiement déficitaire car les devises vont sortir du pays.

Elle est en équilibre lorsque les exportations sont égales aux importations, c'est-à-dire $X = M$. Ce mouvement du commerce extérieur est en équilibre. Donc une égalité. Ici, on aura comme conséquence économique **une stagnation**.

Une stagnation économique est une forme de l'Economie dont les transactions ne varient pas et que la croissance est nulle.

On peut retenir avec les symboles :

X : exportations

M : importations

3.6.2 Résumé sur Le rôle du reste du monde en macro Economie

Les opérations des exportations et importations du commerce extérieur ont comme rôle d'assurer les transactions des biens et services à l'intérieur comme à l'extérieur pour les transformer en des quantités monétaires qui seront profitables aux économies publiques que privées de répondent aux différentes dépenses et aux investissements nécessaires.

CHAPITRE 3 : GENERALITES SUR LES AGREGATS ECONOMIQUES

3.1 Notion et définitions

Les agrégats économiques sont des indicateurs synthétiques qui mesurent le résultat de l'activité de l'ensemble de l'économie. Ces sont des grandeurs de référence essentielles pour l'analyse macro- économique et pour comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Les agrégats économiques sont aussi considérer comme des grandeurs statistiques synthétiques et macro-économiques mesurant l'activité économique.

3.2 Classification des agrégats économiques

Il existe trois grandes familles d'agrégats :

- Les agrégats sur l'optique du produit
- Les agrégats sur l'optique de dépense
- Les agrégats sur l'optique de revenu

3.2.1 LES AGREGATS SUR L'OPTIQUE DU PRODUIT

3.2.1.1 PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)

a. Historique de la naissance du concept PIB

William Petty est le premier à avoir l'idée de mesurer le revenu national, pour critique les taxes levées sur les propriétaires fonciers pour financer les guerres anglo-néerlandaises entre 1652 et 1674, qu'il estimait injustes. Charles Davenant développe cette méthode en 1695.

A la demande du congrès américain en 1932, Simon Kuznets crée une comptabilité nationale aux Etats-Unis, et invente le produit intérieur brut, en 1934 afin de mesurer l'effet de la Grande Dépression sur l'économie.

On ne dispose en effet à cette époque d'aucun indicateur synthétique. Kuznets met dès cette date en garde contre l'indicateur de bien-être.

L'adoption de l'indicateur par le département du commerce des Etats-Unis, sous la direction de Milton Gilbert(en), achève d'intégrer les idées de Kuznets aux institutions. Après la conférence de Brettons Wood, en 1944, le PIB devient le principal outil pour mesurer l'économie d'un pays.

A l'époque, le produit national brut (PNB) est privilégié par rapport au PIB, dont il diffère en cela qu'il mesure la production par les ressortissants du pays à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, plutôt que la production sur le territoire national. Le passage de PNB au PIB comme indicateur privilégié a eu lieu en 1991 aux Etats-Unis, la plupart des autres pays suivant ensuite cet exemple. Le rôle joué par les mesures du PIB dans le déroulement de la seconde Guerre Mondiale a joué un rôle central dans l'acceptation ultérieure du PIB comme indicateur de progrès et de développement national.

L'histoire du concept de PIB doit être distinguée de l'histoire des changements dans la manière de le mesurer. La valeur ajoutée par les entreprises est relativement facile à calculer à partir de leurs comptes, mais la valeur ajoutée par le secteur public, la finance, et par la création de capital immatériel l'est moins. Ces activités sont de plus en plus importantes dans des économies développées ; et les conventions internationales régissant leur estimation et leur inclusion ou exclusion du PIB changent régulièrement ; afin de suivre au mieux les transformations de l'économie. Ainsi, selon les termes de Diane Coyle « le chiffre du PIB est donc le produit d'un vaste agglomérat de statistique et d'un ensemble complexe de procédures appliquées aux données pour les faire rentrer dans le cadre conceptuel prédéfini »

Le produit intérieur brut(PIB) est l'indicateur économique qui permet de qualifier la valeur totale de la « Production de richesse » annuelle effectuée par les agents économique (ménages, entreprises, administrations publiques) résidant à l'intérieur d 'un territoire.

b. Notion et définitions

Le produit intérieur brut est le principal indicateur de la mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un pays et l'un des agrégats majeurs des comptes nationaux.

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays et la variation du PIB d'une période à l'autre est censée mesurer son taux de croissance économique.

Il diffère du revenu national brut (RNB) qui ajoute au PIB (produit intérieur brut) les entrées nettes de revenus de facteurs en provenance de l'étranger (revenus de facteurs provenant du reste du monde diminués des revenus de facteurs payés au monde.

L'agrégat PIB représente le résultat final de l'activité de production, des unités productrices résidentes d'un pays. De Cette manière, on peut dire que :

- le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes des différentes branches d'activités, augmentée des impôts moins subventions les produits (lesquels ne sont pas affecté aux secteurs et aux branches d'activités) ;
- le PIB est la somme des emplois finaux intérieurs des biens et des services (consommation finale effective, formation brute de capitale fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- Le PIB est la somme des emplois des comptes d'exploitation de secteurs institutionnels : rémunération des salaires,

impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

c. Modes de calcul du PIB

L'appellation exacte de PIB est le produit intérieur brut aux prix du marché. Il ne mesure que le flux de production et non un stock de capital ou de dettes. Il ne prend pas non plus compte la dépréciation des actifs (d'où le quantitatif brut), le calcul de celle-ci nécessitant des imputations faisant intervenir des conventions arbitraires et de données qui ne sont souvent pas disponibles de façon continue sur de durée aussi longues.

Le PIB mesure la valeur de l'ensemble des biens et services produit sur le territoire d'un pays donnée au cours d'une période donnée (en général, une année, parfois un trimestre), quelle que soit la nationalité des producteurs présent sur ce territoire.

Notons que le PIB au coût des facteurs ne tient pas compte des impôts indirects ou des subventions d'explication.

En outre, d'une manière générale, Le PIB recense à la fois la production marchande et la production non marchande, composée exclusivement de services

- Détermination par l'approche de la production

Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des agents économiques résidents, calculée aux prix du marché, à laquelle on ajoute la part de la valeur ajoutée récupérée par l'Etat (taxe sur la valeur ajoutée et droits de douane) et de laquelle on soustrait les subventions. En ceci, on peut écrire :

$$\text{PIB} = \text{SVA} + \text{TVA} + \text{DTI} - \text{SP}$$

PIB : Produit intérieur brut

SVA : Somme des valeurs ajoutées

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

DTI : Droits et taxe sur les importations
SP : Subventions sur les produits.

Si potentiellement trois méthodes coexistent pour calculer le PIB d'un pays ou d'une région (via la production, la dépense ou le revenu), la première méthode (approche par la production) est utilisée pour des raisons pratiques. Selon cette technique, on additionne toutes les valeurs ajoutées issues des comptes de résultats fournis par les entreprises, et les administrations publiques.

- **Détermination par l'approche des dépenses**

Le PIB est égal à la somme des emplois finaux intérieurs de biens et de services, c'est-à-dire : la consommation finale effective (CF), l'investissement (formation brute de capital fixe (FBCF) et les variations de stocks (VS). Cette définition se déduit de l'égalité comptable entre les ressources de l'économie (PIB) et les emplois qui sont faits de ces ressources.

En situation d'autarcie ou en Economie fermée, avec l'équilibre ressources emplois, on a :

$$\text{PIB} = \text{CFE} + \text{FBCF} + \text{VS} \text{ ou } \text{C} + \text{G} + \text{I}$$

CF : La consommation finale effective

FBCF : Investissement ou Formation brute de capital fixe (FBCF)

VS : les variations de stocks

Dans une économie ouverte, les importations (notées M) s'ajoutent aux ressources, les exportations (notées X) aux emplois, si bien que la relation ci - dessus devient :

$$\text{PIB} = \text{C} + \text{G} + \text{I} + (\text{X} - \text{M})$$

- Consommation (C) ;
- Investissements (I) ;

- Dépenses publiques courantes ou gouvernementales (G) ;
- Exportation (X) ;
- Importation (M).

- Détermination par l'approche des revenus

Le PIB est égal à la somme des revenus bruts des secteurs institutionnels : rémunération des salariées (RS), impôts sur la production et les importations moins les subventions (T), excédent brut d'exploitation et revenus mixtes (EBE).

$$\text{PIB} = (\text{RS} + \text{B} + \text{I} + \text{Rn} + \text{A}) + (\text{Tn} + \text{D})$$

- Remuneration des salariées (RS);
- Bénéfices des sociétés avant impôts (B)
- Intérêts et revenus divers de placement (I) ;
- Revenus nets des entreprises (Rn) ;
- Ajustement de la valeur des stocks (A) ;
- Taxes nettes (TN) ;
- Dépréciation (D).

d. Mesure du PIB en volume et en valeur

Le produit intérieur brut réel ou en volume est la valeur du PIB en ne tenant pas compte des variations des prix, c'est dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB.

En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur), si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse de prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

Lorsqu'on calcule le volume du PIB, les trois approches qui permettaient de calculer le PIB nominal (demande,

production et revenu) ne sont plus équivalentes. L'approche par la demande est privilégiée. Les volumes des grandeurs qui entrent dans la définition du PIB par l'approche par la production sont toutefois définis de telle sorte que le volume du PIB calculé par cette approche coïncide avec le volume obtenu en utilisant l'approche par la demande : le volume de valeur ajoutée est défini comme la différence entre le volume de la production et le volume des consommations intermédiaires ; le volume des taxes et subventions est défini comme le volume des produits taxés tandis que le prix correspondant est le prix du produit que multiplie le taux de taxe ou de subvention.

L'approche par les revenus n'est pas utilisée : elle ne permettrait pas de prendre en compte l'évolution de la productivité des facteurs de production.

Soit $P_{i,t}$ le prix d'un bien i au cours d'une période t (par exemple, une année) et $Q_{i,t}$ la quantité de ce bien demandée i au cours de la période t (demande finale, investissement et exportations nettes) ; alors :

$$\text{PIB}_{\text{nominal}, t} = \sum_t P_{i,t} Q_{i,t}$$

Le PIB réel est constitué par la valeur des biens i demandés au cours de la période t mesurés à prix constants (année de base notée t_0), soit :

$$\text{PIB}_{\text{réel}, t} = \sum_t P_{i,t_0} Q_{i,t}$$

e. Utilisation de la notion de PIB

§ 1 Sur le plan national :

- Variation du PIB :

Une augmentation à court terme du PIB correspond à une expansion, tandis qu'une diminution indique une récession.

L'augmentation à long terme du PIB par habitant est un indicateur de croissance économique.

- **Produit intérieur brut par habitant :**

Le produit intérieur brut par habitant (ou par capital) est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays. Il est plus efficace que le PIB pour mesurer le développement d'un pays : cependant, il n'est qu'une moyenne donc il ne permet pas de rendre compte des inégalités de revenu et de richesse au sein d'une population. Cet indicateur n'est pas égal au revenu par tête.

Il est un bon indicateur de la productivité économique, mais il ne rend compte qu'imparfaitement du niveau de bien-être de la population ou degré de réussite d'un pays en matière de développement. Il ne montre pas quelle est la répartition du revenu d'un pays entre ses habitants.

Dérivé du PIB, il ne reflète pas les atteintes causées à l'environnement et aux ressources naturelles par les processus de production, et ne tient pas compte du travail non ménages ou des communautés, ni de la production à mettre au compte de l'économie souterraine.

Le PIB par habitant n'est pas construit comme un indicateur de la qualité de vie, cette dernière, bien plus subjective, est difficilement mesurable, même si certains indicateurs comme l'indice de développement humain (IDH) ambitionnent de l'évaluer.

§ 2 Sur le plan international :

- **Le PIB mondial**

Dans les comparaisons internationales on peut comparer les PIB de plusieurs pays, initialement exprimés en monnaie nationale, selon deux méthodes :

- Au taux de change courant : on utilise le taux de change moyen sur la période d'étude ;
- A parité de pouvoir d'achat (PPA) : on utilise un panier de biens standard, et le taux de conversion est le rapport des prix de ce panier entre les devises.

Les comparaisons en PPA sont en principe plus favorables aux pays pauvres que celles au taux de change courant, du fait de la faiblesse mécanique de leurs devises : si le prix des produits échangeables est souvent comparable d'un pays à l'autre, celui de produits non échangeables, notamment les services, est généralement moins élevé dans les pays pauvres (effet Balassa-Samuelson) : les devises des pays dotés de places financières majeures (Suisse, Royaume-Uni) ou de ressources minières très importantes (Norvège) sont habituellement surévaluées par rapport à leur valeur en PPA. Les comparaisons en PPA sont généralement préférées car elles permettent par ailleurs de s'affranchir des variations parfois brutales des taux de change.

Cette comparaison permet d'analyser l'évolution des parts des différents pays dans le PIB mondial, ou de groupes de pays dans le PIB mondial, ou de groupes de pays, répartis par exemple en fonction de la langue dominante, de la zone géographique ou du niveau de développement.

Le calcul du PIB varie d'un pays à l'autre concernant la prise en compte de certains secteurs de l'économie : par exemple, le Royaume-Uni et l'Espagne prennent en compte les recettes de l'économie souterraine.

f. Limites du PIB et défauts dans sa détermination

- PIB et développement durable

Le PIB est un indicateur de flux et ne tient pas compte de la valeur estimée des actifs et passifs (le patrimoine) publics et privés. Il ne mesure donc pas les externalités positives ou négatives

qui font évoluer cette valeur et qui contribuent donc à un gain ou à une perte de moyens.

Pour Dominique Médan, il présente trois grandes limites : il ne tient pas compte de temps et d'activités essentielles pour le développement de la société comme le temps avec les proches, temps pour les activités politiques, temps domestique ; il n'est pas affecté par les inégalités dans la participation à la production ou à la consommation ; il ne tient pas compte des dégradations apportées au patrimoine naturel.

Le PIB tient compte des ressources naturelles (énergie, matière première) consommées dans les processus de production en comptabilité nationale par les consommations intermédiaires, les ressources renouvelables des ressources non renouvelables (c'est-à-dire celles qui relèvent d'une utilisation de revenu et celles qui relèvent d'une destruction de capital, ou les produits recyclés des autres produits achetés.

Jean Marc Jancovici critique ainsi le fait que le PIB ne permet pas d'évaluer la consommation du capital naturel ni d'anticiper les menaces environnementales avec une avance suffisante.

Dans le cas d'une production polluante, suivie d'un processus de dépollution, le PIB comptabilise deux productions, qui s'annulent partiellement. Ce que Léopold Khor nomme « le standard de l'aspirine, alors nous produisons de l'aspirine : en augmentant le PIB nous attrapons des migraines, alors nous produisons de l'aspirine, alors nous produisons de l'aspirine pour soulager les migraines et nous félicitons que cette augmentation supplémentaire du PIB a augmenté notre niveau de vie ». Le PIB est neutre vis-à-vis d'un progrès technique qui vie dans le sens de la conception de processus industriels propres, l'emploi de matériaux recyclés, et d'une façon générale l'anticipation des risques environnementaux. Le PIB n'envoie aucun signal d'alerte sur la dégradation de l'environnement.

Ainsi, le PIB ne permet pas de mesurer l'impact de la production sur le capital naturel. La croissance économique mesurée par le PIB ne rend donc pas bien compte du respect ou non des principes de développement durable ni de ces effets sur l'environnement.

Jean Gadrey souligne les limites de la croissance économique comme mesure de la bonne santé d'un pays ou d'une économie, ou contestent le bien-fondé ou même la possibilité physique de perpétuer la possibilité physique de perpétuer la croissance économique telle qu'elle est définie par la variation du PIB.

Dominique Méda a proposé dès 1999 dans qu'est-ce que la richesse ? De recourir à d'autres indicateurs que le PIB. Patrick Viveret considère également qu'il faut reconsidérer les instruments de mesure de la richesse.

Elisabeth Laville estime qu'il est important de remettre en cause l'acception institutionnelle du PIB comme principal indicateur de la performance économique, qui s'avère un frein important pour les entreprises et les autres acteurs économiques dans la transition de l'approche financière classique à une approche de triple performance (triple bottom line en anglais, que l'on peut traduire littéralement par « triple résultat net »), intégrant leurs performances environnementales et sociales.

- **Les productions omises par le PIB**

Le PIB ne comptabilise pas ou comptabilise de manière approchée un certain nombre d'éléments pourtant réels. Parmi les éléments les plus importants on peut citer :

- L'autoproduction (ou autoconsommation) de richesses. Certaines productions sont créées et consommées au sein-même des ménages, sans passer par aucun échange de type marchand : ainsi, par exemple, la production domestique (fruits ou légumes récoltés dans

le jardin familial) ou les activités domestiques assurées par les activités domestiques assurées par les mères et pères de famille ou les femmes et hommes au foyer (cuisine, ménage, courses, entretien familial, etc...). selon le périmètre de définition retenu pour ces tâches dites domestiques, la valeur de la production de ces activités non prises en compte dans la comptabilisation économique nationale peut être considérable : par exemple, la valeur des services produits par les ménages pour leur propre usage pourrait ajouter 35% à la richesse nationale en France vers 2009 selon les travaux de la commission Stigitz. En conséquence la croissance du PIB pourrait - de façon masquée et artificielle - être affectée par les effets des seules variations des habitudes de vie, en particulier le passage de l'autoconsommation à la consommation marchande.

- Le travail au noir est mal assuré : sa valeur ajoutée est incluse dans le PIB sur la base d'estimations.
- Le bénévolat, qui est un service non marchand, est également très mal mesuré : sa valeur ajoutée est comptabilisée essentiellement à partir des coûts de personnel, lesquels par nature ne sont pas représentatifs de la contribution effective pour la société globale des activités bénévoles.
- La contribution réelle des services non marchands et de l'administration publique à la production économique pose également problème : en l'absence de facturations, il est délicat de chiffrer ce type de services. Pour contourner cette difficulté, la pratique est de les comptabiliser dans le PIB selon la convention que leur valeur est égale à leur coût. Cette façon de faire

fait l'impasse sur la valeur (si le service rendu a plus de valeur que son coût de production) ou le gaspillage (dans le cas contraire, c'est-à-dire si le service est produit pour plus cher que ce qui serait possible pour un même service); ainsi, pour ces services, une amélioration du processus permettant de le produire à moindre cout introduit paradoxalement une baisse du PIB, tandis qu'une dégradation du processus augmente facilement le PIB. Le fait d'utiliser des méthodes différentes de valorisation d'un même service selon qu'il est rendu par un opérateur marchand ou un opérateur non marchand introduit une distorsion dans le calcul du PIB selon le fonctionnement de l'opérateur.

- **PIB et bien-être**

Le PIB n'est pas construit comme un indicateur du bien-être, de bonheur, ou de qualité de vie. Ainsi, certaines consommations font gonfler le PIB alors que, de toute évidence, elles ne reflètent pas une amélioration du bonheur des habitants.

- **Autres limites**

Dans le cas d'une catastrophe naturelle (ouragan, tremblement de terre), le PIB ne comptabilise les destructions d'actifs (maisons, routes...) qu'indirectement, à la hauteur de l'impact sur la production (donc moins que la perte nette des actifs).

En revanche, le PIB prend en compte les reconstructions qui font suite à la catastrophe (souvent financées par des aides nationales ou internationales). Considérer cette prise en compte comme un défaut est discutable : la capacité à faire face à une catastrophe naturelle constitue bien une richesse économique, qu'il semble donc normal de comptabiliser (au même titre que la santé par exemple).

La création d'activités, même socialement inutiles, peut cependant être bénéfique en provoquant l'utilisation de facteurs non employés et une augmentation de la demande agrégée. Ainsi, John Maynard Keynes appelait sous forme de boutade à employer des chômeurs à les reboucher.

Frédéric Bastiat décrivait une autre limite de la mesure de la richesse avec son sophisme de la vitre cassée publié en 1850. Prenant l'exemple d'une vitre, il montrait que la société s'appauvissait de la valeur de cette vitre quand celle-ci était brisée. Il concluait « la société perd la valeur des objets inutilement détruits », ou « destruction n'est pas profit ».

Reprenant à leur compte ces réflexions Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice écrivent de manière imagée que « si un pays rétribuait 10% des gens pour détruire des biens, faire des trous, etc., et 10% pour réparer, boucher les trous, etc..., il aurait le même PIB qu'un pays où ces 20% d'emplois (dont les effets sur le bien-être s'annulent) seraient consacrés à les niveaux d'éducation et la participation aux activités culturelles et de loisir ».

- **Autres indicateurs**

- Développement humain

Comme d'autres indicateurs économiques, le PIB n'a pas vocation à mesurer le niveau de développement humain des pays. L'Indice de développement humain (IDH), inspiré des travaux d'Amartya Sen, a été créé pour tenter d'appréhender le bien-être social.

- Happy Planet Index

Le « Happy Planet Index », ou indice de la planète heureuse, est un indicateur économique alternatif au PIB. Il classe 178 pays d'après 3 indicateurs : l'empreinte écologique, l'espérance de vie et le degré de bonheur des populations. Ainsi, ce classement donne une image très différente de la richesse et de la pauvreté des nations.

- PIB vert

Des économistes ont pensé à mesurer un « produit intérieur brut vert », pour lequel serait soustrait du PIB conventionnel la valeur de la baisse du stock de ressources naturelles. Une telle méthode de comptabilisation permettrait de mieux savoir si une activité économique accroît ou fait baisser la richesse nationale lorsqu'elle utilise des ressources naturelles. Cependant, les économistes estiment qu'il serait très difficile de mesurer correctement un tel indicateur.

- PIB régional ou PIB urbain

Une mesure de PIB régional, ou de « produit urbain brut », est parfois présentée. Son utilisation est critiquée car les échanges commerciaux (import et exports) avec les autres régions d'un même pays ne sont pas mesurés. Le calcul se fait alors avec l'approche productive (somme des valeurs ajoutées).

Cet indicateur ne reflètera alors que la production de la zone, et non la richesse, puisqu'un quartier résidentiel où la production est faible aura un PIB local très faible, même si le revenu des habitants est élevé.

L'attribution des fonds structurels européens, basée sur les PIB régionaux, voit donc certaines régions résidentielles à faible PIB par habitant mais peu sinistrées (chômage faible, résidents travaillant dans une région limitrophe) emporter les fonds sur des régions industrielles à plus fort PIB mais à la richesse effective plus faible (chômage important, emplois précaires...).

3.2.1.2 Produit national brut

a. Notion et définitions

En économie, le produit national brut (PNB) correspond à la production annuelle de richesses (valeur des biens et services créés moins valeur des biens et services détruits ou transformés

durant le processus de production) créée par un pays, que cette production se déroule sur le sol national ou à l'étranger.

Le PNB est la valeur totale de la production finale de richesses (valeur des biens et services créés moins valeur des biens et services détruits ou transformés durant le processus de production) des acteurs économiques d'un pays donné au cours d'une année donnée. A la différence du PIB, il inclut les produits nets provenant de l'étranger, c'est-à-dire le revenu sur les investissements nets réalisés à l'étranger (cet élément étant négatif si les revenus des investissements de l'étranger sur le territoire national sont supérieurs aux revenus des investissements du pays à l'étranger) .Le terme « national », dans « produit national brut », reflète ainsi la prise en compte de la valeur ajoutée produite par les résidents du pays en question (principe de nationalité) mais il n'est pas intérieur parce qu'une partie de cette valeur ajoutée est produite à l'étranger (le PIB est basé sur le principe de territoire).Le PNB, de même que le PIB, inclut la TVA du pays, ce dont la légitimité est contestée.

b. Détermination

$$\text{PNB} = \text{PIB} + (\text{RATCPE} - \text{RACTVE})$$

RATCPE : revenus des acteurs du travail et du capital en provenance de l'extérieur

RACTVE : revenus des acteurs du capital et du travail versés à l'extérieur

Donc ; on peut dire que :

$$\text{PNB} = \text{PIB} + \text{RNFVRM}$$

RNFVRM : revenus nets des facteurs versés au reste du monde.

3.2.1.3 Le produit national net

Agrégat exprimant aux prix du marché la valeur globale de la demande de biens et services d'une économie nationale durant une année. Le produit national brut (PNB) prend en compte l'ensemble des biens et services sollicités à l'intérieur du territoire national, que les fournisseurs soient nationaux ou étrangers. En déduisant du PNB les amortissements économiques, on obtient le produit national net (P NN) aux prix du marché et si l'on retranche de ce dernier les impôts indirects nets de subventions, on obtient le PNN au cout des facteurs, lequel correspond au revenu national (RN). Quant au produit intérieur brut (PIB), il indique la valeur, aux prix du marché, de l'ensemble des biens et services produits dans un pays.

En ceci ; nous aurons :

$$\text{PNN au prix du marché} = \text{PNB} - \text{AE}$$

PNN : produit national net

PNB : produit national brut

AE : amortissements économiques

$$\text{PNN au cout du facteur} = \text{PNN au prix du marché} - \text{IDNS}$$

IDNS : impôts indirects nets de subventions

3.2.2 LES AGREGATS SUR L'OPTIQUE DES DEPENSES

Dans ce groupe, les principaux agrégats sont la consommation, le chômage et l'emploi.

3.2.2.1 LA CONSOMMATION

Les agents économiques possèdent un revenu disponible qu'ils vont soit utiliser pour satisfaire leurs besoins, et alors ils vont consommer, soit épargner, soit épargner.

a. Définition de la consommation.

La consommation, au sens économique du terme, c'est l'action d'utiliser ou de détruire, immédiatement ou progressivement, des biens et de services dans le but de satisfaire un besoin.

Consommer un aliment par exemple, c'est le détruire pour satisfaire le besoin de se nourrir. Consommer de l'information, c'est aussi en quelque sorte la détruire pour l'intégrer à son propre capital culturel.

La consommation est donc motivée par les besoins qu'un individu cherche à satisfaire, à l'aide d'un bien ou d'un service prévu à cet effet. Dans le passé, dans une société qui était essentiellement rural, un large parti des produits alimentaires, des vêtements, était réalisée par les ménages pour leur usage personnel. L'autoconsommation était la forme principale de consommation.

L'industrialisation, l'urbanisation, l'augmentation des salaires réels, la diversification des besoins a fait entrer la société dans une ère de consommation de masse, multipliant les produits.

b. Les formes de la consommation

La consommation n'étant pas une fonction homogène, elle peut donner lieu à différents classements fondés sur l'une ou de ses caractéristiques.

On distingue généralement :

- **La consommation individuelle et la consommation collective :**
 - Dans la consommation individuelle, le bien ou service consommé ne l'est que par un seul individu, excluant tout autre individu du même usage un même temps (une paire de lunettes).

- Dans la consommation collective, plusieurs individus peuvent consommer en même temps le même bien ou le service (utilisation d'une autoroute, par exemple), sans possibilité d'exclusivité et tout en satisfaisant le même besoin.

Les consommations publiques (certains services collectifs pouvant toutefois être produits par le secteur privé, comme les cliniques par exemple).

- **La consommation finale et la consommation intermédiaire :**

- La consommation finale, qui est uniquement le fait des ménages (on parle de consommation finale des ménages), est composée des biens et des services destinés à la satisfaction directe des besoins, ainsi que de l'autoconsommation, c'est-à-dire de la consommation que les individus font de leur propre production (produire des jardins, utilisation des logements dont ils sont propriétaire...).
- La consommation intermédiaire, qui est le fait des entreprises .on parle alors de consommation intermédiaire des entreprises, qui concerne les matières premières ou les produits semi-finis qui sont détruits, transformés ou incorporés, au cours du processus de production, pour réaliser le produit final (l'énergie et la farine utilisée pour fabriquer une baguette de pain).

- **La consommation marchande et la consommation non marchande :**

- La consommation marchande qui concerne tous les biens, qui sont par nature marchands dans la mesure où ils sont échangés sur un marché à un prix couvrant au moins leur coût de production.

- La consommation non marchande qui concerne essentiellement les services obtenus gratuitement ou pour un prix inférieure à leur coût de revient (ticket de métro, par exemple).

- **La consommation selon la nature des biens :**

- Les biens matériels et non matériels : les biens matériels regroupent l'ensemble des biens physique, palpables, stockables et consommés après avoir été produit, tandis que les biens immatériels (ou services) ne sont pas stockable et sont consommés dans le même temps où ils sont produits (une coupe de cheveux, une séance de cinéma).
- Les biens durables, semi-durables et non durables : les biens durables sont les biens utilisés plusieurs fois et durant une période assez longue (électroménager, hi-fi, voiture...), les biens semi-durables sont les biens utilisés plusieurs fois mais la durée de vie est assez courte (vêtement, chaussures...) et les biens non durable sont des biens qui sont détruits à la première utilisation (nourriture...).

- **La consommation selon la nature des besoins à satisfaire :**

- Habillement
- Logement, chauffage
- Equipement du logement
- Santé
- Transport
- Communication
- Loisir, culture
- Autre bien et services
- Etc.

c. Le déterminant de la consommation.

Plusieurs facteurs influencent la consommation, que l'on peut classer en deux grandes catégories : les facteurs économiques et les facteurs sociologiques.

- Les facteurs économiques :

Il s'agit de deux contraintes économiques auxquelles sont confrontés les individus et qui limitent leur capacité à consommer, à savoir comment le consommateur va classer ses besoins à satisfaire et effectuer ses choix, quelle relation va s'établir entre la demande et l'évolution du prix et la demande et l'évolution du revenu.

- Les facteurs sociologiques :

De nombreux facteurs sociologiques vont être déterminants dans le processus de consommation. On peut relever notamment la classe sociale, l'âge, le mode de vie, l'effet d'imitation, la catégorie socio-professionnelle, le besoin de reconnaissance, la publicité, le sexe, la composition de la famille, etc...

3.2.2.2 INVESTISSEMENT

a. Notion et définitions

Selon le vocabulaire de la comptabilité nationale, l'investissement (mesuré par la formation brute de capital fixe, en abrégé FBCF), peut être le fait de différents agents économiques :

- Pour les entreprises : c'est la valeur des biens durables acquis pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. Il peut avoir trois formes : capacité, remplacement et productivité ;

- Pour les ménages : la FBCF dans le cadre de leur activité domestique ne concerne que l'acquisition ou la production pour leur propre compte de logement ;
- Pour les entrepreneurs individuels : la formation brute de capital fixe (FBCF) des ménages en tant qu'entrepreneurs est comptée dans la FBCF des entreprises.

Les investissements financiers, les acquisitions de terrains et les investissements immatériels (publicité, etc..) ne sont pas comptabilisés dans la FBC, bien que ces investissements aient pris depuis les années 1980 une grande importance dans les stratégies des sociétés.

Le rendement d'un investissement fait l'objet d'un calcul prenant en compte sa durée de vie ou sa durée d'utilisation (dans le cas de la prise en compte de valeur finale résiduelle de l'investissement).

L'investissement durable stratégique désigne un type d'investissement se voulant plus vertueux, dans la perspective de développement durable, ce qui implique de prendre en compte dans la prise de décision d'investissement de nouveaux paramètres comme la durabilité et la soutenabilité.

b. Objectif de l'investissement dans le secteur privé

L'impact d'un investissement sur une entreprise, qui produit et / ou met à disposition des biens et des services, peut être financier ou uniquement en propriété.

Cet impact est financier si l'entreprise reçoit effectivement le montant de l'investissement. Cet investissement va donc augmenter son capital social.

Seul un investissement sur le marché primaire (ex : lors de la fondation d'une société ou lors d'une émission d'actions

d'une société existante) a un impact financier sur l'entreprise. Cet investissement sert en général à acquérir ou améliorer des moyens de production (machines, locaux, informatique, etc.).

Un investissement sur le marché secondaire (ex : un produit financier d'une assurance vie composé d'un « panier » d'actions) est un échange financier (ex : entre un particulier et sa banque) dont pas un sous ne va aux entreprises dont les actions composent le panier.

Dans tous les cas, que ce soit un investissement sur le marché primaire ou secondaire, il a un impact sur la propriété. Ainsi, les actions rachetées par d'autres peuvent provoquer des changements importants d'actionnaires qui, en vertu des pouvoirs que donne la propriété des actions, sont en mesure de modifier profondément les destinées de l'entreprise et de ses salariés, alors même que l'entreprise elle-même n'a pas reçu un sous : la transaction est uniquement entre investisseurs. Il en est de même lorsque des membres d'un C.A de sociétés sont des gestionnaires de fonds d'investissement ou de pensions tenus de rentabiliser les placements de leurs petits ou gros épargnants.

Ces deux marchés (primaires et secondaires) nous suggèrent une typologie des investissements :

- Investissements ayant une finalité d'accroissement du capital technique (ou capital fixe, ou capital productif) ;
- Investissement financier dont la finalité est de rechercher une contrepartie (placement) ou à plus ou moins long terme un gain financier (plus-value).

Marx parle de cet investissement d'une manière que certains qualifieraient d'une manichéenne. Selon lui, Gagner de l'argent est le motif moteur. Pour cela, la production n'apparaît que comme un mal nécessaire », à défaut de pouvoir s'en défaire ou d'en rêver comme il le précise dans la parenthèse ensuite : « toutes les nations capitalistes ont périodiquement une chimère,

celle de pouvoir faire du fric en se passant d'une production pesante ennuyeuse ».

Ce rêve de légèreté et de vitesse des investissements se réalise justement dans la sphère financières, dans le marché secondaire, avec des produits financiers de toute sorte et les systèmes « électroniques » pour les transactions internationales. Il se réalise également dans la sphère de l'économie réelle, parfois au détriment de PDG trop adeptes d'une logique industrielle ou sociale et pas assez d'une logique « financière ».

Ainsi, Pierre Suard, ancien PDG d'Alcatel, a été nommé par des investisseurs dont la finalité était productive. Il a créé un empire industriel à l'image de Siemens, son concurrent le plus semblable. Il a été débarqué et remplacé par Serge Tchuruk en 1995 après l'arrivée de nouveaux actionnaires dont les investissements étaient plutôt à finalité « financière ». Ce dernier a concentré Alcatel sur son « cœur de métier », escompté le plus rentable, et a vendu le reste. Le changement de slogan qui a suivi, même du « cœur de métier », est révélateur d'un changement de finalité des investissements, moins industriel et plus financier : le slogan « être un architecte d'un monde internet » est remplacé par « apporter de la valeur ajoutée aux actionnaires ».

A la vue des réalités économiques actuelles, il semble que l'influence des investissements « financière », y compris sur le marché primaire, soit de plus en plus grande.

Cette domination des investissements « financiers » peut aussi s'apprécier en considérant les flux financiers :

- Les flux financiers correspondant au marché primaire (à savoir investissements productifs) sont beaucoup moins importants que ceux correspondant au marché secondaire (à savoir investissements « financiers ») ;
- Même au niveau du marché primaire, il semble que l'investisseur souhaite minimiser, rendre « marginal » son

investissement et il a à sa disposition les outils juridiques pour le faire.

En effet, le plus souvent, les entreprises investissent directement soit reculant une partie de leurs bénéfices, soit surtout en empruntant directement sur les marchés bancaires ou obligataires. La part d'investissement par le marché primaire (ex : par émission d'actions) est minime au regard de leur investissement direct. De plus, il faut déduire des investissements sur le marché primaire la part de plus en importante de « rachat d'actions » par l'entreprise sur ordre de ses « investisseurs », ce « rachat » consiste à reverse à ceux-ci les montants de la valorisation d'une partie de leurs actions pour les « annuler ». Souvent l'entreprise doit emprunter pour cela.

Enfin, l'investissement, au regard des investissements directement faits par les entreprises, est à considérer en tenant compte du concept de « responsabilité limitée » conjugué avec la non réalité juridique de l'entreprise : les investisseurs d'une entreprise ont de fait la propriété et le contrôle de tous les moyens de production de celle-ci alors même qu'il n'y a que peu contribué par leur argent.

c. Investissements, « responsabilité limitée » et non réalité juridique de l'entreprise

Le concept de « responsabilité limitée » et sa mise en œuvre dans les lois au XIXe siècle (ex : en France, loi du 23 mai 1863 puis du 24 juillet 1867 ; en Angleterre lois de 1856 à 1862 sur les Joint-Stock Company limited) compte, d'après Y.N. Harari dans son célèbre ouvrage Sapiens, « parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité » : « Peugeot est une création de notre de notre imagination collective. Les juristes parlent de « fiction de droit ». Peugeot appartient à un genre particulier de fictions juridiques, celle des « sociétés anonymes à responsabilité limitée ». L'idée qui se trouve derrière ces compagnies compte parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité ». Harari en explique

les avantages : « si une voiture tombait en panne, l'acheteur pouvait poursuivre Peugeot ne devait pas le moindre franc à ses créanciers. Après tout, le prêt avait été accordé à Peugeot, la société non pas à Armand Peugeot, l'Homo sapiens » actionnaire !

Cette explication montre que la « responsabilité limitée » est en fait non pas une limitation des risques mais un véritable transfert de responsabilité et des risques de l'investisseur actionnaire à la société-entreprise, à son collectif de travail, responsabilité pénale et économique.

Toutefois ce transfert ne s'accompagne pas en retour d'un Transfer de propriété du fait de la non réalité juridique de l'entreprise : quel que soit le montant investi par l'investisseur-actionnaire il a toujours le pouvoir et est propriétaire de fait (de par sa possession des actions) de tous les moyens de production (locaux, machines, moyens informatiques, etc.), y compris de ceux acquis grâce aux « millions » empruntés : c'est l'entreprise, qui acquies en empruntant, qui rembourse, et qui entretient à ses frais les moyens de production en plus, bien entendu, de payer les salaires, charges et taxes.

Grâce à cette « responsabilité limité » conjuguée avec la non-réalité juridique de l'entreprise, plusieurs procédés permettent aux investisseurs-actionnaires d'accroître les moyens de production qu'ils contrôlent en minimisant au maximum leur mise (le capital social) : investissement par effet de levier, achat à effet de levier, rachat d'actions.

Il est donc très compréhensible que les investisseurs-actionnaires recourent à ces procédés plutôt que d'émettre des actions supplémentaires provoquant l'arrivée d'autres investisseurs-actionnaires avec qui certes les risques sont partagés mais également le pouvoir et la propriété. Si l'entreprise était, comme une association loi de 1901, sujet de droit, la « responsabilité limitée » serait remplacée par les « responsabilités et propriétés partagées » entre actionnaires et le collectif de

travail de l'entreprise, chacun selon sa contribution. Les procédés « à effet de levier » et autres au profit de certains ne seraient plus et beaucoup d'autres s'en réjouiraient.

d. Objectifs plus précis de l'investissement productif

Sous la finalité générale d'accroissement du capital technique (ou capital fixe, ou capital productif) des objectifs plus précis peuvent être visés :

- L'investissement de remplacement ou de renouvellement, a pour but de maintenir l'activité à son niveau actuel ;
- L'investissement de modernisation ou de productivité, a pour but d'accroître la productivité en introduisant des équipements modernes et perfectionnés ;
- L'investissement de capacité ou d'expansion, a pour but d'augmenter la capacité de production de l'entreprise en ajoutant par exemple des unités de production que ce soit d'un produit déjà existant, il s'agit alors d'une expansion quantitative, ou d'un nouveau produit-on parle alors d'expansion qualitative ;
- L'investissement total.

e. Autres caractéristiques de l'investissement

L'investissement peut être qualifié de :

- Production : attention double sens possible :
 - Soit renvoie à l'idée qu'il s'agit d'un investissement de nature directement productive,
 - Soit renvoie à l'idée de l'efficacité de son rendement : la valeur cumulée des biens et des satisfactions obtenues est supérieure voire très supérieure au coût investi ;

- Non directement productif (voir improprement qualifié d'improductif) : il concerne des biens et des services d'utilité publique (écoles, hôpitaux, etc.) ;
- Matériel : il se traduit par la création d'un bien actif réel (un bien de production, par exemple) ;
- Immatériel : il concerne des services : formation, recherche-développement, innovation, marketing, technologies de l'information, publicité, etc., susceptibles d'apporter un développement futur ;
- Financier : il doit être considéré à part compte tenu de ce que sa finalité est de rechercher une contrepartie (placement) ou à plus ou moins long terme un gain financier (plus-value) ;
- Stratégique, lorsqu'il est jugé essentiel pour la survie ou l'avenir de l'investisseur ;
- Réputationnel, lorsqu'il contribue ou est nécessaire à la réputation de l'entreprise ou à son maintien, avec par exemple la publicité, l'acquisition de certains labels et certifications, certaines formes de mécénat, le rappel de produit.

f. Enregistrement de l'investissement dans le système d'information

L'investissement « productif » se décompose d'abord en bâtiments puis en équipements. La manière dont enregistrées et répertoriées les dépenses d'investissement peut conduire à des difficultés pratiques : par exemple, les dépenses en technologies de l'information sont habituellement rattachées à des centres de coût dans les entreprises. Or dans ce type de dépenses, 50% en moyenne concerne la maintenance d'applications existantes, (dépenses d'exploitation) les 50% restant concernent les développements (dépense d'investissement). Or la distinction est souvent perdue dans la comptabilité des entreprises (avec impact

fâcheux sur l'évaluation objective de l'effort d'investissement et/ou d'innovation).

g. Formes d'investissement

Les formes principales sont regroupées en deux, à savoir :

- L'investissement brut et
- investissement net

On parle d'investissement brut quand le flux d'investissement comprend l'investissement neuf et l'investissement de remplacement.

Le calcul de l'investissement net s'obtient par différence entre : Capital technique de fin de période moins le capital technique en début de période. Il représente l'investissement brut moins l'amortissement.

$$\mathbf{IN = IB - A}$$

- IN : Investissement net
- IB : Investissement brut
- A : Amortissement

h. Critères de décision d'un investissement

- **Dans l'analyse micro-économique**
 - **Selon la théorie économique**

L'investissement doit être fait jusqu'au point où son bénéfice marginal égale à son coût marginal. Cela suppose évidemment que les biens d'investissements nécessaires soient disponibles.

- **Selon le critère de la rentabilité**

Investir revient à engager de l'argent dans un projet, en renonçant à une consommation immédiate ou à un autre

investissement (coût d'opportunité) et en acceptant un certain risque, pour accroître ses revenus futurs.

La rentabilité est mesurable selon différentes méthodes qui ne donnent pas toutes toujours exactement le même résultat, tout en restant globalement cohérentes. On peut retenir :

- Le retour sur investissement, qui peut s'exprimer en taux ou en temps, mesure le ratio des sommes rapportées par l'investissement sur le montant investi ;
- La valeur actuelle nette : l'investissement rapporte la différence entre son coût et la VAN qui dépend du taux d'actualisation retenu ; elle diffère du retour sur investissement en ce qu'elle tient compte du montant total investi : par exemple, le retour sur investissement peut être meilleur pour l'achat d'une bicyclette que d'une maison (rendement respectif de 100% et 1%) et la VAN en sens inverse (VAN respective de 200 €) ;
- Le taux de rentabilité interne (TRI) : l'investissement est d'autant plus rentable que ce taux est élevé (cependant, pour un taux d'actualisation donné et connu, la VAN est un indicateur plus significatif, alors qu'on peut trouver deux investissements A et B tels $TRI_A > TRI_B > VAN_B > VAN_A$).

On peut également assimiler à la rentabilité des critères tels que le temps nécessaire pour atteindre le point mort (durée nécessaire pour que les flux générés soient égaux au montant de l'investissement initial).

Le risque pris par l'investisseur est aussi un critère important, dont un indicateur est le ratio de la capacité d'autofinancement par rapport au montant investi ; il est souvent fait à titre prévisionnel pour déterminer si un investissement proposé est adapté, et dans quelle mesure il satisfera l'investisseur.

Quelle que soit la méthode utilisée, les paramètres suivants doivent être convenablement appréciés et intégrés dans le calcul :

- Le capital investi à une durée prévue d'utilisation à la fin de laquelle il peut envoyer présenter une valeur résiduelle ;
- Le prix relatif du capital par rapport à celui du travail influe sur l'investissement. Lorsque le prix du capital baisse par rapport à celui du travail, il est intéressant d'engager des investissements de productivité, qui permettent de substituer du capital (moins cher) au travail (plus cher) ;
- Les taux d'intérêt déterminent le coût des emprunts contractés pour effectuer un investissement et peuvent donc freiner l'investissement s'ils sont élevés ;
- Le niveau d'endettement de l'entreprise joue aussi : un entreprise endettée devra consacrer ses profits à son désendettement au risque de disparaître ;
- Les entreprises cherchent à anticiper la demande avant d'investir pour avoir s'il est nécessaire d'augmenter leurs capacités de production. Ainsi, des anticipations favorables où l'on prévoit une hausse de la demande, favorisent l'investissement tandis que les anticipations défavorables qui prévoient une stagnation ou une baisse de la demande, le freinent. C'est le principe de la demande anticipée ou effective évoquée par Keynes. C'est la demande anticipée des entrepreneurs qui va déterminer l'offre.

- **Selon autres méthodes financières**

D'autres méthodes existent qui s'inscrivent dans la mouvance des théories financières intégrant davantage l'incertitude future liée aux valorisations découlant du marché :

- James Tobin a proposé un critère, appelé Q de Tobin qui compare la valeur boursière de l'investissement avec son coût de remplacement ;
- Dixit et Pin Dyck (1994) proposent de faire l'analogie avec les options : pour la décision d'investissement, l'entrepreneur a le choix entre ne rien faire (attendre) ou investir tout de suite, choix dont l'irréversibilité joue un rôle important dans la productivité.

- **Dans Analyse macro-économique**

Dans sa décision d'investir, l'entrepreneur compare le cout de l'investissement (I) et la somme des valeurs, actualisées et pondérées par les risques, des rentrées de trésorerie obtenues grâce à l'investissement (R). Le projet d'investissement sera réalisé si $R > I$. dans l'analyse keynésienne, l'efficacité marginale du capital désigne le taux de rendement interne de l'investissement. Elle sert de taux d'actualisation des recettes tirées de l'investissement.

A savoir, l'investissement dépend de la comparaison entre l'efficacité marginale r de l'investissement et le taux d'intérêt pratiqué sur le marché des capitaux, $IS > i$, la décision de réaliser l'investissement est justifiée. Il peut être financé soit à partir de fonds dont dispose l'entreprise, soit à partir d'emprunt dont le coût est inférieure au taux de rendement de l'investissement.

La formule de Keynes n'est valable que pour un investissement financé uniquement par la dette. Si une partie du financement est apportée en fonds propres, il est nécessaire d'en calculer le coût puis de calculer le coût moyen pondéré du capital, qui sera substitué a i . par ailleurs, l'entrepreneur prendra une marge de sécurité car en pratique, le rendement de l'investissement ne sera pas égal à celui anticipé.

Dans l'analyse macro-économique, le terme d'investissement est réservé à la seule création de biens capitaux nouveaux (machine, immeuble...). Pour Keynes, l'investissement

dépend de l'efficacité marginale du capital et du taux d'intérêt. En fait, les dépenses en biens d'investissement dépendent principalement de deux variables :

- Le rendement attendu de l'investissement, dit « efficacité marginale du capital » ;
- Le taux d'intérêt i ou coût d'emprunt contacté pour financer l'acquisition de bien d'investissement.

Pour une efficacité marginale donnée, l'investissement apparaît comme une fonction décroissante du taux d'intérêt. Le niveau du taux d'intérêt est donc la variable incitatrice ou désincitatrice privilégiée du processus d'investissement. Dans l'analyse keynésienne, l'investissement est considéré comme autonome, c'est-à-dire indépendant du revenu.

i. Financer les investissements économiques

- Préalable de la réflexion :
 - Avant toute chose, le dirigeant doit faire d'abord son métier en restituant l'investissement dans la stratégie d'entreprise et l'organisation d'entreprise. A défaut, il risque de prendre des décisions hâtives en matière de moyens mais sans chemin pertinent et /ou dans une facilité trompeuse qui juge inutile la nécessité de cette réflexion.
 - Avant d'engager ses ressources propres à l'investissement, l'entreprise doit en effet examiner toutes les solutions possibles pour financer son besoin de financement : autofinancement, recours à l'emprunt, leasing, aides publiques (augmentation de capital ou financement par prélèvement sur fond propre. Ces sources de financement peuvent être combinées.
 - Il faut aussi noter que les investissements peuvent aussi être financés par cession d'actifs, (dans l'hypothèse où l'entreprise désinvestit dans le cadre d'une stratégie de réorientation ou de recentrage de ses activités).

- Le législateur offre des possibilités de réduction d'impôt sur le revenu et impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les particuliers qui investissent dans les PME. Le PME doit répondre à des critères quantitatifs (niveau de Chiffre d'affaire exigé pour le PME selon la législation de chaque pays et emploi de moins 500 salariées)
- Pour l'ISF la réduction fiscale ne concerne que la souscription au capital initial de la société ou la souscription à une augmentation de capital de celle-ci. La possibilité de réduire son ISF risque donc de ne profiter principalement qu'à un cercle réduit de contribuables, sollicités par leur entourage pour participer à ce type d'opération souvent réalisée en cercle restreint.

- **Autofinancement**

L'autofinancement est le financement des investissements par des moyens internes à l'entreprise. L'autofinancement se mesure de deux manières : les taux de marge qui donne une indication sur les ressources de l'entreprise (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée) et le taux d'autofinancement : EB/FBCF (formation Brut de Capital Fixe) qui mesure la part de l'investissement qui est financée par l'épargne brute (partie de l'EBE, hors dividendes, intérêts et impôts, servant à financer la FBCF).

- **Recours à l'emprunt**

Cela consiste à lever des capitaux sous forme de prêt auprès de tiers. La durée de l'emprunt doit être en accord avec la durée d'amortissement du bien acheté (en général l'emprunt est un peu plus court que celle-ci).

L'emprunt peut-être de deux types : bancaire ou non bancaire

- **Crédit-bail ou leasing**
- **Augmentation de capital (en numéraire)**

Il s'agit d'augmenter les capitaux propres de l'entreprise en faisant souscrire de nouvelles parts (SARL) ou par action (SA). Il est demandé, via une opération d'augmentation de capital en numéraire,

- Aux actionnaires de mettre la main à la poche pour financer les investissements ;
- Et/ou à de nouveaux actionnaires d'entrer dans le capital de l'entreprise.

Cette méthode a l'avantage de renforcer la solvabilité de l'entreprise, laquelle de toute façon ne peut dépasser un certain montant de recours à l'emprunt sans perdre la confiance de ses banques et fournisseurs. Cela dit, cette opération est assez souvent mal vue par les actionnaires, car l'émission de nouvelles actions va « diluer » la valeur de leurs actions actuelles.

Cette méthode n'est donc utilisable que si les actionnaires acceptent de remettre de l'argent dans la société. Cela dépendra en grande partie :

- De la rentabilité des fonds propres affichée ou visée par l'entreprise. Cette rentabilité et le risque qui lui est associé doit être comparée aux autres couples rentabilités /risques disponibles par ailleurs ;
- Et, pour les sociétés cotées, du cours de bourse, qui doit être supérieur au prix d'émission des nouvelles actions pour qu'il ait intérêt à souscrire celle-ci ;
- Ou encore, facteur plus négatif mais qui entraîne une pression forte sur les actionnaires, d'une situation d'endettement critique risquant de faire sombrer l'entreprise si elle ne trouve pas de l'argent frais pour conforter ses capitaux propres.

L'augmentation de capital en numéraire ne doit pas être confondue avec celle par incorporation de réserves (il ne s'agit alors que d'un transfert de poste comptable à l'intérieur des capitaux propres) ni celle par échange de titres (cas de fusion-acquisition).

- **Erreurs d'investissement**

- **Investissement inadéquat :**

On parle de mal-investissement lorsque l'investissement est inadéquat : trop élevé (surinvestissement), trop faible (sous-investissement), ou les deux à la fois (mal orienté).

La décision d'investir ou de ne pas le faire, est toujours une forme de pari sur l'avenir : il n'est donc pas étonnant de rencontrer des investissements inadéquats. Lorsqu'une accumulation d'investisseurs se trouvent commettre la même erreurs, plus ou moins simultanément, celle-ci peut générer – au niveau macro-économique, dans une filière d'activité ou dans une zone géographique , des situations pouvant aller de la simple récession à la crise économique de plus grande ampleur (voir l'analyse du cycle économique).

En régime d'économie libre, la variable essentielle en la matière est le taux d'intérêt. Trop élevé, il rend impossible l'investissement même dans des projets à priori rentables. Trop bas, il favorise l'investissement dans des projets à trop faible.

- **Surinvestissement**

Des agents économiques trop optimistes peuvent surinvestir et créer des capacités de production excédentaires par rapport à la demande effective exprimée par le marché. A rapport à l'offre ainsi créée va provoquer un effet déflationniste et la faillite des entreprises marginales (celles dont le prix de revient est le plus élevé).

3.2.2.3 MARCHE DU TRAVAIL, POLITIQUE DE CHOMAGE ET D'EMPLOI

a. Marché du travail

* Notion et définition

Le marché du travail est le lieu théorique de rencontre de l'offre de travail, de savoir-faire et de compétences (par la population dite « inactive ») et de demande solvable de travail (par des personnes privées, par les entreprises publiques ou privées). Ce marché est le plus souvent régulé par le droit du travail qui opère la distinction juridique entre de multiples variantes de salarié et travail indépendant, régulier ou intermittent, intérimaires, à la tâche, etc.

Dans le cas du salarié, on peut dire qu'il affronte la concurrence des autres offreurs de travail, par la médiation d'un employeur. Dans certains pays, une population labellisée inactive (par exemple durant les études) a aussi accès au marché du travail (par exemple : travail contrat étudiant, travail bénévole). Pour être complet dans l'analyse de l'évolution d'une offre de travail, on peut choisir d'inclure également le travail et les prestations fournis par des entreprises.

- **Structuration et dynamique du marché du travail**

On peut distinguer différents marchés du travail selon deux aspects à savoir :

- les secteurs d'activité et
- le niveau de compétences des métiers exigés (qualification)

Cela peut être justifié objectivement par le faible degré de l'élasticité de l'offre du travail, qui dans certains cas limitée par le temps nécessaire à l'acquisition humaine de compétences métiers (ex : une offre de compétence de laveurs de vitres ne peut pas répondre rapidement à une soudaine demande de virologues en cas d'épidémie).

Tandis que la demande consommatrice de travail peut être très volatile selon le secteur.

Un secteur en expansion peut consommer beaucoup de travail, un autre en voie de mécanisation ou hautement délocalisable peut s'en passer presque instantanément et localement.

Les économistes **Dorine et Poiré** (1971) distinguent deux catégories très différentes au sein de ce marché :

- Un secteur primaire : caractérisé par de hauts salaires, la stabilité de l'emploi et des possibilités de promotion ;
- Un secteur secondaire : où les salaires sont faibles, le risque de chômage important et les promotions inexistantes.

Dans cette théorie de segmentation, **selon Dickens et Lang en 1988**, les notions théoriques de **salaire d'efficience** et de **négociations salariales** suffisent à justifier le raisonnement de l'emploi dans le secteur primaire, et le différentiel de salaire entre les deux secteurs, ainsi que la persistance du chômage.

Le contexte urbain ou rural et l'histoire locale d'industrialisation ou de désindustrialisation ou de délocalisation ou relocalisation structurent aussi géographiquement fortement le marché de l'emploi avec des contextes démographiques, en contribuant à l'exode rural parfois. En fonction des contextes socioculturels et réglementaires, à la fin du 20^e siècle, le marché du travail dans le monde est considéré comme plus ou moins cloisonné selon les pays.

• **Travail de l'emploi**

Quand le travail est rémunéré, il est souvent régulé par le droit et fait l'objet d'un contrat marchand de fourniture de service dont les conditions dépendent du marché ou d'un contrat de travail assorti d'un salaire qui correspond à des négociations

collectives ou individuelles. L'emploi est la stabilisation juridique du travail rémunéré d'une personne, qu'il soit salarié Indépendant par la succession de contrats pour même type de prestation.

Le droit arbitre, via le législateur et la jurisprudence, les conflits entre partenaires sociaux, et à l'aide de la sécurité sociale entre la demande de l'employeur qui tend à demander toujours plus de flexibilité et l'employé, le travailleur qui a besoin d'une certaine sécurité dans l'emploi.

La rencontre entre offre de travail, salarié et employeur, doit être régie et régulée par le droit du travail dont l'application est surveillée par l'inspection du travail et sanctionnée par juridiction spécialisée.

Son étude est faite sur le plan théorique par l'économie du travail et, sur un plan plus pratique sinon plus politique à l'échelon international, par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par une organisation spécialisée de l'ONU.

- **Marché de l'emploi**

Dans le marché de l'emploi, on peut distinguer un marché manifeste qui correspond à l'ensemble des demandes et annonces diffusées par les entreprises, et **un marché fermé** et /ou **marché caché** à ne pas confondre avec le travail dissimulé qui recouvre l'ensemble des emplois qui ne font pas l'objet d'annonces dans les grands médias par les entreprises, mais qui peuvent par contre apparaître dans des réseaux sociaux de la vie quotidienne ou des médias sociaux numériques.

Dans les marchés du travail fermés, le recrutement se fait généralement chez des jeunes qui commencent au bas de l'échelle et peuvent espérer par le jeu des formations, grades, atteindre des postes de plus en plus élevés et mieux rémunérés. Ce marché du travail dit caché est généralement aujourd'hui accessible à qui dispose d'un riche réseau de relations

(notamment professionnel et / ou familial par exemple), à qui diffuse des candidatures spontanées ou à dispose de compétences lui permettant d'être actifs dans différents réseaux professionnels. Un autre secteur (de l'emploi précaire et/ou du travail saisonnier, par exemple dans les secteurs du tourisme, de l'évènement, de la restauration, de l'hôtellerie, de l'agriculture, vulnérable à la conjoncture économique et à certaines stratégies industrielles telles que la robotisation, la sous-traitance et l'appel au travail intérimaire), présentant ses spécificités.

Dans le grand marché du travail, au sein des entreprises, les tests d'aptitude et/ou les experts en recrutement jouent un rôle important, mais leurs interprétations sont critiquées par certains chercheurs qui mettent en cause l'idée d'une rationalité parfaite de ces recruteurs, démontrant des biais de **jugement du recruteur à des candidatures et l'organisation de tests formalisés.**

Dans un vrai marché les deux parties ont le choix de pouvoir refuser l'échange, alors que les pays pauvres, hormis dans les pays riches, sont souvent obligés d'accepter les salaires et conditions de travail qui ne correspondent pas à ses attentes, et imposées par l'employeur.

b. Politique de chômage

*** Définition et typologie**

- Définition

Le chômage est une situation dans laquelle se trouve une personne privée d'emploi rémunéré alors qu'elle a les capacités physiques, intellectuelles pour travailler, qu'elle le désire, qu'elle est disponible et qu'elle recherche un emploi de façon active afin de percevoir un revenu et d'être inséré dans la société.

Le chômage génère des tensions sociales, un accroissement de la pauvreté, a une limitation de la

consommation... qui pèse sur la croissance économique. L'offre de travail est supérieure à la demande de travail.

$$\textit{Taux de chômage: } \frac{\textit{nombre de chômeurs}}{\textit{population active}} \times 100$$

Plusieurs institutions calculent le taux de chômage (pôle Emploi, BT : Bureau International du travail, OCDE, Eurostat...).

En France, le taux de chômage est calculé en rapportant le nombre de chômeurs à la population active, la population active regroupant les personnes en âge de travailler (actifs et chômeurs).

2. Typologie

Le chômage est aujourd'hui l'une des manifestations de l'activité économique la moins acceptée. Il frappe toute l'économie sans exception et enregistre un accroissement remarquable depuis les 70 années.

On recense trois formes de chômage :

- ✓ **Le chômage frictionnel** : période intermédiaire entre deux emplois

Les emplois sont en mutation constante : certains salariés quittent leur emploi pour en chercher un autre plus valorisant et/ou mieux payé.

- Dans ce cas, ces salariés se trouvent en chômage temporaire ;
- Il s'agit d'une rotation normale de la main d'œuvre.

Ce type de chômage peut également découler du manque d'information sur le marché de l'emploi : offre et demande ne concordent pas toujours immédiatement.

✓ **Le chômage structurel :**

La structure de l'économie change : l'emploi diminue dans un secteur et augmente dans une autre.

Plusieurs raisons à ce changement :

- Un changement dans la structure de la demande
- Un changement dans les qualifications requises et/ou un changement de technologie
- Les industries saisonnières

Le chômage structurel se développe souvent au niveau d'un secteur d'activité mais également au niveau géographique.

Chômage frictionnel et chômage structurel sont les 2 composantes du chômage naturel

✓ **Le chômage conjoncturel (ou cyclique) :**

Ce type de chômage résulte d'une contraction cyclique de l'économie ou d'une récession le potentiel de croissance est supérieur à la croissance effective à cause notamment d'une insuffisance des dépenses. Il s'agit donc d'un chômage causé par une déficience de la DG. C'est un chômage temporaire lié à la baisse ponctuelle de l'activité économique.

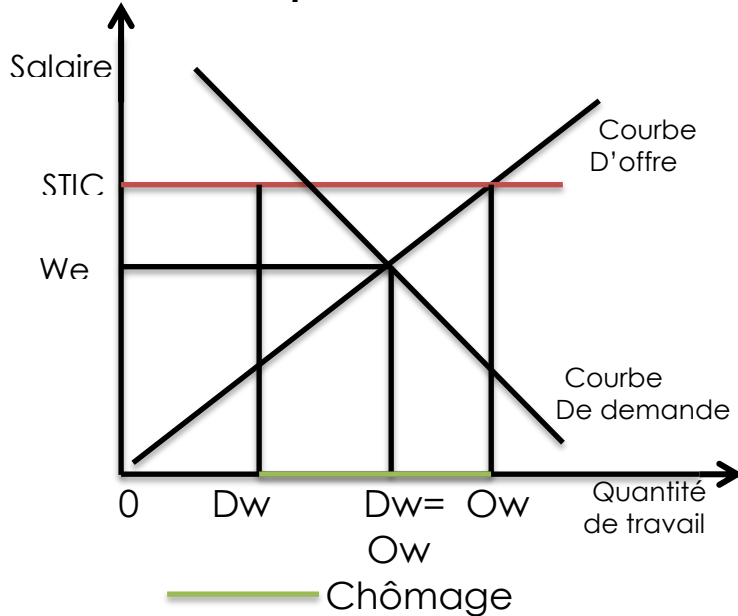
II. Le modèle classique et le chômage volontaire

1°. Le modèle classique

Pour les classiques et néoclassiques, le travail est une marchandise comme une autre, échangée sur un marché comme un autre.

Le niveau des salaires devrait résulter de la confrontation entre l'offre et la demande de travail, l'offre de travail provenant des ménages et la demande des entreprises.

Le modèle classique



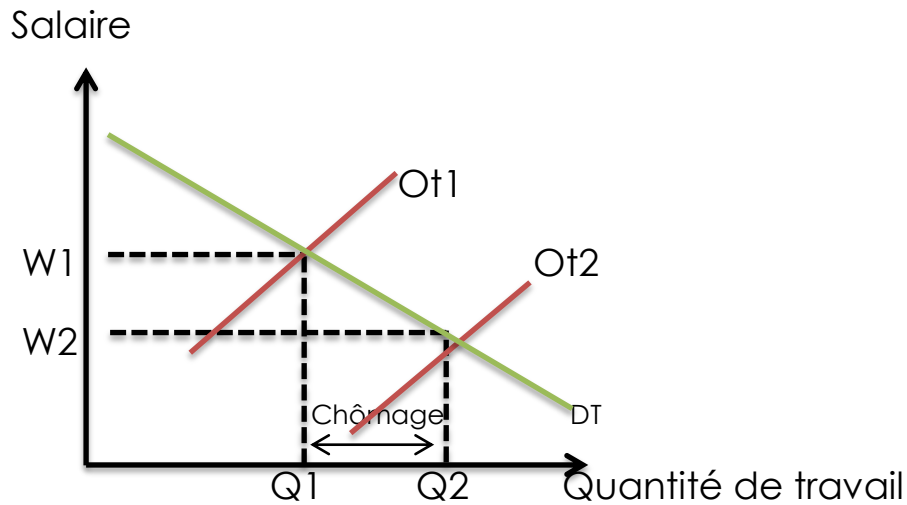
L'offre de travail est croissante du prix : plus le salaire augmente, plus les ménages ne sont enclins à proposer leur travail.

La demande de travail est décroissante du prix : plus le salaire est élevé, moins l'entreprise souhaite embaucher.

Au point d'équilibre 1 (w_e), il n'existe pas de situation de chômage

2°. Le chômage volontaire

Le salaire est la variable d'ajustement : les mouvements assurent le retour au plein emploi ainsi, lorsque l'offre de travail augmente du fait par exemple d'une arrivée d'étudiants sur le marché du travail), le niveau du salaire devient bas (w_2) puisque l'offre est supérieure à la demande.



c. Politiques d'emploi

- **Notion et définitions**

Les politiques de l'emploi sont l'ensemble des mesures mises en œuvre par les administrations publiques enfin d'accroître l'emploi (augmentation du taux d'emploi de la population en âge de travailler) et de réduire le chômage (recherche du plein - emploi).

Pour cela, elles visent à permettre aux inactifs et aux chômeurs de prendre ou reprendre un travail, et à les y inciter, dans le cadre du maintien d'une aide sociale leur assurant un niveau de vie minimum. Elles visent également à limiter la durée du chômage de transition.

On distingue généralement deux grands types de politiques : les politiques actives, qui cherchent à accroître le niveau de l'emploi dans l'économie, et les politiques passives dont l'objectifs est de rendre le chômage supportable (« traitement social du chômage »), avec la volonté de ne pas accroître la demande de travail ») (faite par les employeurs).

Une opposition forte existe entre :

- Les tenants d'une réglementation réduite sur le marché du travail (toutefois accompagnée de la mise en place de protections du salarié adéquates à, pour qui un niveau élevé de chômage est causé par des perturbations introduites par l'Etat (réglementations excessives des conditions de travail, des conditions de rupture de contrat, du temps de travail, du salaire minimum, etc.). Les tenants de cette approche privilégient les politiques actives du marché du travail ;

- Les tenants d'un interventionnisme étatique fort, pour qui l'intervention des administrations publiques est nécessaire pour encourager l'activité économique par des politiques de la demande, d'autant plus efficaces que l'économie est fermée, et pour limiter voire interdire les licenciements (approche défendue par l'extrême gauche).

*** Le suivi des chômeurs :**

Les services publics de l'emploi sont les administrations publiques qui assurent le suivi des chômeurs, leur indemnisation et leur apporte un soutien dans leur recherche d'emploi. Ces services mettent en place des politiques actives du marché du travail (formations, orientation, etc.) afin d'accroître leur capacité à trouver un emploi et d'accélérer leur retour à l'emploi. Ils favorisent également la transmission d'informations entre employeurs et chômeurs.

- **La gestion en amont du capital humain :**

Dans les pays développés, le chômage concerne surtout les personnes qualifiées.

Afin de diminuer le taux de chômage (par le biais d'une politique active d'emploi), les gouvernements et les partenaires sociaux favorisent la hausse des niveaux de formation

des individus, dont la poursuite d'études supérieures, en particulier les formations professionnelles pour lesquelles les débouchés professionnels sont importants. Ils encouragent également la formation tout au long de la vie.

Les politiques d'éducation et de formation professionnelle permettent de plus une amélioration de la productivité du travail (production par travailleur).

- **La question des réglementations :**

Des réglementations sont mises en place sur le marché du travail pour modifier ses caractéristiques et son fonctionnement. Les réglementations qui encadrent les possibilités de licenciement (exigence d'une justification économique, pénalité financière, etc.) tendent à augmenter la durée passée par un employé dans chaque poste et à limiter les variations du chômage au cours du cycle économique.

Les économistes libéraux, en particulier les néo-classiques principalement les situations de chômage durablement élevé comme la conséquence de certaines interventions de l'Etat (qu'ils qualifient de rigidités) : phénomènes d'assistanat, réglementations excessives qui conditions de travail, conditions de rupture de contrat de travail trop restrictives qui décourageraient l'embauche, cotisations sociales trop élevées, allocations de chômage, qui portent le coût du travail à un niveau jugé trop élevé, limitation du temps de travail, salaire minimum trop élevé. Ils prônent des politiques permettant la flexibilité du travail par l'assouplissement, voire l'élimination, des conditions ci-dessus tout en assurant une couverture des risques de chômage individuels.

Dans les pays où le marché du travail est jugé trop réglementé, ces économistes recommandent une dérèglementation partielle du marché du travail. Leur logique est avant tout de favoriser les créations d'emploi plutôt que de protéger des emplois existants. Ces politiques sont principalement

appliquées dans les pays anglo-saxons. L'intervention de l'Etat pour favoriser les créations d'emploi en utilisant les politiques actives, définit six grandes priorités pour les politiques de l'emploi, à savoir :

- La logique d'activation ou obligations mutuelles ;
- La suppression des obstacles à la participation des femmes à la vie, des travailleurs âgés et des catégories plus généralement sous-représentées ;
- La gestion de la problématique sécurité de l'emploi ou flexibilité du travail;
- Les mesures destinées à élargir la demande de main-d'œuvre ;
- La formation tout au long de la vie ;
- Une politique macroéconomique axée sur la stabilité.

La logique keynésienne par ses mesures adoptées cherche à stimuler la demande anticipée des entreprises, donc de les inciter à embaucher pour répondre à cette demande par le fait de Stimuler la consommation (privée ou publique) ou par la politique monétaire (accroissement de la masse monétaire). De telles politiques ne sont efficaces que lorsque le chômage dérive d'une insuffisance de la demande globale.

Le keynésianisme, mis à mal par les évolutions économiques des années 1970, est un courant de pensée qui a perdu de son audience dans la majorité des pays développés depuis la fin des trente glorieuses (1945-1973).

Certaines politiques d'inspiration keynésienne prennent la forme de subventions publiques, afin de rendre le coût du travail plus bas, à l'embauche, de créations d'emplois dans le secteur public, etc.

- **Création d'emploi et le rôle de l'investissement public :**

Les économistes théoriciens de la croissance endogène (initialement Paul Rømer, Robert E. Lucas et Robert Barro) pensent

que c'est la productivité tout entière de l'économie qui peut être améliorée pour générer de la croissance et réduire le chômage. Ils prennent pour modèle des pays nordiques dont le taux de chômage serait faible (voir chômage dans l'Union européenne), et recommandent d'encourager l'investissement dans certains secteurs particuliers de l'économie :

- L'amélioration de la productivité par une hausse du niveau d'éducation,
- Le développement de l'innovation par la recherche publique,
- La mise en place d'une politique de santé permettant aux individus d'être au mieux de leur forme,
- L'organisation d'une politique industrielle.

Nous notons que les investissements publics de l'Etat créent l'emploi, c'est à dire en macro Economie le niveau d'emploi est fonction de l'investissement.

- **Typologie des politiques de l'emploi**

L'ampleur du chômage a conduit les gouvernements des pays développés mettre en place des politiques susceptibles d'améliorer la situation du marché du travail.

- **Les politiques passives**

Elles ont pour premier objectif d'accompagner socialement le chômage en l'indemnisant leur second objectif consiste à réduire l'offre de travail par le biais des préretraites, l'encouragement des femmes à rester au foyer ou des immigrés à quitter leur pays d'accueil.

Elles réduisent aussi le chômage en modifiant la répartition du travail, et de le rendre plus supportable. C'est donc en modifiant la répartition du travail, comme par exemple en modifiant le nombre d'heures de travail pour un travailleur par semaine, ou encore en réduisant l'âge du départ à la retraite, ou

plus encore en préconisant des politiques de préretraite ou en encourageant les travailleurs immigrés à revenir à leurs pays d'origine.

Ainsi, avec l'application d'une telle politique, le chômage en tant que tel, est réduit. En effet, plus de postes sont disponibles puisque certains actifs travaillent moins par semaine. Les politiques de l'emploi passives montrent un aspect beaucoup plus social que les politiques actives. De plus, dans une logique d'assistance ou d'assurance, elles indemnisent les chômeurs. Elles permettent de garantir une stabilité de leurs revenus, pendant une durée limitée, tout en protégeant contre l'exclusion sociale.

Dans une perspective malthusienne, elles cherchent à réduire la production active ou à « partager le travail ». La réduction de la population de la population active occupée passe par l'allongement des études, les financements des préretraites, l'abaissement de l'âge de la retraite. Le partage du travail est souvent assuré par une réduction de la durée légale du temps de travail.

Les politiques de l'emploi passives semblent efficaces pour modifier la nature du chômage mais ne semblent pas convenir à toutes les situations. Il s'avère qu'une politique de l'emploi passive ne présente pas que des avantages, et ne peut pas satisfaire tous les actifs.

- **Les politiques actives**

Elles agissent d'abord sur l'offre de travail à travers, la formation professionnelle, l'information, le conseil...

Elles s'appuient également sur la l'emploi qui doit inciter les chômeurs à arbitrer en faveur d'un emploi qu'opter pour des minima sociaux.

Elles agissent aussi sur la demande de travail par le jeu des subventions aux entreprises en difficultés, la création d'emplois

publics aidés, les exonérations de charges sociales ou fiscales aux entreprises créatrices d'emplois.

3.2.3 LES AGREGATS SUR L'OPTIQUE DES REVENUS

3.2.3.1 REVENU NATIONAL

a. Notion

Le revenu national (RN) au prix du marché représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les différents secteurs institutionnels du pays. C'est un revenu perçu par les agents économiques nationaux du fait de leur participation à l'activité de production.

On peut le calculer de la manière suivante :

$$\mathbf{RN = PIB + (RNTPE - CCF - I)}$$

- RN : Le revenu national
- PIB : Produit intérieur brut
- RNTPE : Revenu Net du travail, de propriété, des entreprises reçus du reste du monde
- CCF : la consommation de capital fixe
- I : les impôts

b. catégorie

Dans le revenu national, on compte le revenu national brut et net.

- **Revenu national brut**

Le revenu national brut est défini comme le PIB plus les revenus nets reçus de l'étranger pour la rémunération des salariés, la propriété et les impôts y compris les subventions nets sur la production.

$$\mathbf{RNB = PIB + RNRE}$$

- RNB : revenu national brut

- PIB : produit intérieur brut
- RNRE : revenus nets reçus de l'étranger

Les rémunérations provenant de l'étranger sont perçues par des personnes qui vivent et consomment principalement sur le territoire économique mais qui travaillent à l'étranger. ce phénomène est assez courant dans les régions frontalières les salaires et les rémunérations provenant de l'étranger peuvent également être perçues par des personnes qui vivent et travaillent à l'étranger pour une période courte (comme les travailleurs saisonniers) mais dont le centre d'intérêt économique reste dans leurs pays d'origines les revenus des propriétés provenant de/allant vers l'étranger comprennent les intérêts, les dividendes et tout une partie de bénéfices non distribués des entreprises étrangères appartenant entièrement ou en partie à des entreprises résidentes(et vice versa) cet indicateur se base sur le RNB au prix courant et est disponible dans différentes mesures soit en monnaie locale globale ou par habitant.

- **Le revenu national net**

Le revenu national net RNN est défini comme le revenu national brut moins la dépréciation du capital fixe (habitations ; bâtiments ; équipements ; matériels de transport et infrastructure physique) par usure et obsolescence.

$$\mathbf{RNN = RNB - DCF}$$

- RNN : Le revenu national net
- RNB : le revenu national
- DCF : la dépréciation du capital fixe

Les indicateurs basés sur le RNN nominal sont moins adaptés aux comparaisons temporelles car les variations sont non seulement causées par la croissance réelle mais aussi par les variations des prix.

3.2.3.2 EPARGNE

a. Notion et définitions

L'épargne est la partie du revenu qui pendant une période donnée n'est pas dépensée. Cette somme d'argent n'est pas détruite immédiatement par une dépense de consommation et peut être conservée sous forme liquide (constitution d'encaisses ou de réserves motivées par une recherche de précaution ou l'échéance d'une dépense importante à venir), ou être réinvestie dans le circuit économique sous la forme d'un placement ou d'un investissement.

Tous les agents économiques peuvent ou doivent épargner. C'est le fait de ménages, mais aussi des entreprises (autofinancement), de l'économie nationale (qui doit pour ce faire se ménager une balance des paiements courants excédentaire) ainsi de quel Etat (problématique de l'excédent budgétaire).

La notion d'épargne cache des discordes théoriques relatives aux déterminants de l'épargne, à la conséquence d'épargne sur l'économie globale et même aux différentes façons de mesurer l'épargne.

b. Formes d'épargne

Catégorie 1 : Epargne classique

Dans cette forme d'épargne L'argent épargné est placé sous forme:

- **d'épargne liquide** : qui reste disponible sous forme liquide et immédiatement accessible. Historiquement en espèces (pièces, billets, d'or, etc.), appelé familièrement un « bas de laine », l'épargne liquide est de nos jours déposée en banque sur des comptes d'épargne sur lesquels l'argent peut être déposé et retiré à tout moment.

- **d'épargne investie** : affectée à des plans d'épargne, contrat, d'assurance-vie, valeurs mobilières (appelée épargne placée), plans d'épargne en actions ou investissements (dans des moyens de production, l'immobilier, etc.).

Cette forme d'épargne est également appelée épargne thésaurisée, on parle alors d'encaisses de précaution, ou de thésaurisation. Il faut noter que ce type d'épargne est inexistant dans le modèle du circuit économique.

L'argent épargné dans une banque ou investi est généralement assorti d'un intérêt, c'est-à-dire un gain d'une certaine somme allouée à l'épargne qui varie selon le type de placement effectué, la fiscalité et le niveau de risque du placement.

Catégorie 2 : Epargne collective

Les cotisations sociales sont prélevées en vue de la retraite de base par la sécurité sociale. En l'absence ou en cas ménagés sont contraints d'épargner davantage à titre individuel.

Catégorie 3 : Epargne solidaire

Plusieurs possibilités s'ouvrent aux épargnants qui souhaitent fructifier leurs économies tout en soutenant l'accès à l'emploi et ou des activités écologiques, ou l'entrepreneuriat dans les pays en développement :

- Souscrire dans une banque ou une mutuelle d'assurance un produit de partage. (de type livret d'épargne solidaire) ou un produit d'investissement solidaire.
- Placer ces économies sur un plan d'épargne d'entreprise en souscrivant un fonds solidaire ;
- Souscrire au capital d'une entreprise solidaire qui exerce une activité à forte utilité sociale et environnementale, et qui réinvestit la majorité de ses bénéfices dans la perspective de son développement.

Il existe aussi des clubs d'épargnants solidaires, dans lesquels les épargnants prêtent une partie de leur épargne à des porteurs de projet répondant à des critères sociaux ou environnementaux.

c. **collecte d'épargne**

L'épargne privée peut être collectée de différentes manières et ainsi recevoir divers emplois :

- **sous forme d'épargne liquide**

L'épargne est utilisée pour constituer des encaisses monétaires ou quasi-monétaires ou vers les emplois orientés à court-terme. Dans cette catégorie on relève :

- L'accroissement des dépôts bancaires à terme, des bons de caisse, ou de comptes spécifiques donnant lieu à la délivrance de livrets ;
- L'accroissement des fonds gérés par les caisses d'épargne ou souscription aux bons de la caisse nationale de crédit Agricole ;
- La souscription aux bons du trésor selon des formules prévues pour les particuliers.

L'affectation de l'épargne à des emplois de court terme accroît le degré de liquidité de l'économie et peut éventuellement alimenter des tensions inflationnistes.

- **sous forme de placements sur le marché financier**

Ce type traditionnel d'épargne consiste à investir en valeurs mobilières à revenu fixe (obligations) ou à revenu variable (actions) émises par l'Etat ou des entreprises nationales ou étrangères.

- **Sous forme d'épargne contractuelle**

Dans ce cadre, l'épargne est orientée vers des formules contractuelles d'assurance-vie, de fonds de pension ou de retraites.

d. les déterminants de l'épargne : Notion générale

La question de déterminants acheminant l'épargne fait apparaître une différence fondamentale entre l'approche néoclassique et l'approche keynésienne des comportements économiques. Alors que pour les économistes néoclassiques, l'épargne est déterminée par le taux d'intérêt réel, pour Keynes et pour les économistes qui s'en réclament, l'épargne dépend uniquement du revenu, le taux d'intérêt ne détermine que la forme de l'épargne (soit de l'épargne thésaurisée soit de l'épargne financière).

- **L'approche néoclassique des déterminât de l'épargne :**

Pour les économistes néoclassiques, l'épargne censée être investie est une consommation différée dans le temps. L'épargne désigne donc tout comportement de renoncement à une consommation immédiate et consommation future est donc déterminée par l'évolution prévisible du revenu durant la vie de l'individu, par son degré de préférence pour le présent et par le niveau du taux d'intérêt. Selon le raisonnement néoclassique, **l'épargne précède la consommation**. L'agent économique qui cherche à maximiser son utilité vérifié ce qui peut lui rapporter l'épargne en fonction du niveau du taux d'intérêt. Si celui-ci est élevé, l'argent a tendance à peu épargner : l'épargne ne lui rapportera que peu de revenus dans l'avenir.

- **L'approche keynésienne des déterminants de l'épargne**

L'approche keynésienne du comportement d'épargne explique que c'est **la consommation qui précède l'épargne**. Le niveau d'épargne est un résidu qui est déterminé non pas par le taux d'intérêt mais par le niveau de revenu de l'argent. Celui-ci consomme d'abord et attribue le reste de son revenu (celui qui n'a pas été consommé) à l'épargne ou à la thésaurisation en fonction du taux d'intérêts. Si le taux d'intérêt est élevé, alors l'individu est amené à réduire sa préférence pour la liquidité et

augmenter sa préférence pour l'épargne. Par contre si le taux d'intérêt est faible, il penchera en faveur de la liquidité qui peut être utilisée à des fins de consommation, de précaution, voire de la thésaurisation.

- **La théorie du revenu permanent et l'approche Friedmannienne :**

Il existe un certain décalage entre la théorie néoclassique et réalité. Pour cette raison, Milton Friedman en propose une nouvelle formation dans le but d'améliorer la compréhension du partage entre consommation et épargne, basé sur les limites du raisonnement keynésien observé sur le long terme.

La théorie du revenu permanent Friedman établit la **consommation en fonction du revenu annuel moyen estimé à partir de ses anticipations** (revenu à venir, éducation, etc.). Ainsi, les variations du revenu est un support d'adaptation progressif de la consommation.

Tenant de critiquer l'efficacité des politiques keynésiennes, Milton Friedman affirme que la consommation transitoire, c'est-à-dire sur le court terme, ne peut être anticipée car elle résulterait de la psychologie et des émotions plus que du revenu transitoire, ainsi l'on ne peut savoir les ménages iront consommer ou épargner leurs revenus gagnés exceptionnellement.

- **Théorie de l'épargne selon Modigliani**

L'économiste italien Franco Modigliani est l'un des tenants de la théorie de l'épargne qui relativise les déterminants mis en avant par les néoclassiques (le taux d'intérêt) au profit d'une application par l'âge des individus, considération qui aboutit à distinguer trois grandes périodes dans le cycle de vie de l'individu :

- celle de la jeunesse : où l'on emprunte et consomme l'épargne d'autrui ;
- celle de la vie active : où l'on a plutôt tendance à épargner ;
- celle depuis la retraite jusqu'au décès où la personne désépargne. Dans cette perspective, le taux moyen d'épargne d'une économie serait davantage conditionné par sa structure démographique, soit l'âge moyen de sa population.

- **Epargne et effet de démonstration selon Duisenberg**

Il résulte du désir d'émulation sociale selon l'effet de démonstration illustré par l'économiste Duisenberg que le montant d'épargne réalisé par une personne est influencé non seulement par le niveau absolu de son revenu ou supérieur de revenu des autres personnes avec lesquelles elle vit au contact de biens supérieurs ou de niveaux plus élevés de consommation apparaissent chez les individus qui le conduisent à forcer leur consommation et par voie de conséquence à réduire leur effort d'épargne.

- **L'épargne et le patrimoine**

La compréhension de l'effort d'épargne doit être également complétée par la prise en compte des mécanismes de constitution, d'héritage et de transmission des patrimoines créés, légués ou reçus par les personnes.

e. Les déterminants de l'épargne dans les pays sous-développés

Bien que la quantité épargnée du revenu national dans les pays du sud (qui peut être inférieure à 5 %) est très inférieure à celle des pays développés (où l'épargne est généralement comprise entre le dixième et le cinquième de ce revenu), il n'en est pas moins vrai qu'elle n'est pas dirigée vers les investissements

productifs (qui créent de la croissance économique et de l'emploi). Ses principaux déterminants sont au nombre de trois. Premièrement, elle est affectée à l'achat d'or et de bijoux importés (dont la quantité achetée augmente lors des périodes d'inflation ; ces produits deviennent, en effet, aux yeux des épargnants, des valeurs refuges qui leur offrent plus de sécurité), ce qui a pour inconvénient principal la sortie de devises qui ont (bien qu'elles existent déjà en quantité insuffisante) une utilité tellement grande qu'elles peuvent servir à importer d'autres produits, servant à satisfaire des besoins plus nécessaires et plus urgents, tels que le bébé, le textile, les produits de propreté ou les antibiotiques. Deuxièmement, la plus part des ménages, parvenant à épargner, préfèrent utiliser leur épargne sous forme d'acquisition de produits fonciers et notamment de construction d'achat de maisons, parfois luxueuses et donc coûteuses. Troisièmement, les personnes fortunées préfèrent placer les sommes qu'elles épargnent dans les grandes banques étrangères notamment en suisse et aux Etats-Unis privant ainsi leurs concitoyens d'occasions précieuses en matière de baisse de chômage.

f. La sécurité de l'épargne

En cas de faillite d'une banque, pour cause de crise économique ou de mauvaise gestion, la totalité de l'épargne des épargnants n'est pas garantie. Mais il existe dans un pays, et dans certaines banques, un fonds de garantie des dépôts.

De ce fait, en cas d'épargne supérieure au fonds de garantie, un épargnant devrait déposer son épargne dans plusieurs banques pour avoir plus de garantie de récupérer son épargne.

Il existe également des fraudes, comme le système de Ponzi, qui peuvent également faire perdre de l'argent aux épargnants. Un taux d'intérêt anormalement élevé, par rapport au marché, est un signe de risque sur la viabilité du placement.

g. Les conséquences de l'épargne sur l'économie

L'épargne n'est pas économiquement neutre. Elle contribue à la croissance économique de manière positive ou négative. Un équilibre de l'épargne doit être trouvé :

- si elle est insuffisante : elle réduit l'investissement,
- si elle est en excès : elle comprime la consommation.

Les classiques se montrent favorables à une accumulation de l'épargne en ce qu'elle peut être canalisée vers l'investissement et ainsi stimuler la croissance économique. Cela provoque des réactions parmi les économistes qui remarquent qu'un excès d'épargne de la part des ménages réduit la consommation. Thomas Malthus écrit dès le 18^e siècle que « si la transformation du revenu en capital, poussée au-delà d'un certain point, diminue la demande effective pour les produits et laisse la classe ouvrière sans ouvrages alors les habitudes de parcimonie peuvent causer un déclin sensible et permanent dans la richesse et la population ». La propension des agents économiques à épargner a aussi une incidence sur le multiplicateur keynésien. Il dépend du rapport établi par les opérateurs pour le partage de leurs revenus entre consommation et épargne. Une propension marginale à épargner élevée réduit le multiplicateur, et donc, l'efficacité de la dépense publique.

h. Mesure de l'épargne

Le taux d'épargne est le rapport entre le montant de l'épargne et le revenu disponible brut (RDB).

$$TE = \frac{R}{RDB} \text{ OU } \frac{E}{R}$$

i. Propension moyenne et marginale à épargner

La propension moyenne à épargner correspond au taux d'épargne.

La propension marginale à épargner mesure la variation d'épargne générée par une variation de revenu. Plus on devient riche, plus la plus relative de l'épargne a tendance à s'accroître au détriment de celle de la consommation.

$$P_{me} = \frac{\Delta E}{\Delta R}$$

3.2.3.3 LA MONNAIE

a. Notion et définitions

Il est très significatif, mais un peu inquiétant, que de nombreux ouvrages sur l'économie monétaire ne donnent pas de définition de la monnaie ou bien se contentent d'évoquer les fonctions et les formes de la monnaie. Dans les manuels classiques, on peut retenir quelques définitions intéressantes.

Parmi les manuels classiques qui dérogent à la règle, nous en retiendrons trois, qui donnent les différentes définitions de la monnaie.

Selon R. Barre, la monnaie est un bien d'échange généralement accepté au sein d'une communauté de paiement.

Selon A. Chaineau, la monnaie est constituée par l'ensemble des moyens des paiements, c'est-à-dire par l'ensemble des actifs acceptés partout, par tous et en tout temps pour le règlement de dettes issues de l'échange.

Pour M. de Mourgues, trois définitions sont développées par lui, à savoir :

- Une définition « institutionnelle » : ici, il définit la monnaie comme un instrument d'échange qui permet d'achat immédiat de tous les biens services et titres sans coûts de transactions ni coûts de recherche et qui conserve la valeur entre deux échanges. C'est un phénomène social car elle repose sur la confiance des agents dans le système qui la produit.
- Une définition dite « fonctionnelle » : ici, la monnaie est, par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange. Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre les relations de troc soit de différer l'échange en situation d'incertitude. Son utilisation comme numéraire conduit à simplifier le système de prix relatifs ».
- Une troisième définition qui se réfère aux « propriétés » de la monnaie : Dans un monde dominé par l'incertitude et la peur du risque la monnaie est le bien dont la valeur relative est la plus stable et qui présente une supériorité absolue sur les autres biens pour conserver le pouvoir d'achat en minimisant les risques. C'est la raison pour laquelle elle sera toujours acceptée dans l'échange contre n'importe quel bien.

C'est ainsi par rapport aux différentes définitions présentées ci - haut, nous disons que la monnaie est un bien ou un actif dont les formes varient en fonction des structures économiques et sociales et qui est accepté, sur un certain espace, pour l'évaluation et le règlement des échanges et pour la constitution de réserves. La création de monnaie, effectuée par des institutions, principalement dans le cadre d'opérations de crédit, est en relation d'interdépendance avec l'évolution de la production et des prix. La régulation monétaire, dans ses composantes interne (politique monétaire) et externe, (politique de change) est au cœur de la politique économique.

b. Approche formelle de la monnaie

- La monnaie est un bien ou un actif

La monnaie a longtemps pris la forme d'un bien, d'une marchandise, mais le développement de la monnaie bancaire débouche sur de nouvelles formes de monnaie : la monnaie est un actif, une créance liquide détenue par les agents économiques, une créance bancaire actif pour les agents économiques et passif pour les banques.

La Présentation de la monnaie dans le bilan des agents économiques et des banques, peut s'écrire de la manière suivante :

<p>Banque centrale</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">Actif</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Passif</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">Billets</td> </tr> </table>	Actif	Passif		Billets	<p>Agents économiques</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">Actif</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Passif</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;">Billets</td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	Actif	Passif	Billets	
Actif	Passif								
	Billets								
Actif	Passif								
Billets									
<p>Banque</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">Actif</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Passif</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">Monnaie scripturale</td> </tr> </table>	Actif	Passif		Monnaie scripturale	<p>Agents économiques</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">Actif</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Passif</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;">Monnaie scripturale</td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	Actif	Passif	Monnaie scripturale	
Actif	Passif								
	Monnaie scripturale								
Actif	Passif								
Monnaie scripturale									

Les actifs monétaires constituent l'une des formes de détention de leur patrimoine par les agents, au même titre que les actifs financiers et les actifs réels. En ceci, on peut écrire :

Agents économiques	
Actif	Passif
Actifs liquides (monnaie)	Fonds propres
Actifs financiers	Endettement
Actifs réels	

Les agents économiques opèrent donc un arbitrage entre monnaie et biens, comme le montre l'effet d'encaisse réelle : les agents qui disposent de trop de monnaie achètent des biens. Par ailleurs, ils effectuent un arbitrage entre actifs monétaires et actifs financiers, comme le montre l'analyse keynésienne.

- **La monnaie aux formes variables**

La monnaie est une institution sociale fortement dépendante du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Les formes de la monnaie des sociétés traditionnelles (coquillages, sel..) sont différentes de celles des sociétés du capitalisme libéral (métal précieux) et des formes contemporaines (avoirs bancaires, billets, etc.).

De cette différence de forme résulte une différence dans les modes d'émission et dans le pouvoir de création de monnaie, qui peut incomber au souverain, aux possesseurs de métal précieux, aux banques, etc.

Plus fondamentalement, les sociétés se distinguent selon la place qu'elles attribuent à l'échange marchand : si certaines sociétés traditionnelles accordent peu d'importance à l'échange marchand, en raison de la place occupée par le troc et le don, les sociétés modernes reposent sur des échanges marchands généralisés qui n'excluent pas des activités non marchandes (à l'intérieur de la cellule familiale ou de l'entreprise, par exemple).

- **La monnaie est acceptée sur un certain espace**

La monnaie repose sur la confiance que lui accordent les agents économiques. Une crise de confiance dans la monnaie se traduit par un échange de monnaie contre des actifs financiers, des biens ou des devises étrangères. La « fuite devant la monnaie » induit une dépréciation de la monnaie qui peut être interne ou externe.

La dépréciation interne provient du remplacement de la monnaie par des biens : accentue le processus d'inflation. La dépréciation interne s'exprime par la perte de pouvoir d'achat de la monnaie, par la hausse des prix des biens (inflation).

La dépréciation externe est entraînée par la substitution de devises à la monnaie en monnaie tierces. Là aussi, les prévisions sont auto réalisatrices : si les opérateurs s'attendent à une baisse du dollar par leur opérations, ils provoquent une telle baisse. La dépréciation externe s'exprime par une dévalorisation de la monnaie par rapport au reste du monde, par une baisse du taux de change.

La monnaie est acceptée sur un espace qui, en principe, est l'espace national : un Etat-nation, une monnaie. Toutefois, dans les unions monétaires, une monnaie est commune à plusieurs Etats.

En sens inverse, il peut arriver que, sur un même espace national, coexistent différentes monnaies ; c'est le cas de certains pays qui subissent les effets de domination d'une monnaie étrangère « dollarisation » dans certains pays du tiers monde). Toutefois, la cohabitation de différentes monnaies sur un même espace peut inciter les agents économiques à conserver la meilleure et céder la moins bonne, alors « **la mauvaise monnaie chasse la bonne (Loi de Gresham)** ».

- **La monnaie pour l'évaluation et le règlement des échanges et pour la constitution de réserves :**

La monnaie joue bien évidemment un rôle fondamental dans l'échange marchand, puisqu'elle fournit à la fois un instrument de mesure de la valeur des biens et une contrepartie du bien (ou du service, de l'actif financier...) échangé.

La monnaie joue aussi un rôle comme instrument de réserve. Des auteurs, Keynes et particulier, ont souligné ce rôle. La

monnaie constitue alors, au même titre que les actifs financiers, un mode de détention de son patrimoine. L'importance des encaissements est liée aux taux d'intérêt.

- **La monnaie c'est aussi un actif liquide, aux frontières floues et changeantes**

La monnaie est un actif qui présente la particularité d'être immédiatement utilisable dans l'échange, c'est donc un actif liquide. Mais la liquidité comporte des degrés, c'est la raison pour laquelle les agrégats monétaires sont multiples (incorporant progressivement des actifs moins liquides) et variables au cours du temps.

c. Création et destruction de monnaie

- **La monnaie doit être saisie dans son mouvement de création et destruction**

La monnaie ne doit pas être envisagée comme un stock immuable. L'ensemble des moyens de paiement, à un moment donné, dans une société, résulte d'un flux incessant de création et de destruction de signes monétaires : création de monnaie par les opérations de remboursements de crédits sont étroitement liés à ceux de l'économie à l'évolution de la production et du niveau général des prix.

- **La monnaie est créée par les banques, principalement dans des opérations de crédit.**

C'est le système bancaire, les banques et la banque centrale, qui sont à l'origine de l'accroissement du stock de monnaie à la disposition des agents économiques.

La création de signes monétaires s'opère principalement par le crédit : la création de monnaie par les

banques est une anticipation sur les richesses à venir. Les entreprises, grâce au crédit, distribuent des revenus qui permettent d'acheter les biens à venir. Le processus de création de monnaie est donc imbriqué dans les mécanismes de financement de l'économie.

La création de monnaie peut provenir d'autres opérations que le crédit, lorsque les banques achètent des devises à leur clientèle. En sens inverse, le crédit est financé sur une épargne préexistante, il ne participe pas à la croissance de la masse monétaire.

d. La croissance du stock de monnaie

La croissance du stock de la monnaie est en relation d'interdépendance avec l'évolution de la production et des prix.

De façon comptable, et donc incontestable, l'équation des échanges, de la manière suivante :

$$\mathbf{M V = P T}$$

En l'absence de toute hypothèse particulière, elle signifie que la croissance de la masse monétaire est égale à la croissance de la production en valeur (croissance en volume et hausse de prix), corrigée des variations de la vitesse de circulation de la monnaie.

Pour la théorie quantitative de la monnaie, c'est P, le niveau de production, qui influe endogène déterminée dans le cadre de l'équation.

Toutefois, on peut se demander si la variable **M** ne pas être considéré comme endogène, dépendante de la production et des prix : dans ce cas, la croissance de la masse monétaire n'est pas un processus exogène, purement dépendant de la volonté des autorités monétaires, il peut être relié à la production et à la hausse des prix.

e. La régulation monétaire est au cœur de la politique économique

La régulation monétaire interne consiste à agir sur l'évolution de la masse monétaire et les taux d'intérêt et, par conséquent, sur des variables macroéconomiques telles que le niveau général des prix, le niveau de production et d'emploi, l'investissement.

Dans la régulation externe, la politique de change vise à agir sur le taux de change de la monnaie, la valeur de la monnaie par rapport aux autres monnaies. Elle dépend du régime de change :

- En régime de parités fixes, les autorités monétaires doivent maintenir le taux de change à l'intérieur de marge de fluctuations définies autour d'une parité officielle :
- en régime de flottement administré, les autorités monétaires ne sont pas tenues par ou au contraire jouer la carte de la monnaie forte.

Politique monétaire et politique de change sont donc des pièces maîtresses de la politique économique. Si, pour l'analyse keynésienne, la politique monétaire est, avec la politique budgétaire, un instrument des politiques économiques de relance, au cours des dernières années, ce sont les politiques monétaires de lutte contre l'inflation et de monnaie forte qui ont pris le dessus.

La politique monétaire française a été marquée, à partir du début des années 80, par la libéralisation du système financier, par l'adoption de règles monétaires ayant pour l'objet d'asseoir la crédibilité monétaire par les conséquences d'une intégration européenne qui s'est traduite par un système monétaire européen d'autant plus contraignant que les capitaux circulent librement. Avec l'instauration de l'euro, la politique monétaire est marquée par une priorité absolue donnée à la

stabilité des prix dans un contexte de flottement de la monnaie unique.

f. Les formes de la monnaie

§1. L'évolution historique des formes de la monnaie

La réflexion sur les formes de la monnaie passe par un détour historique qui permet d'éclairer la réalité actuelle de la monnaie.

- Les systèmes monétaires métalliques :

La monnaie métallique est à la base du système. L'essor du capitalisme au XIX^e siècle s'inscrit dans un système monétaire métallique reposant sur l'or (l'étalon-or) ou sur l'or et l'argent (bimétallisme), comme c'est le cas pour la France ; la monnaie métallique est à la base du système. Que le système monétaire repose sur un métal précieux, l'étalon-or, ou sur deux, le bimétallisme or et argent, les formes de la monnaie au début du XIX^e siècle de hiérarchisent autour de la monnaie métallique.

Dans les systèmes métalliques, la valeur de la monnaie est définie par un poids de métal précieux. Ce métal constitue donc l'étalon qui permet d'évaluer une monnaie et donc, au niveau international, d'établir une relation stricte entre les valeurs de deux monnaies également définies par rapport à un métal précieux.

Le bien qui revêt les caractéristiques d'une monnaie est défini par un poids de métal précieux. Ce métal constitue donc l'étalon qui permet d'évaluer une monnaie et donc, au niveau international, d'établir une relation stricte entre les valeurs de deux monnaies, également définir par rapport à un métal précieux.

Le bien qui revêt les caractéristiques d'une monnaie reste toutefois une marchandise. Les variations de l'offre (découverte et exploitation de nouvelles mines) et de la demande (émanant, pour partie, de l'industrie) de cette marchandise se

répercutent sur sa valeur, c'est-à-dire sur le niveau général des prix. C'est ainsi qu'une augmentation de l'offre de monnaie résultant d'un afflux d'or tend à faire monter les prix, exprimés en or, ce qui correspond à une baisse de la valeur de l'or. Cette relation entre masse monétaire et prix est systématisée par la théorie quantitative de la monnaie (voir plus loin).

La monnaie marchandise circule effectivement sous forme de lingots, de pièces qui « valent leur pesant d'or » ; lorsque la valeur faciale de la pièce de la pièce est équivalente à sa valeur réelle, il s'agit véritablement d'une « monnaie métallique ».

L'émission de monnaie résulte de la « frappe libre » : les détenteurs de métal précieux, en fait les commerçants, portent à l'« hôtel des monnaies » des barres ou des lingots qui sont transformés en pièces. La création de monnaie est à l'initiative des possesseurs d'or et d'argent, les banques n'ayant qu'un rôle passif dans la création de monnaie métallique. Ce régime monétaire marque la domination d'une bourgeoisie commerçante et industrielle détenteur d'un pouvoir, celui de créer la monnaie, qui a été enlevé au souverain.

- **Autres formes de monnaies**

Il existe d'autres formes de monnaies, les billets, qui sont émis par les banques, et les comptes en banque utilisables par jeux d'écriture, détenus par certains agents économiques (les petites entreprises, grandes ou moyennes).

§ 2. La dématérialisation de la monnaie

Au cours des deux derniers siècles, le système monétaire s'est profondément transformé, entraînant une dématérialisation de la monnaie.

- **Le remplacement de la monnaie métallique par la monnaie manuelle :**

Une première forme de dématérialisation de la monnaie manuelle se substitue à la monnaie métallique. L'inconvertibilité des billets, en France, en 1914, somme le glas du système métallique. Le financement de la guerre, puis de la reconstruction, par le « planche à billets » rend impossible, non seulement le retour à la partie d'avant-guerre, mais aussi la reconduction d'un système fondé sur l'or : l'or cesse de circuler, le billet s'émancipe de l'or.

Avec l'inconvertibilité des billets en or, n'a en fait la monnaie « fiduciaire » : la valeur des billets ne repose plus sur une équivalence avec l'or mais sur la confiance que lui accordent les utilisateurs (fiducia en latin : confiance).

La suspension de la convertibilité des billets en or s'accompagne d'une quasi disparition de la circulation des pièces d'or et d'argent au profit de la monnaie fiduciaire (les billets) et de la « monnaie divisionnaire » : les pièces de monnaie utilisées dans les échanges ont une valeur faciale supérieure à leur valeur réelle, ce n'est plus à proprement parler de la monnaie métallique.

Ces formes de la monnaie correspondent à un système monétaire dominé par la banque centrale, qui émet les billets et le trésor public, qui émet les pièces.

- **Le progrès de la monnaie scripturale au détriment de la monnaie manuelle.**

Une deuxième forme de dématérialisation : la monnaie scripturale progresse plus vite que la monnaie manuelle.

Dans un mouvement qui s'accélère après la deuxième guerre mondiale, la détention de comptes en banque se diffuse, jusqu'à couvrir la quasi-totalité de la population, qui est ainsi

« bancarisée ». C'est l'essor de la monnaie scripturale, qui prend la forme d'avoir bancaires utilisables par jeux d'écritures.

L'usage du chèque se développe : forme la plus répandue de ces jeux d'écriture, qui permettent le règlement des échanges, le chèque est un « mode de règlement » mais n'est pas véritablement de la « monnaie scripturale ».

La monnaie manuelle, billets, pièces, régresse et, une part croissante des échanges s'opère par débit d'un compte bancaire et crédit d'un autre compte, même si les individus ont quelquefois l'illusion que cette monnaie scripturale a pour contrepartie des réserves de billets dans le coffre des banques. L'essor de la monnaies scripturale marque un déplacement du pouvoir de création de monnaie : ce sont les banques commerciales qui, par la banque centrale.

§ 3. Relation entre forme de monnaie et pouvoir de création de la monnaie :

Forme dominante de monnaie	Acteur principal de la création de monnaie
- Monnaie métallique - Monnaie fiduciaire - Monnaie scripturale	- Détenteurs d'or (commerçants) - Banque centrale, trésor - Banque commerciales

- **Le progrès des modes de paiement sans support matériel :**

Une troisième forme de dématérialisation : **l'informatisation des modes de paiement**. Cette dernière forme de dématérialisation touche, moins la monnaie, qui reste une monnaie scripturale, que les moyens de paiements, qui bénéficient des progrès de la technologie de l'information, au détriment des modes de paiement traditionnels.

Le chèque connaît une régression relative. En effet, bien que la monnaie scripturale ait représenté, par rapport aux billets et aux pièces, une forme de dématérialisation, le chèque, support de la monnaie scripturale, est un processus lourd, qui suppose la traduction d'inscriptions manuscrites (destinataire, montant de la somme) en signes lisibles par des machines et le transfert physique entre banques. Ce processus lourd est coûteux.

C'est la raison pour laquelle les banques ont incité les agents économiques à utiliser les modes de paiements informatisés : paiements par cartes, virements et prélèvements informatisés, qui ne se traduisent, ni par des transferts physiques, ni par des inscriptions manuscrites. A ce point de l'évolution, la monnaie prend une forme purifiée : il s'agit d'une simple information sur le niveau d'actifs liquides détenus par un agent économique (le niveau de son compte en banque) et les modes de règlement sont de simples modes de circulation d'informations qui correspondent à des transferts de pouvoirs d'achat.

- **Nouvelles formes de monnaie :**

On distingue aujourd'hui trois formes de monnaies, à savoir : la monnaie divisionnaire, la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

- **La monnaie divisionnaire** est constituée des pièces de monnaies émises par le Trésor public et mise en circulation par la banque central. D'un pouvoir libératoire limité. on ne peut régler des sommes importantes exclusivement en pièces. Elle est utilisée pour les échanges de faibles montants.
- **La monnaie fiduciaire** est constituée des billets qui sont émis par la banque centrale. La monnaie divisionnaire et la monnaie fiduciaire composent ainsi ce que l'on appelle de façon expressive la monnaie manuelle.
- **La monnaie scripturale** est composée de tous les avoirs bancaires utilisables directement pour régler les dettes. La

monnaie scripturale circule entre les agents par des jeux d'écriture (d'où le terme de monnaie « scripturale ») par le biais de différents moyens (ou instruments) de paiements : le chèque, le virement, le prélèvement, la carte bancaire, etc.

La monnaie scripturale permet aux agents économiques de régler des dettes sans qu'il soit nécessaire de transformer ces avoirs en billets, en monnaie fiduciaire. Elle présente, par rapport à la monnaie fiduciaire, un triple avantage :

- Elle permet le règlement à distance sans déplacement physique des coéchangistes ;
- Elle offre des garanties plus fortes de protection contre le vol ou la perte ;
- Elle produit des traces dans la comptabilité bancaire qui peuvent servir de preuves en cas de contestation.

Ces comptes chèques ou comptes courants peuvent prendre la forme de comptes ouverts dans les banques commerciales, de comptes chèques postaux (C.C.P.), de comptes ouverts auprès des comptables publics. Les comptes, tels les livres de caisse d'épargne qui sont liquides. Leurs titulaires peuvent les transformer instantanément en monnaie fiduciaire mais qui ne peuvent être mobilisés directement par le biais de chèque, ne sont pas de la monnaie au sens strict.

• **Monnaie et moyens de paiements**

Il est absolument nécessaire de distinguer la monnaie et les moyens de paiements. La monnaie est un actif, un élément de patrimoine détenu par les agents économiques. Les moyens de paiements qui sont instruments utilisés par les agents économiques pour faire circuler la monnaie.

Les pièces dans la monnaie divisionnaire sont à la fois, monnaie et instruments de paiements. Les pièces constituent la monnaie divisionnaire : c'est un stock de richesse qui fait partie de

l'actif de l'agent économique. Les pièces sont aussi des moyens de paiements qui sont utilisés pour régler des dettes. Ce sont des composantes de la masse monétaire et moyenne de paiement et leur circulation permet de régler des dettes.

Il en va différemment pour la monnaie scripturale : celle-ci constituée d'avoir bancaires est, quant à elle, un avoir un chiffre, représentant le crédit d'un agent économique dans une banque et qui peut être utilisé par différents moyens. Si l'on néglige les effets de commerce, qui représentent une part faible et en décroissance, on retient cinq modes de transferts de la monnaie scripturale, à savoir :

- le chèque : A l'initiative du débiteur, le chèque s'est fortement développé après la deuxième guerre mondiale, lors de paiement. Il est aujourd'hui encore, le premier instrument de paiement, malgré une régression relative en raison d'un développement des autres modes de règlement.

En Pratique, notamment pour les échanges entre individus et les règlements à distance, le chèque est pour les banques, coûteux en raison de la nécessité de saisir, par des signes lisibles par des machines, les inscriptions manuscrites sur les chèques (destinataire, montant).

Les banques tentent donc de faire payer les services liés à l'utilisation des chèques (délivrance des chéquiers, etc.) pour couvrir les coûts et en moins coûteux parce qu'informatisés. Surtout dans la période récente, elles développent des systèmes de transferts d'images qui permettent de faire l'économie du transfert physique des chèques.

Le virement consiste à opérer le transfert de fonds à l'initiative du débiteur sans intervention du créancier. C'est ainsi que les salaires, qui sont une dette des employeurs à l'égard des salariées, font le plus souvent l'objet de virements.

En ce qui concerne l'avis de prélèvement, il est à l'initiative du créancier : dans le cas de règlements périodiques, et dans le cadre d'une autorisation donnée par le titulaire du compte, le créancier opère un prélèvement qui présente l'avantage, pour le créancier et la banque, d'être automatisé ; le débiteur n'a pas à intervenir à chaque opération.

La monnaie scripturale est composée de tous les avoirs bancaires utilisables directement pour régler les dettes. La monnaie scripturale circule entre les agents par des jeux intermédiaires entre le chèque et l'avis de prélèvement : il associe l'intervention active, pour chaque opération, du titulaire du compte, et l'automatisation des opérations, qui présente un avantage pour le créancier comme pour la banque.

La carte de paiement enregistre un progrès très rapide depuis les années 1980 grâce à l'interbancaire (en 1984) et le développement, à partir de 1993, de l'usage généralisé de la carte à mémoire. Les cartes bancaires sont, le plus souvent, des cartes de crédit, qui permettent un différé dans le règlement. L'intégration dans la carte d'un micro-processeur, qui permet d'identifier la carte et de vérifier l'identité du porteur grâce au code secret, donne de solides garanties au titulaire du compte comme aux commerçants.

Considérant la nouvelle technologie il s'est développé une monnaie appelée **électronique**. Cette dernière est plus utilisée par les sociétés multi nationales précisément celles de communication, sécurisant les avantages des transactions de monnaie entre les abonnés.

g. Les fonctions de la monnaie

Toute présentation de la monnaie repose sur une distinction entre les formes de la monnaie et les fonctions de la monnaie. L'expérience quotidienne incite à privilégier la forme de la monnaie, l'aspect sous lequel se présente la monnaie, celle-ci

prenant la forme de billets, de pièces, d' avoir bancaires utilisables par jeux d'écriture mais on ne peut comprendre ces fonctions.

L'analyse économique privilégie trois fonctions :

- Instrument de mesure des valeurs ;
- Contrepartie dans l'échange ou mode de règlement ;
- Instrument de réserve.

- **La monnaie comme instrument de mesure**

La monnaie joue une fonction de numération et d'évaluation : la monnaie est une unité de compte, un numéraire, qui sert à mesurer la valeur des biens et des services.

Etalon de mesure des valeurs, la monnaie permet le calcul économique, et elle homogénéise les prix de l'ensemble des biens et des services en fournissant une unité de mesure unique.

A la suite de Walras, on peut comparer un système dans lequel les prix des marchandises seraient exprimés deux à deux à un système dans lequel le prix de chaque bien est exprimé dans une unité de compte unique. Bien évidemment le nombre de prix est beaucoup plus faible dans ce deuxième cas et il est rationnel d'avoir une unité de compte.

- **La monnaie comme mode de règlement ou contrepartie dans l'échange**

La monnaie joue un deuxième rôle dans l'échange, elle constitue un instrument de règlement des échanges. Dans l'échange monétaire, les agents utilisent une marchandise (pièce d'or) ou une créance sur une banque qui prend forme de pièces, de billets ou de monnaie scripturale pour servir de contrepartie ou bien ou au service échangé.

De façon très classique, on met en évidence cette fonction de la monnaie en opposant l'échange monétaire au troc.

Le troc, l'échange marchandises contre des marchandises est, en fait, extrêmement complexe et contraignant. En ceci :

- Il faut que les désirs des agents soient symétriques : celui qui propose un ordinateur contre une paire de chaussures doit trouver un agent souhaitant opérer l'échange strictement inverse ;
- Il faut que les valeurs des biens échangées doit considérer comme strictement équivalentes ;
- Il faut par ailleurs que ces désirs soient simultanés.

Le recours à une monnaie permet de simplifier et de multiplier les échanges, notamment :

- Les opérations de vente et d'achat sont désynchronisées : on peut vendre sans acheter et acheter sans vendre ;
- Les échangistes n'ont nul besoin de trouver un partenaire aux intentions symétriques ; le vendeur d'ordinateurs cherche un acheteur d'ordinateur- et il n'est pas exigé de ce dernier qu'il soit aussi offreur de chaussures, etc.
- De plus, les échanges n'ont nullement besoin d'être simultanés : le salarié peut toucher, à un moment donné le salaire correspondant à une période, un mois, en étalant ses achats tout au long du mois.

- **La monnaie instrument de réserve**

Les agents économiques peuvent détenir une partie de leurs avoirs, de leurs richesses sous forme monétaire. La monnaie, en permettant de dissocier la vente d'un bien de l'achat d'un autre bien, constitue une réserve de valeur. La monnaie est « un pont entre le présent et l'avenir »

Cette troisième fonction, à la différence des deux précédentes, fonctions d'évaluation et de règlement des échanges, a été envisagée de façon radicalement différente par les différents courants de la pensée économique : elle marque une rupture entre l'analyse classique et l'analyse keynésienne.

En effet, l'analyse classique, et en particulier, de façon remarquable, J. B. Say, considèrent que la monnaie est une voile et qu'en fait les marchandises s'échangent contre les marchandises.

Dans cette perspective, lorsque les agents obtiennent de la monnaie (c'est en fait la demande de monnaie) en vendant des biens et des services, ils ont pour objectif d'utiliser cette monnaie pour un autre échange et non de la conserver. La monnaie n'est pas demandée pour elle-même.

Keynes, en revanche, accorde de plus grande importance à ce qu'il appelle la préférence pour la liquidité.

h. les motifs de préférence pour la liquidité de la monnaie

La théorie Keynésienne parle de trois motifs : motif de transaction, de précaution et de spéculation.

- **Le motif de transaction** : c'est-à-dire le besoin de monnaie pour la réalisation courante des échanges personnels et professionnels. « une première raison de conserver la monnaie est de combler l'intervalle entre l'encaissement et le décaissement du revenu »
- **Le motif de précaution** : c'est-à-dire le désir de sécurité en ce qui concerne l'équivalent futur en argent d'une certaine proportion de ses ressources totales « le souci de parer aux éventualités exigeant une dépense soudaine, l'espoir d'occasions non prévues d'achats avantageux et enfin le désir de garder un avoir de valeur nominale immuable pour faire face à une obligation future stipuler

en monnaie sont autant de nouveaux motifs à conserver le l'argent liquide »).

- **Le motif de spéculation** : c'est-à-dire le désir de profiter d'une connaissance meilleure que celle du marché de ce que réserve l'avenir. Keynes montre comment, compte tenu des taux d'intérêt et des anticipations sur leur évolution future, les agents économiques constituent des encaisses monétaires plus ou moins importantes.

Cette distinction entre différents motifs de préférence pour la liquidité permet à Keynes de définir une composante de la **demande de monnaie liée au revenu** (motif de transaction et motif de précaution) **et un autre liée au taux d'intérêt** (motif des spéculations).

CHAPITRE 4 : GENERALITES SUR L'EQUILIBRE MACRO ECONOMIQUE

4.1 Notion et Définitions

La courbe de la demande globale (D.G) représente la relation entre le niveau général des prix et la quantité produite demandée par les ménages et d'autres Agents économiques (les Entreprises non financières, les institutions financières, l'administration Publique, les institutions sans but lucratif et le reste du monde).

Il y a l'équilibre lorsque l'offre globale (Y) égale à la demande globale (D), **soit $Y=D$**

Dans l'optique de la production, la demande est décomposée de manière simple en consommation et en investissement (I), telle que : **$D = C+I$** en économie fermée et **$C + I + G + X - M$** en économie ouverte avec l'Etat et le commerce extérieur.

C : consommation globale

I : investissement

G : Dépenses gouvernementales

X : Exportations

M : Importations

4.2 Notion sur l'équilibre partiel et général

4. 2. 1. L'équilibre partiel

On parle de l'équilibre partiel en macroéconomie s'il y a l'égalité entre l'offre et la demande sur un marché réel ou monétaire, soit dans secteurs du marché économique. Ce marché relève deux aspects ou secteurs, il s'agit du marché réel avec l'équilibre partiel réel et marché monétaire avec l'équilibre partiel monétaire.

a. Equilibre partiel réel

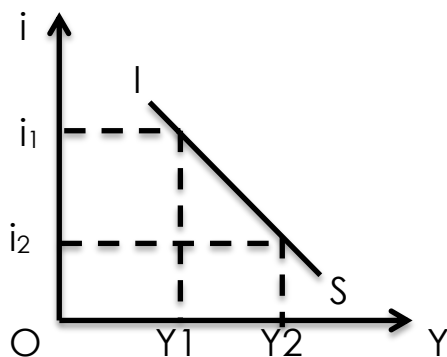
Il s'agit de l'équilibre du marché de biens et services dont l'offre doit être égale à la demande soit $O=D$

Dans cette logique il est question que l'investissement soit égale à l'épargne, donc nous avons : $I = S$

I : investissement

S : épargne

Graphiquement, on peut le représenter :



b. Equilibre partiel Monétaire

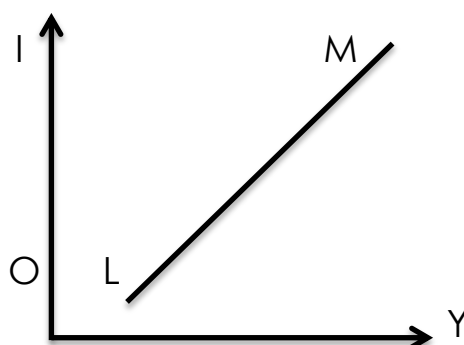
Il s'agit de l'équilibre du marché monétaire dont l'offre de la monnaie doit être égale à la demande de la monnaie pour couvrir les différentes transactions au niveau du marché.

D'où $M = L$

M : offre de la monnaie

L : demande de la monnaie

Graphiquement, on peut le représenter :



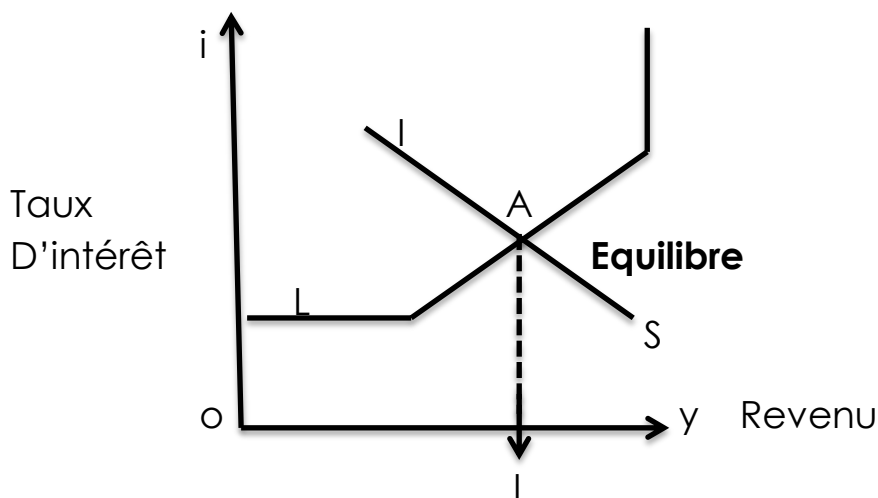
c. Equilibre général Macroéconomique

On parle de l'équilibre général macroéconomique si et seulement si, il y a l'égalité de deux secteurs du macro-économique, à savoir : le secteur du marché des biens et services (économie réelle) et le secteur du marché monétaire.

L'analyse de cette étude nous renvoie principalement au modèle **IS-LM**. Ce modèle reflète que les :

- a. IS= marché des biens et service (économie réelle)
I= investissement
S= épargne
- b. LM= marché monétaire
L= demande de la monnaie
M= offre de la monnaie

Graphiquement, les deux secteurs du marché économique peut être représenté :



Donc en ce point d'équilibre, la quantité de monnaie en circulation doit correspondre au niveau de transaction des biens et services sur le marché réel.

4.3 Notion sur les indicateurs de l'équilibre macroéconomique

Un indicateur macroéconomique, c'est une grandeur statistique et synthétique Mesurant l'ensemble des activités économiques d'une nation.

Dans le sens d'une analyse de l'équilibre général, les principaux indicateurs de l'équilibre macroéconomique sont :

- Le taux de croissance d'une Economie
- Le taux d'inflation
- Le taux de chômage.

Le taux de croissance d'une Economie mesure le niveau des transactions sur le marché des biens et services de l'ensemble de l'Economie d'un pays. Le taux d'inflation quant à elle mesure le niveau des prix par rapport à l'appréciation de monnaie locale à la devise. Pour le taux de chômage, il s'agit de comprendre le niveau des personnes actives ayant l'emploi par rapport à celles qui en manque, c'est-à-dire le niveau d'emploi d'une manière globale au sein d'une nation.

CONCLUSION

Les différentes théories évoquées dans ce cours constituent une base très importante pour les apprenants pour mieux comprendre réellement la macroéconomie. Nous notons qu'il s'agit de considérer les opérations économiques dans l'ensemble du pays, ses agents et agrégats enfin de bien la mesurer face aux indicateurs. En ceci, l'analyse de ce cours avec les approches mathématique-économiques sera compléter en macro économie II, en deuxième licence.

REFERENCES

- ✓ Nsaman o, comprendre le management : culture, principes, outils et des pratiques, Pearson éducation, Bruxelles, 2004
- ✓ René – Yves D., pilotage de la fonction commerciale, Edition economica, collection gestion, Paris, 2012
- ✓ GALAIN J.N, la comptabilité bancaire, la revue éditeurs, collusion CESB, Bruxelles 1992, P20
- ✓ Bernet R., principes et techniques bancaires, 23^e Ed., dunod, paris, p 139
- ✓ Salem A., lexique de l'économie, 13^e Ed., Dalloz, paris, 2014, p558
- ✓ Barthelemie J. et Vodourkis P., politique de développement financier et croissance, Dunod, paris, 1996, p 58
- ✓ Lana. R, the market experience, Cambridge university press, new york ; 1991
- ✓ Raczkowski k., public management : theory and practice, springer, new york ; 2016
- ✓ Lynn L., Public management : old and new, Routledge, new york, 2006
- ✓ Joeng chun H., priciples of public administration, kari sma publications, new york, 2007
- ✓ Donald Menzel and harvey white, the state of public administration: issues, challenges and opportunity, M.E . sHarpe, new york, 2011
- ✓ Loi n° 004/ 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, journal officiel de la Rdc, Kinshasa, 2001
- ✓ Mualaba K., Notes du cours d'institution et marchés financiers internationaux, UNILU, L2 Eco, 2009. P15
- ✓ http://zicidepia.org/wiki/micro_finance, consulter le 30 décembre 2024.